la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
MONTREAL,
MERCREDI 7 MAI 1975,
91e ANNEE, No 168,
144 PAGES, 8 CAHIERS

20 CENTS
ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

METEO
Généralement ensoleillé
Minimum : 7 — Maximum : 15
Demain : Peu de changement.
Détails à la page A 2

Le rapport Cliche

Le gouvernement blâmé

par Yves LECLERC

QUEBEC — Au-delà des mesures très sévères qu'elle propose à l'égard de certains syndicats, la Commission Cliche rend le gouvernement Bourassa lui-même responsable d'une bonne partie du chaos qui règne dans l'industrie de la construction au Québec.

Sans faire de recommandations formelles à ce sujet, le rapport de la Commission, rendu public hier, n'en reproche pas moins à l'Etat son inaction, son impuissance à faire respecter ses propres lois, et la façon dont il a cédé au chantage dans certains cas et dans d'autres encouragé carrément des actions illégales.

"Même si les lois qui régissent le secteur de la construction sont améliorées, dit-il, rien ne changera si ceux qui font les lois n'ont pas la volonté de les appliquer et de les faire respecter."

Sa principale cible est évidemment le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, au sujet duquel il cite de nombreuses accusations "qui, dans certains cas, lui sont apparues comme très graves", mais il n'est pas le seul à être mis en cause. Le rapport demande entre autres la démission d'un membre du bureau du Premier ministre, M. Michel Guay, reproche sévèrement ses "imprudences" à l'ancienne éminence grise de M. Bourassa, M. Paul Desrochers, et blâme très durement le sous-ministre Claude Rouleau, qu'on considérait récemment à Québec comme le successeur probable de M. Desrochers.

Même si les commissaires ne s'en prennent pas directement à M. Bourassa, on voit difficilement comment celui-ci a pu dire sérieusement hier à l'Assemblée nationale que "l'intégrité du gouvernement et des députés du Parti libéral est confirmée par la commission Cliche".

Que l'électeur juge

Au contraire, celle-ci croit nécessaire "de nous rappeler tous, gourvernés et gouvernants, qu'un sens poussé de moralité individuelle et collective doit présider aux rapports entre les citoyens".

Partant d'une haute conception de l'Etat comme étant l'émanation de la volonté de tous les citoyens, conception maintes fois exposée par le juge Robert Cliche au cours des audiences publiques, les commissaires manifestent à maintes reprises leur étonnement déçu face à des actions ou à des omissions qui leur paraissent incompatibles avec cet idéal.

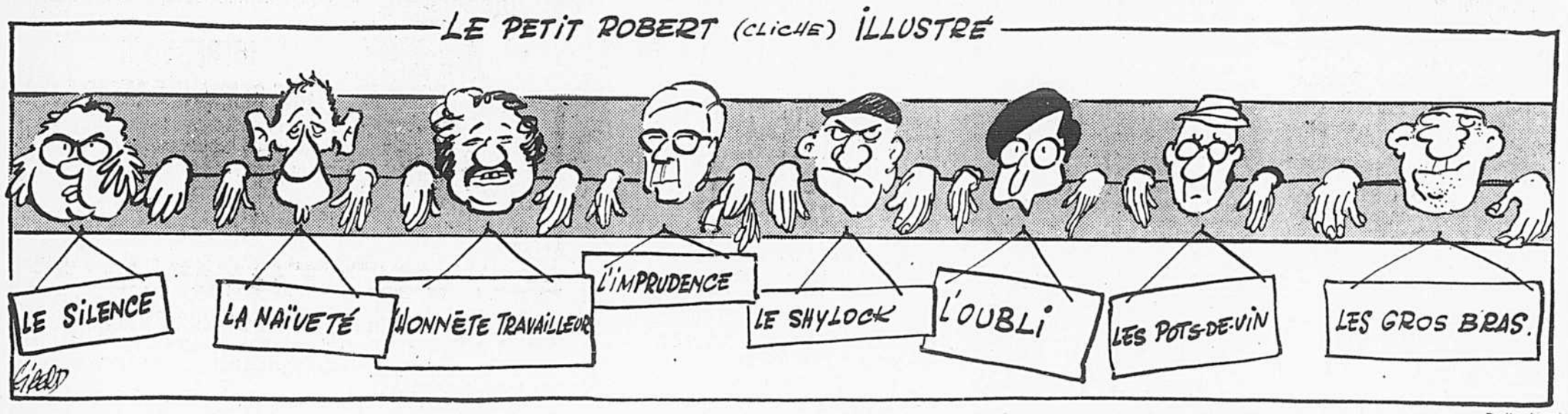
Ils rappellent seulement que leur mandat "se limitait à la construction", et que pour cette raison, ils doivent s'abstenir de juger "des choix politiques qu'un ministre à le droit d'arrêter dans l'application de son mandat".

"C'est à l'occasion des élections, précisent-ils, qu'il appartient au citoyen de juger les décisions de ceux qui ont eu la responsabilité de l'administration publique."

Aveu d'impuissance

A deux reprises au moins, le rapport cite ce qu'il appelle des "con-

Voir GOUVERNEMENT, page A 6



Droits réservés

* Autres informations en pages A 3-9-10-11, B 1, D 14 et G 6

COMMENTAIRE

Une logique qui n'a pas été suivie jusqu'au bout

Parce qu'elle n'a pas osé se rendre au bout de la logique de sa démarche, la Commission Cliche risque de se trouver dans les prochains jours en butte à des accusations d'antisyndicalisme.

Plus encore, son volumineux rapport pourrait servir d'arme au gouvernement dans une "guerre" contre les syndicats que le Premier ministre a laissé entrevoir dès la fin de semaine dernière.

Dès la remise du document à l'Assemblée nationale hier, M. Bourassa a annoncé les premières recommandations qu'il entend appliquer dès cette semaine:

— mise en tutelle de trois ou quatre syndicats;

— interdiction des responsabilités syndicales aux travailleurs qui possèdent un dossier criminel;

— redéfinition du délégué de chantier.

Il s'agit là de trois des propositions les plus dures de tout le texte de 602 pages, et leur adoption immédiate tendra à mettre en évidence les aspects "répressifs" de celui-ci, rejetant dans l'ombre la critique beaucoup plus large qu'il fait des responsabilités de tous les milieux, y compris le politique, dans le marasme de la construction.

C'est, bien sûr, de la bonne stratégie de la part d'un gouvernement qui, quoi qu'il en dise, est loin de sortir blanchi de cette affaire, et qui veut profiter de la popularité et de la crédibilité de la Commission pour faire porter l'odieux sur des adversaires qu'il aura à affronter au cours des prochaines négociations collectives dans le secteur public.

Il n'est d'ailleurs que trop probable que les centrales donneront dans le piège: elles ont l'impression de ne pas avoir le choix.

En effet, si la Commission fustige en termes très rudes les fautes des représentants de l'Etat et des patrons aussi bien que celles des syndiqués, elle ne veut pas ou ne peut pas proposer à leur égard des mesures aussi draconiennes.

Une langue habile

Elle ne peut pas parce que plus elle grimpe dans l'échelle du pouvoir, plus les responsables sont difficiles à coincer: "A un certain niveau, note-t-elle, les réponses deviennent nuancées, subtiles et volontairement suaves. On comprendra alors qu'il est ardu de découvrir la réalité sous une langue habile et souvent maniée par une intelligence depuis longtemps préparée aux restrictions mentales." A ce "certain niveau", les crimes sont aussi d'une nature plus abstraite, parfois impossible à cerner.

Elle ne veut pas, d'autre part, surtout à cause de la conception libérale et "humaniste" que le juge Robert Cliche se fait de l'Etat et qu'il a insufflée à la majorité de son équipe. Selon cette conception, la Commission ne peut se permettre de s'en prendre au pouvoir et à ses représentants comme elle le fait pour d'autres organismes.

L'exemple le plus flagrant en est celui du traitement réservé au ministre du Travail, que les commissaires se refusent à condamner même après avoir accumulé contre lui plus de griefs que contre qui que ce soit d'autres sauf peut-être André Desjardins.

Il n'en reste pas moins que ce qui ressort le plus directement du rapport, ce n'est pas le corps du texte, mais bien les recommandations elles-mêmes.

Et les recommandations sont plus dures pour les syndiqués que pour tous les autres groupes, non seulement par leur contenu, mais aussi parce qu'il est probable que l'Etat aura moins tendance à ménager les travailleurs qu'à ménager les patrons ou à se ménager lui-même.

Que l'"establishment" ait tendance à se protéger lui-même découle évidemment d'une conception plus marxiste de l'Etat, comme instrument de répression de la classe possédante, qui est bien éloignée de celle du juge Cliche.

Il n'est pas question de demander à celui-ci de passer d'un extrême à l'autre, mais certains regretteront sans doute que la Commission n'ait pas songé que la vraie nature de l'Etat se trouve probablement quelque part à mi-chemin entre les deux conceptions; et qu'elle n'en ait pas plus tenu compte dans la rédaction de son rapport.

Yves LECLERC

AUJOURD'HUI

Un sursis de cinq mois pour René Vaillancourt
— page B 10

Jeux : le public aura droit aux places debout
— page D 18

La SAQ manque de vin à cause des débardeurs
— page D 1

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 5 à B 9, G 7, G 8
Bandes dessinées : G 2
Cinéma : B 8, G 8
Décès, naissances, etc. : H 16, H 17
Economie : F 1 à F 15
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : G 2
Horoscope : D 12
Informations étrangères : A 12, A 13, C 1
"LE PARRAIN" : H 1
"Lettres des lecteurs" : A 8
Les échecs : G 3
Les maux de notre langue : D 13
Loisirs et récréation : G 2, G 3
Mon oeil sur Montréal : D 11
Mots croisés : F 15
Petites annonces : G 10 à G 14, H 1 à H 15
Radio et télévision : G 6 à G 8
Sports : E 1 à E 18
Vivre aujourd'hui : D 2 à D 13

Cournoyer veut passer la patate chaude à un ministre d'Etat

par Paul LONGPRE

Le ministre du Travail ne voit "aucune raison de partir", à la suite de la publication du rapport Cliche. Il songe cependant à demander au premier ministre Bourassa de nommer un ministre d'Etat qui serait responsable du secteur explosif des relations de travail dans l'industrie de la construction.

Le fait que la Commission Cliche n'ait pas jugé "immoral" le rôle qu'il a joué dans l'évolution houleuse de ce secteur a suffi à le convaincre de ne pas offrir sa démission au premier ministre, a-t-il déclaré hier à LA PRESSE, joint par téléphone à sa résidence de Dollard-des-Ormeaux.

"C'est simplement là une suggestion que j'exprime. Cette hypothèse n'a pas encore été soumise au premier ministre ou au cabinet. J'ai du travail par-dessus la tête...", a-t-il ajouté.

Si le premier ministre retenait cette suggestion en même temps que celle de la commission d'enquête qui désire la création d'un "vrai" ministère de la Main-d'oeuvre, on peut prévoir que le ministre Cournoyer aurait amplement de loisirs prochainement.

Revenant à des propos plus sérieux, le ministre souligne qu'il y a effectivement tutelle depuis six mois dans un syndicat de mécaniciens d'ascenseurs et que cela a donné "un gros zéro".

Rapport propatronal ?

Quant au rapport lui-même, le ministre préfère ne pas en commenter la substance avant d'avoir eu les réactions des parties syndicales et patronales. En plus des mesures immédiates annoncées dès hier en Chambre par le premier ministre, il note toutefois que le document contient plusieurs autres recommandations qui pourraient être appliquées à court terme. Mais il ne veut pas préciser davantage.

Même s'il s'apprête à parrainer en Chambre dès cette semaine un projet de loi imposant la tutelle à certains syndicats de la FTQ, M. Cournoyer se montre plus que sceptique sur les chances qu'il y a de trouver des candidats pour remplir ces fonctions.

"Je me demande, dit-il, comment je vais faire pour trouver des gens qui n'ont pas été salis ou découragés par les travaux de la Commission Cliche. Il était déjà difficile de trouver quelqu'un de compétent et d'intègre pour accepter la présidence de la Commission de l'industrie de la construction, imaginez ce que cela sera pour ces postes de tuteurs..."

Il ajoute à la blague que ce serait un bon tour à jouer à quelqu'un qu'il hait particulièrement de le nommer d'office à cette fonction dans le texte de loi.

"Tiens, je vais te proposer carrément d'assurer cette tutelle chez les plombiers," a-t-il dit au reporter de LA PRESSE.

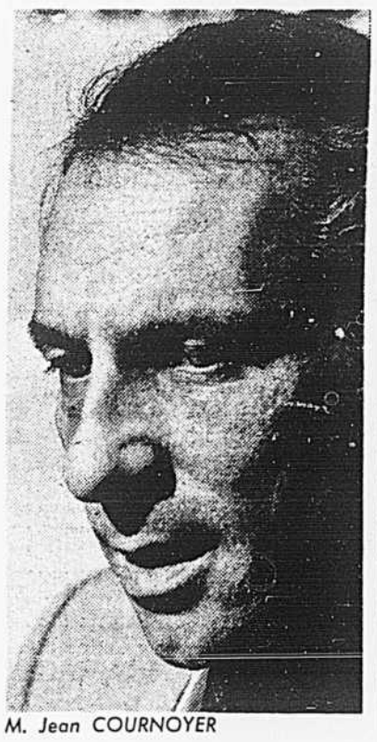
Le point de vue syndical

Dans le monde de la construction, les associations patronales et syndicales attendront d'avoir pris connaissance du rapport avant d'en commenter les critiques et les recommandations. Dès aujourd'hui, la CSN et l'Association de la Construction de Montréal, donneront des conférences de presse à cet effet.

Parmi les leaders syndicaux impliqués, seul M. André Desjardins, celui que les commissaires jugent indigne d'occuper des fonctions de leadership syndical et qui s'apprête à se tailler un nouvel empire dans la construction, a accepté de se prononcer sur le rapport.

Reprenant en substance ce qu'il a déjà dit de l'ensemble des travaux de

Voir COURNOYER, page A 6



M. Jean COURNOYER

Le remplissage a repris dans le St-Laurent

par André CHENIER

"Le Conseil des ports nationaux n'a émis aucun permis et n'a accordé aucune autorisation pour faire du remplissage sur la berge ou dans le lit du Saint-Laurent, juste en aval du pont Jacques-Cartier, à proximité des deux marinas de Longueuil."

C'est l'assurance qu'a fournie à LA PRESSE, après vérification, un porte-parole administratif du Conseil des ports nationaux, M. Roland Gadbois, en réponse à de nombreuses demandes de renseignements au sujet de la nature des travaux en cours, dans cette partie de la Rive sud, à un moment où le remplissage et l'aménagement des berges font l'objet d'une vive controverse dans les milieux intéressés à la protection de l'environnement.

Plusieurs incidents du genre ont été signalés depuis nombre d'années, mais surtout depuis la création de berges ou d'îles "rapportées" comme l'île Notre-Dame à Terre des Hommes. Le lit du fleuve aurait été rétréci de 50 p. cent en certains endroits, vis-à-vis Montréal.

Le lit du fleuve et la rive adjacente, en bordure, "appartiennent" au Conseil des ports nationaux qui a juridiction sur les eaux navigables comme le Saint-Laurent.

M. Gadbois a précisé que le Conseil dépêchait sur les lieux la police des ports nationaux, avec toute autorité pour déterminer l'identité des intrus, et la nature des travaux en cours, tout pouvoir pour faire cesser immédiatement ces travaux et tout pouvoir pour exercer à cet endroit une surveillance ultérieure plus suivie.

"S'il surgit des difficultés, a précisé M. Gadbois, le contentieux sera saisi de la question. C'est arrivé à quelques reprises par le passé."

La ville de Longueuil a pour sa part dû cesser certains travaux qu'elle avait entrepris dans le secteur, avec toutefois l'autorisation du Conseil, pour y aménager un parc municipal, le parc Marie-Victorin.

La société Transportex, de Montréal, a été désignée de bonne source comme étant celle qui s'occupe des travaux de remplissage. Elle reconnait travailler pour "la Marina Ville-Marie".

M. Gadbois souligne que cette ma-

Voir REMPLISSAGE, page A 6

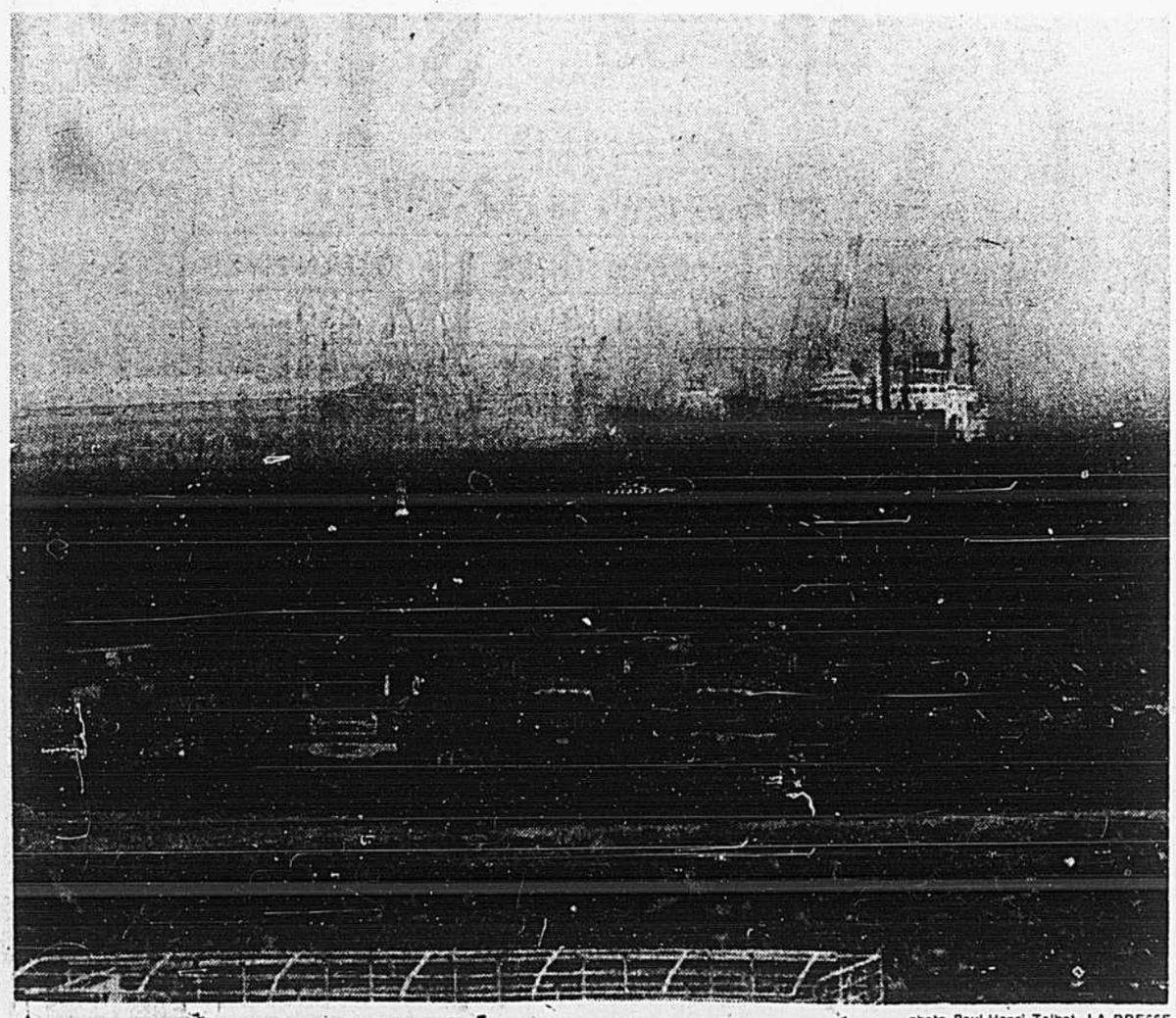


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le remplissage a repris dans le Saint-Laurent, juste en aval du pont Jacques-Cartier.

L'Opposition réclame la démission de Cournoyer

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Unanimement, l'Opposition péquiste, créditiste et unioniste a réclamé hier la démission du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Fort de l'appui des conclusions de la Commission Cliche sur la conduite du ministre québécois du Travail, MM. Robert Burns, Fabien Roy et Maurice Bellemare ont invité le Premier ministre, M. Robert Bourassa, à se dispenser des services de M. Cournoyer, mais en vain.

Le chef du gouvernement, interpétant à sa façon le rapport de la Commission Cliche, a défendu le ministre du Travail et a même révélé que c'est M. Cournoyer qui pilotera au nom du gouvernement trois projets de loi qui sont apparus dès hier au feuilleton de la Chambre et de plus, que c'est le ministre du Travail qui aura la responsabilité, d'ici la fin de session au moins, de réaliser le programme proposé par les commissaires Cliche, Mulroney et Couvrette "pour mettre de l'ordre dans l'industrie de la construction".

Les trois projets de lois visent à modifier le Code du travail, de même que la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction et de permettre au gouvernement de mettre en tutelle "certains syndicats ouvriers". Il s'agit de l'aboutissement de recommandations de la Commision Cliche.

C'est dans une atmosphère tendue, qui ressemblait parfois à une assemblée électorale contradictoire, que s'est déroulée la période de questions à l'Assemblée nationale. A deux reprises, M. Bourassa a été accusé de mentir et d'interpréter à sa façon les conclusions de l'enquête menée par la Commission Cliche.

Les attaques de l'Opposition ont été vives sur l'inertie du gouvernement pour ne pas avoir agi à temps et d'avoir fermé les yeux sur des situations criantes qui prévalent dans cette sphère d'activités.

Visiblement mal à l'aise à l'occasion, M. Bourassa a stratégiquement tenté d'amener ses adversaires sur une terrain défensif en pourfendant MM. Burns et Bellemare et en tentant d'ignorer M. Roy.

L'Opposition était bien préparée et, l'expérience aidant, n5est pas tombée dans le piège que le chef du gouvernement lui tendait. M. Bourassa a voulu donner l'impression que le gouvernement n'avait rien à se reprocher, qu'il avait bien agi dans les circonstances, que l'intégrité des membres du Parti libéral du Québec (PLQ) au niveau de l'Assemblée nationale était sauve, que les vrais responsables sont les syndicats.

Au-delà du remue-ménage proposé par la Commission Cliche dans le secteur vital de la construction pour l'économie du Québec, les partis d'opposition ont demandé des comptes au chef du gouvernement.

C'est le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, qui a ouvert le feu avec l'assurance qu'on lui connait: "Je demande au Premier ministre, si c'est son intention, comme premier geste, pour montrer, comme il l'a dit au cours de la fin de semaine, qu'il désire mettre en oeuvre les recommandations de la Commission Cliche, comme geste, particulièrement à mon avis indispensable, sans lequel tout le reste est impossible, de remplacer immédiatement le ministre du Travail par un autre qui ait la solidité pour tenir le balai, comme dit la Commission Cliche?".

Le chef du gouvernement a déclaré que la Commission ne blâmait pas le ministre du Travail et que M. Burns interprétait des passages du rapport des commissaires. Le leader du PQ est revenu à la charge et a cité les passages du rapport qui traitent du "rôle" de M. Cournoyer.

M. Bourassa, dans une allusion à la rencontre entre le député de Maisonneuve et le roi de la construction, M. André Desjardins, peu avant les dernières élections, a déclaré: "quand on demande des faveurs à Dédé Desjardins, on n'a pas de leçons à donner à personne".

M. Burns a pressenti cette attaque et a froidement invoqué une question de privilège pour rétablir les faits. Il a précisé les circonstances qui ont entouré ce tête-à-tête en citant le rapport: "La démarche visait à faire retirer du comté de Maisonneuve les gars dépêchés par le roi de la construction."

Le député péquiste a alors déclaré: "Il y avait des gens qui travaillaient contre moi. Qui étaient les adversaires du PQ à Montréal? Ce sont les libéraux. Pour qui travaillait Dédé Desjardins? Pour les libéraux. Quand le premier ministre aura lu et relu la page 133 du rapport de la Commission Cliche, il se rendra compte de toutes les fausseté diffusées en fin de semaine, qu'il s'apprête à reprendre actuellement. Il se rendra compte qu'il est un parfait farfelu. J'irais même jusqu'à dire qu'il est un total menteur dans sa façon d'interpréter des faits qui sont clairs".

Intervenant par la suite le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy a demandé lui aussi la démission de M. Cournoyer et s'est informé de son absence à l'Assemblée nationale hier.

M. Bourassa a déclaré qu'il y a trois projets de lois inscrits au feuilleton de la Chambre et qui seront parrainée par M. Cournoyer. "Je pense que cela répond à votre question et explique son absence aujourd'hui."

Quant au rôle dans cette affaire de l'ancien conseiller spécial du premier ministre, M. Paul Desrochers, le chef du gouvernement l'a défendu ardemment citant des passages qui avantagent l'ancien organisateur en chef du PLQ.

M. Burns est alors intervenu pour déclarer que M. Bourassa "n'était pas seulement un menteur, il est malhonnête". Il a retiré ses paroles à la demande du président par interim, M. Harry Blank (Saint-Louis). Plus tard: le député de Beauce-Sud devait aussi traiter M. Bourassa de menteur et a retiré lui aussi ses paroles jugées non parlementaires.

Mais c'est le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, qui a totalement pris le chef du gouvernement par surprise:

"Deux recommandations principales de la Commission Cliche visent le retrait du monopole de la FTQ dans le domaine de la construction et également l'abolition des bureaux de placements syndicaux. Or, il s'agit de deux mesures que M. Cournoyer a défendues à l'Assemblée nationale. Croyez-vous qu'il est normal maintenant de demander à un homme qui, deux fois, a défendu le contraire, d'être le promoteur d'actions contraires qu'il a défendues devant l'Opposition?"

Médusé le chef du gouvernement a alors réalisé ses meilleures acrobaties verbales pour attaquer l'Opposition et finalement ne pas répondre à la question.

C'est ensuite le député de Johnson et chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare qui a demandé la démission de M. Cournoyer particulièrement pour son approbation tacite à des ententes ou des négociations illégales.

Encore là, M. Bourassa a fait dévier le sujet sur les antécédents de M. Bellemare comme ministre du Travail, notant que celui-ci est la source de plusieurs maux que la Commission Cliche a tenté de résoudre.

Le chef de l'UN est alors sorti de ses gonds et a invité le premier ministre à citer un cas. M. Bourassa a fait bifurquer la question sur un autre sujet.

LA MÉTÉO

Aujourd'hui, le ciel demeurera généralement ensoleillé. Dans le bas Saint-Laurent il y aura, aujourd'hui et demain, du brouillard et des nuages causés par une importante dépression située à l'est de Halifax.

Demain, il y aura probablement de la faible pluie passagère qui s'étendra vers l'ouest jusqu'à Baie Comeau et Mont-Joli.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 7 Maximum : 15	
Généralement ensoleillé	Peu de changement

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	7	15	Généralement ensoleillé	Peu de changement
Outaouais	7	15	Généralement ensoleillé	Peu de changement
Laurentides	7	15	Généralement ensoleillé	Peu de changement
Cantons de l'Est	3	13	Généralement ensoleillé	Peu de changement
Québec	3	13	Généralement ensoleillé	Peu de changement
Rimouski	0	8	Nuag. périodes de pluie	Dégagement
Lac-Saint-Jean	0	13	Généralement ensoleillé	Peu de changement
Baie-Comeau	0	8	Géné. nuag. poss. pluie	Dégagement
Sept-Iles	0	8	Géné. nuag. poss. pluie	Dégagement
Gaspé	0	8	Nuag. et pér. de pluie	Dégagement

au Canada

	Aujourd'hui		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	7	15
Alberta	Nuageux	Edmonton	5	13
Saskatchewan	Nuageux	Régina	—	—
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	5	20
Ontario	Ensoleillé	Toronto	5	17
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	—	—
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	—	—
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	—	—
Terre-Neuve	Averses	Saint-Jean	4	7

si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	9	21	Chicago	8	15	Nouv.-Orléans	21	29
Washington	10	20	San Francisco	8	17	Miami	21	30
Boston	6	14	Los Angeles	12	20			

Vers les capitales

Paris	—	13	Moscou	—	24	Hong Kong	—	22
Londres	—	13	Stockholm	—	16	Lisbonne	—	18
Rome	—	21	Tokyo	—	14	Sydney	—	16
Berlin	—	18	Athènes	—	19	Tunis	—	19
Amsterdam	—	16	Casablanca	—	19	Vienne	—	21
Bruxelles	—	13	Genève	—	11	Varsovie	—	20
Madrid	—	12	Le Caire	—	27			

Vers les plages

Acapulco	24	31	Bermudes	19	24	Nassau	23	31
Mexico	14	28	Barbade	26	29	Rio de Janeiro	23	34

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également reservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400" Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

Livraison à domicile: Lundi au samedi $1.15
Lundi au vendredi $1.00
Samedi seulement 0.35¢

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

Nombre de semaines	13	26	52
par porteur:			
Lundi au samedi	$13.80	$27.60	$55.20
Lundi au vendredi	12.00	24.00	48.00
Samedi seulement*		9.10	18.20
par courrier:			
Lundi au samedi	$26.00	$52.00	$104.00
Lundi au vendredi	19.50	39.00	78.00
Samedi seulement	9.10	18.20	36.40

* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0.40¢

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19 h 30 (Samedi: 8h à 16h).
874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
RÉDACTION	874-7070
ÉDITORIAL	874-7030
PROMOTION	874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
PETITES ANNONCES	
Commandes (du lundi au vendredi: 9h à 17h)	874-7111
Pour changer ou annuler (du lundi au vendredi: 9h à 16:30h)	874-7205
GRANDES ANNONCES	
Détaillants	874-7300
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Carrières et professions, nominations	874-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	874-6892
Petites annonces	874-6901

Place Dupuis: Morin demande de faire la lumière sur la transaction

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les tractations qui ont entouré l'implantation, la construction et l'exploitation de Place Dupuis à Montréal ont été soulevées à nouveau hier à l'Assemblée nationale et la question a déséquilibré le chef du gouvernement teliement elle était pertinente et inattendue.

C'est le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, intervenant à la période de questions alors qu'on discutait sur les conclusions de la Commission Cliche, qui a réussi à ébranler le premier ministre.

Vendredi dernier, M. Morin avait demandé à M. Bourassa de convoquer une commission parlementaire pour faire la lumière sur les transactions intervenues entre Place Dupuis et la Caisse de dépôt et placement dans la création de l'entreprise immobilière de Montréal. M. Bourassa avait alors demandé une preuve.

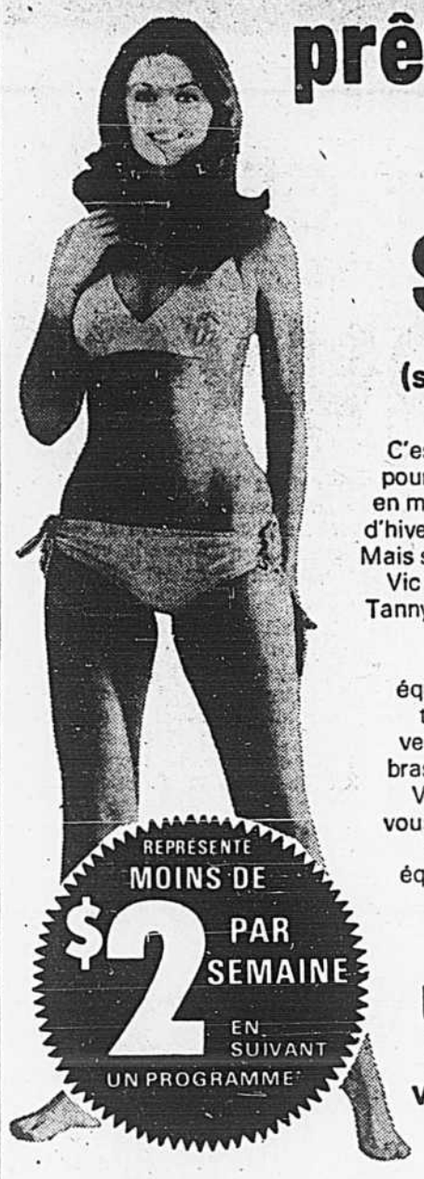
Le rapport de la Commission Cliche est arrivé à point nommé. M. Morin a cité un passage du document: "Il était imprudent pour M. Paul Desrochers (ancien conseiller spécial de M. Bourassa) de continuer à garder 20,000 actions ordinaires que lui et sa famille détenaient au sein de la société Sogéna, qui avait une participation importante dans Place Dupuis (50 p. cent alors).

"Selon la preuve, alors qu'il détenait un poste important au gouvernement, la compagnie propriétaire de Place Dupuis a loué au gouvernement et à des organismes parapublics qui en dépendent une partie très importante de cet immeuble. M. Desrochers était en position évidente de conflit d'intérêts."

A la lumière de cette révélation, M. Morin a demandé au chef du gouvernement s'il ne croyait pas opportun, alors qu'un autre élément s'ajoute, de faire la lumière sur cette transaction "de façon à ce que son ancien adjoint et organisateur du Parti libéral ne reste pas entaché le moindrement si, par hasard, la Commission Cliche avait tort".

M. Bourassa a placé à nouveau le chef de l'Opposition sur la défensive: "Je lui demanderais surtout d'être circonspect dans les accusations qu'il a fait et de faire une différence entre une situation apparente de conflit d'intérêts et un geste de favoritisme. Or, il n'y a absolument rien dans le rapport qui démontre quelque geste de favoritisme que ce soit."

Vous sentez-vous prête à vous offrir au soleil?



(seulement 6 semaines... et vous serez en bikini)

C'est de nouveau le temps de l'année pour y penser. On quitte les manteaux en montrant davantage les "bourrelets d'hiver" dont on se passerait volontiers. Mais si vous venez dès maintenant chez Vic Tanny, tout peut être différent. Vic Tanny a tout ce qu'il faut pour que vous soyez en grande forme cet été. Régimes, guides alimentaires, équipement exclusif... nous mettons tout en oeuvre pour raffermir votre ventre et vos cuisses, redessiner vos bras et vos jambes. Les monitrices de Vic Tanny sont les meilleures: Elles vous aideront à obtenir le résultat que vous désirez à l'aide de leur super équipement... pour que vous passiez un été de fête!

OFFREZ-VOUS UNE SEMAINE GRATUITE
(sur rendez-vous seulement)
Si vous faites équipe avec Vic Tanny, ça ne rate jamais!

VIC TANNY'S
CLUBS DE SANTÉ ET MISE EN FORME
8 clubs dans la région de Montréal
Téléphonez au club situé le plus près de chez vous.

Place Bonaventure	866-3992
Centre commercial Rockland	341-3810
Centre commercial Côte-Saint-Luc	482-7415
Chomedey, 1278, boul. Labelle	687-1916
Longueuil, Place Desormeaux	651-7770
Montréal-Nord, Place Bourassa	326-8240
Ville LaSalle, Place Newman	366-8080
Mail West Island	683-2130

SUITE DE L'ERREUR QUI S'EST GLISSÉE DANS NOTRE ANNONCE DE MERCREDI DERNIER, NOUS OFFRONS UN NOUVEAU LOT DE

800 PAIRES DE SOULIERS FLORSHEIM

Caporicci milan
et autres

Fin de séries. Modèles lacés ou sans lacets
Brun, noir, bourgogne, bleu et blanc, brun et beige, etc.

Ord. $38 à $55 $19.98

Pointures 6 à 12
Pointures 12½ à 15 $23.98

LARGEURS	POINTURES	QUANTITÉS
B	8 à 13½	210 paires
D	6 à 15	560 paires
E	8 à 14	50 paires

• CHAQUE VENTE EST FINALE •

En vente seulement à notre magasin

4475 est, boul. Métropolitain (près Viau)
376-4140

• En venant de l'ouest sortie 48 entre Pie-IX et Viau côté nord du boul. Métropolitain
• En venant de l'est sortie Viau

NOUS ACCEPTONS

Bevet INC
MONTRÉAL

Vêtements et chaussures pour hommes de toutes tailles

Desjardins s'est bâti un empire en faisant régner la violence

par **Marcel DESJARDINS**
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Tout au long du volumineux rapport de la Commission Cliche on retrouve constamment le même personnage André "Dédé" Desjardins, "le roi de la construction".

C'est, comme d'aucuns l'ont souligné, l'araignée au milieu de cette vaste toile que constitue le domaine de la construction au Québec.

On retrouve le Directeur général du Conseil des métiers de la construction aux côtés du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, lors des différents conflits; en présence de M. Paul Desrochers, l'ancien bras droit du Premier ministre Bourassa, tantôt au sélect Garnison Club de Québec, tantôt lors d'une élection partielle à Sept-Iles; en compagnie des "grands" de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James pour y négocier le monopole syndical ou encore avec des membres de la pègre.

"Dédé" Desjardins est aussi présent personnellement ou par des intermédiaires de la trempe de René Mantha, Robert Meloche, Raynald Bertrand, Rosaire Daoust, Roméo "Bull" Thériault et Yvon Duhamel dans tous les centres de décisions de la FTQ-Construction.

Desjardins a à sa disposition "une organisation pyramidale de violence" qu'il utilise à volonté pour assouvir "un goût effréné du pouvoir", travers qui, soulignent les commissaires, vient gâcher ses qualités de meneur d'hommes, de stratège et d'organisateur.

La Commission Cliche, comme on pouvait s'y attendre à la suite des témoignages recueillis, réserve ses commentaires les plus durs à Desjardins.

La violence

Parlant de son goût du pouvoir, elle déclare: "Cette passion le domine au point d'annihiler trop souvent chez lui le sens moral qui doit fonder toute action, surtout celle d'un homme public. Pour lui, il n'y a pas de mauvaises méthodes. Il n'en connait que d'efficaces (...).

"La violence lui est si naturelle qu'il lui doit en grande partie l'empire qu'il a édifié."

Une des enquêtes menées par la Commission révèle que 41 p. cent des travailleurs affirment avoir déjà été forcés de quitter un lieu de travail.

"Ceci, conclut la Commission, ne peut être que l'oeuvre d'un système. André Desjardins en est l'auteur. L'analyse de ses nombreuses conversations téléphoniques avec son confident et conseiller Raynald Bertrand, interceptées par la Sûreté du Québec, le désigne clairement comme l'instigateur de la plupart des fermetures illégales de chantiers.

"C'est à sa pleine connaissance et sans doute sur son ordre que sont constituées des équipes volantes de fiers-à-bras qui, sautant d'un chantier à l'autre, contraignent les travailleurs à respecter les arrêts de travail décrétés par le roi de la construction."

Les shylocks

André Desjardins savait que l'un de ses collaborateurs, Raynald Bertrand, opérait un réseau de prêts usuraires.

"Non seulement, lit-on dans le rapport Cliche, il l'a toléré mais il n'a même pas jugé utile d'en parler à l'intéressé qu'il voyait à peu près tous les jours."

"Etrange conception de son rôle de chef."

La pègre

La Commission établit que Desjardins traite sur un pied d'intimité avec des gens du monde interlope.

Elle raconte comment il a fait embaucher par Bet Construction "le gangster" Francesco Fuoco, qui a passé en prison la plus grande partie de sa vie d'adulte.

Fuoco fut condamné pour sa participation à la préparation du hold-up du tunnel de la rue Trans-Island.

Desjardins compte parmi ses collaborateurs Jean-Claude "Togo" Beaudoin, "bouncer" du Café Evangéline, à Montréal. Dans un appel téléphonique à Desjardins, "Togo" l'appelle son patron et lui rend compte de ses opérations au Café. Desjardins lui accorde une augmentation de salaire.

Robert Rocheleau, propriétaire apparent du Café Evangéline, longtemps lieu de rencontre pour la pègre montréalaise, figure aussi parmi les proches de "Dédé" Desjardins.

Un autre ami de Desjardins, "le plus intime probablement", est Eugène Lefort, caïd de la Rive sud.

Les revenus

La Commission Cliche a acquis la certitude qu'un mystère plane sur les finances personnelles du leader syndical.

Elle juge pour le moins inconvenantes les tractations douteuses intervenues entre Desjardins et l'Association sportive du local 144, en rapport avec la vente du Club Cherrier.

"De fortes sommes liquides passent entre ses mains. Mais cet argent s'évanouit ensuite en fumée. Presque rien dans les comptes de banque, rien dans les coffrets de sûreté. Pas de certificats de dépôt, d'obligations, d'actions, ni d'effets de commerce.

"Par ailleurs, ajoutent les commissaires, un document manuscrit, certainement préparé par M. Desjardins lui-même, énumère des actifs totalisant $179,000. Et ce, sans compter sa résidence et des terrains qu'il possède."

Une expertise comptable a démontré, d'autre part, que les actifs des époux Desjardins atteignaient $180,590 au 31 décembre 1972.

"Pourtant, ni lui ni elle n'a bénéficié de legs et seul M. Desjardins touchait un salaire, qui s'est graduellement élevé de $10,000 à $20,000 par année de 1962 à 1974.

"Dans un tel contexte, une aussi belle situation financière pose des questions épineuses, déclarent les commissaires. Il est impossible qu'un contribuable touchant des revenus de cet ordre, qui se paie de fréquents voyages à l'étranger, se délasse dans un yacht privé et a longtemps roulé en Cadillac, puisse amasser autant de biens.

"Il a fallu des revenus d'appoint, conclut la Commission. Nous ignorons lesquels; mais puisque M. Desjardins n'a pas voulu les admettre, c'est qu'ils étaient inavouables."

La mémoire à Dédé

Les commissaires relèvent aussi "les libertés inadmissibles" que Desjardins a prises avec la vérité lors de sa comparution devant la Commission Cliche.

"Il est pénible de voir un homme chargé de responsabilités publiques éluder les questions, jongler avec les mots et se réfugier aussi constamment derrière des blancs de mémoire.

"La vérité, poursuivent les commissaires, est qu'André Desjardins n'est pas un chef syndical.

"Il a contaminé toute sa structure syndicale en plaçant aux postes de commandes des hommes corrompus, brutaux, dénués de véritables sentiments humanitaires pour les travailleurs.

"Un grand nombre d'officiers syndicaux, placés sous sa responsabilité, ont été encouragés par sa complaisance et souvent par ses mots d'ordre à s'en remettre à la seule violence pour mener leur action syndicale.

"Il a laissé ses acolytes s'enrichir en acceptant ou en sollicitant des pots-de-vin. Les syndiqués de la CSN n'étaient que les membres d'une bande rivale qui entravait sa marche vers le monopole syndical."



photos LA PRESSE

Robert MELOCHE, Raynald BERTRAND et René MANTHA, trois des principaux lieutenants de Desjardins.

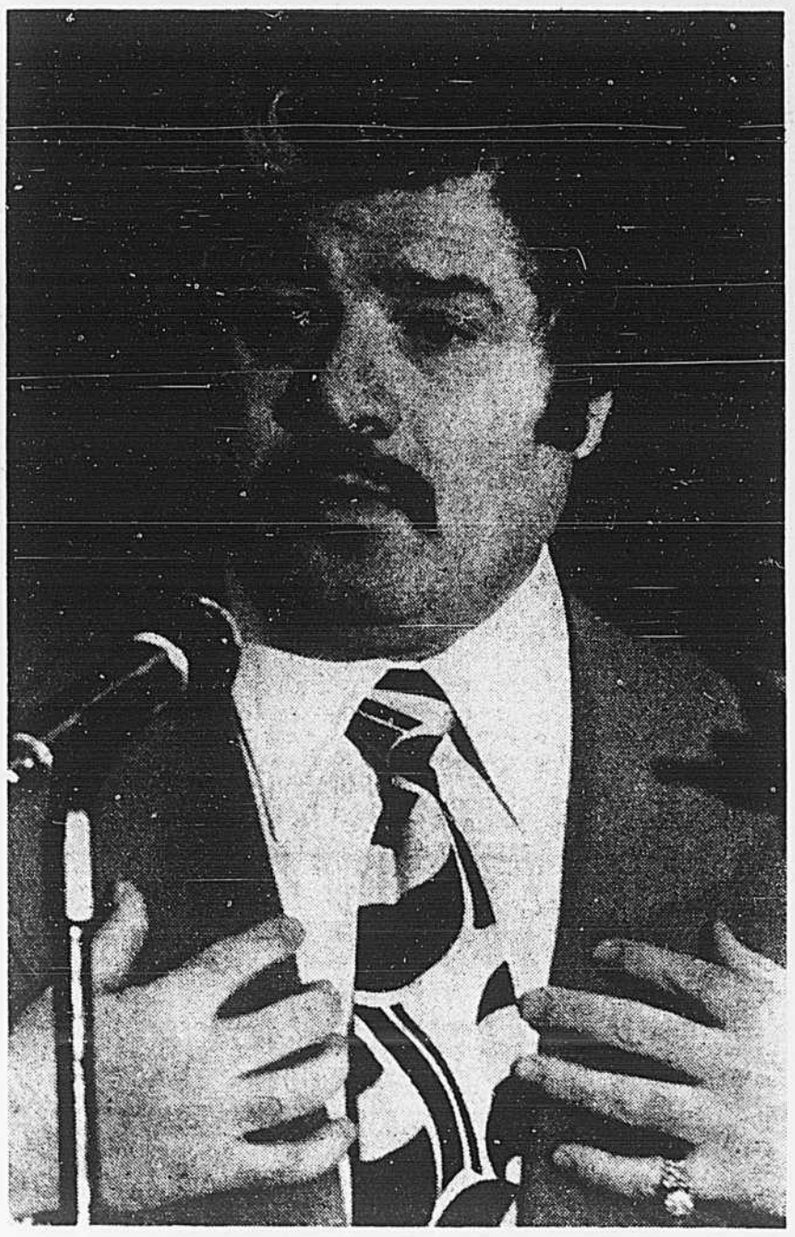


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

André DESJARDINS a utilisé la violence pour assouvir sa soif du pouvoir.

...et grâce à l'appui de gens du milieu, de patrons et de politiciens

QUEBEC — Pour bâtir et maintenir son empire dans le domaine de la construction au Québec, André Desjardins a trouvé des appuis dans le monde interlope, auprès des patrons et dans le milieu politique.

Dans le chapitre "le système et ses appuis" consacré au "matamore André Desjardins" et à ses sbires, la Commission Cliche démontre comment le directeur de la FTQ-construction a réussi à établir son emprise sur les travailleurs syndiqués de ce secteur?

"Les bras", André Desjardins les a trouvés en dehors du monde syndical, dans le milieu interlope qui a contribué à son ascension en lui fournissant les ressources humaines dont il avait besoin, c'est-à-dire des délégués de chantiers "efficaces, corruptibles et encore mieux, corrompus".

"C'est-à-dire, concluent les commissaires, des hommes comme lui. Ce genre de recrues, il ne pouvait les dépister que dans la pègre. En ce sens, au moins, le "milieu" lui fut indispensable."

Les patrons

Mais s'il a bénéficié des appuis des forces de la nuit, André Desjardins a également reçu dans une certaine mesure "l'aide des puissants qui s'affichent au grand jour".

La Commission soutient que, globalement, les patrons n'ont pas offert de véritable résistance aux menées de Desjardins, qu'ils ont joué son jeu, qu'ils se sont laissé prendre à son piège favori: diviser pour mieux diriger.

"Trop d'employeurs, poursuit la Commission, désespérant de la protection de la loi, ont cédé au chantage. Plusieurs ont commis l'indignité de verser des pots-de-vin."

En jouant ce jeu, les patrons sont devenus, aux yeux de la Commission, des complices du système mis sur pied par André Desjardins.

Les employeurs se sont imaginés que Desjardins était également un homme avec qui ils pouvaient s'entendre.

"D'autant plus, ajoutent les commissaires, qu'ils sentaient du muscle derrière ses demandes salariales. Ils savaient surtout qu'une chose réglée avec André Desjardins l'était définitivement."

Les politiciens

Certains hommes politiques ont eu des réactions analogues.

Quand il s'est agi de lancer "le projet du siècle", de s'assurer le concours syndical pour ce faire, M. Paul Desrochers, principal conseiller de M. Robert Bourassa, est allé voir Andre Desjardins en compagnie des dirigeants de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James.

Le même Desjardins, le 24 mars 1971, avait fait la pluie et le beau temps à l'Assemblée nationale même sans que ni lui ni ses hommes ne soient inquiétés.

La Commission Cliche trouve pour le moins étrange l'immunité dont Desjardins et ses fiers-à-bras ont pu bénéficié à la suite de cet incident.

Lors des élections, les hommes politiques, toujours les mêmes, les libéraux, font appel à "Dédé" Desjardins et à sa force de frappe.

Lors des élections complémentaires de Duplessis, M. Paul Desrochers constate que les militants libéraux ont des ennuis.

Desjardins étant descendu au même hôtel, M. Desrochers lui demande de faire régner la paix électorale. "André Desjardins, relatent les commissaires, accepte de faire son possible."

Durant les élections provinciales d'octobre 1973, c'est M. Jacques Laurier, chef de cabinet du ministre du Travail, qui fait appel aux services de Desjardins afin de remplir une salle à St-Jérôme, où M. Jean Cournoyer prononce un discours. Le jour du scrutin les hommes de la FTQ-construction appuyaient les libéraux dans Laporte et Taillon.

La Commission croit que bien des gens ont fait confiance à Desjardins non seulement parce qu'ils le savaient "efficace" mais parce qu'ils le savaient fiable et discret comme son témoignage aux audiences publiques l'ont démontré.

"On peut toujours se fier à Andre Desjardins pour ne pas ternir inutilement de réputations, écrivent les commissaires. C'est sûrement l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de représentants syndicaux, de gens du milieu, de patrons et même d'administrateurs publics ont voué un culte à l'homme fort de la FTQ-construction.

"Tragique méprise aussi de ceux qui ont pu voir en lui un chef syndical rassurant pour la sécurité de l'Etat?

"Au contraire, André Desjardins, fort des abdications qu'il a successivement provoquées en différents milieux, était devenu un danger pour l'Etat et une nuisance pour notre société aussi bien que pour le syndicalisme.

"Il a miné l'autorité de l'Etat, bafoué la loi et éclaboussé la FTQ par sa conduite. Un tel homme ne doit plus jamais exercer de fonction syndicale."

Cours de fleuriste
Atelier de Montréal
Inf. — 744-2150
(cours donné par Pierre-J. Hébert, auteur de l'ABC du Bouquet)
Permis no 749516
Ministère de l'Éducation
Culture Personnelle

Pour la Fête des Mères
Choix de GÂTEAUX
15 MODÈLES AU CHOIX $5.00 et plus
48 SANDWICHES AU CHOIX $4.50
Nous livrons partout à Montréal
844-3901
PEGROID'S
4075, RUE SAINT-DENIS

BANDE SPORTER
Bande herniaire élastique très légère pesant 9 oz très pratique pour les sportifs et personnes travaillant dur, fabriquée de deux tampons ovales caoutchoutés antidérapant.
Protège les deux côtés à la fois.
Ne blesse pas.
Apparence très discrète. Ajustable.
PRIX COUPÉ
Vente et location de chaises roulantes.
Stationnement gratuit.
Du lundi au vendredi: de 9 h à 9 h 30 pm — le samedi de 9 h à 5 h pm
Analyses de sang et d'urine complétées par des techniciennes diplômées 845-2788
CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE MONTRÉAL
Pharmacies Jean Coutu
Jean-P. Duquet, L. Ph., prop.
916-922 est rue Sainte-Catherine 845-9248

VISEZ JUSTE VISEZ PAR ICI
"LE CENTRE DE LA MISE AU POINT"
CANON TX successeur du Canon TLB
50mm, f:1.8
Vitesse de 1/500 à 1 sec.
Posemètre dit TTL
Profondeur de champ, bouton de vue préliminaire, 34 objectifs interchangeables et sabot de contact sans supplément.
SEULEMENT $219.95 avec étui
CANON FTBN 50mm, f:1.8
Seulement $309.95 avec étui
OBJECTIFS CANON

	Pr. du fab.	Prix de solde
28mm, f:2.8	$229.95	$172.46
35mm, f:3.5	144.95	108.71
100mm, f:2.8	204.95	153.71
135mm, f:3.5	165.95	124.46
200mm, F:4	263.95	197.96

Voyez-nous pour tout accessoire et toute vérification.
CANON
POUR LA FÊTE DES MÈRES
CANODATE "E"
Automatique Electronique
Impression de la date ou d'un code sur les photos
SEULEMENT $109.95 avec étui
CANONET G111-17
35mm télémètre Réglage entièrement automatique d'exposition par cellule photo électrique pour des photos réussies coup sur coup Tous réglages peuvent se faire manuellement
SEULEMENT $149.95 avec étui
CANONET 28
SEULEMENT $99.95 avec étui
Entièrement automatique Si vous cherchez un appareil 35mm sans complication voyez le Canonet il vous étonnera
VOYEZ-ÇA PAR VOUS-MÊME
"LE CENTRE DE LA MISE AU POINT"
Qualité et service
CAVENDISH PHOTO
6584 o., rue Sherbrooke 487-5471
• Reprises • Réparations
PLACE VICTORIA CAMERAS
800, Place-Victoria
Niveau du métro 861-0826
• Montage • Location

Pour la
Fête des Mères
Un cadeau pour son confort
De la série Serinade, un adorable soulier, en cuir souple en taupe semelle et fausse en cuir, pointure courante
Spécial $29.95
Pour le chic et le confort de vos pieds
Il vous faut des spécialités
Giroux & Desjardins INC
À deux pas des stations de métro Jean-Talon et Mont-Royal
6914, rue Saint-Hubert, 273-2813 4029, rue Ontario, 521-9414
1500 est, avenue Mont-Royal, 521-3164

éditorial

la presse
MERCREDI
7 MAI 1975

Un rapport qui invite à la bonne foi



MARCEL ADAM

Exactement un an après s'être fait confier la tâche d'enquêter sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, la Commission Cliche a déposé son rapport et le gouvernement le rendait public hier.

Attendu avec une impatience qui était à la mesure de l'intérêt qu'avaient suscité les audiences publiques de cette commission créée à la suite du saccage du chantier LG-2 de la Baie James, ce volumineux rapport de plus de six cents pages devrait être abondamment commenté dans les prochains jours, après que tous ceux qui se sentent concernés par ce problème l'auront lu et analysé.

Il serait imprudent de porter un jugement trop arrêté sur un travail d'une telle ampleur, après une première lecture hâtive et forcément superficielle. Soulignons cependant que ce document est bien construit, remarquablement bien écrit pour un ouvrage de ce genre traitant d'un sujet qui, pour n'être par romanesque, retient l'intérêt du commencement à la fin.

Dans la lettre de présentation du rapport au premier ministre Bourassa, les Commissaires Cliche, Mulroney et Chevrette disent avoir perdu des illusions parce qu'ils étaient naïfs, eux qui ont trop souvent été placés en présence de fraudeurs, d'escrocs et de canailles. C'est sans doute pour cette raison qu'ils considèrent que pour mettre en application certaines de leurs recommandations il faudra non seulement créer et inventer mais surtout montrer de la bonne foi — une vertu qui ne leur a pas paru courante durant leur enquête.

Cette déception des commissaires se trahit dans leur rapport par les longues descriptions de comportements individuels peu édifiants de plusieurs agents syndicaux, patronaux et publics qui font bon marché des règles démocratiques, de l'éthique professionnelle et du respect de la loi.

Les commissaires analysent aussi en détail les structures et les agissements des divers organismes qui composent l'industrie de la construction et formulent à leur endroit des critiques sévères, parfois très dures.

Au sujet de certaines moeurs syndicales qui briment la liberté des travailleurs, faussent le jeu démocratique et contreviennent à l'intérêt public, les commissaires disent que si tous les abus dénoncés n'existent pas dans tous les locaux de la FTQ-Construction, on les a trouvés principalement là où des bandits notoires se sont infiltrés.

Aussi font-ils plusieurs recommandations intéressantes, dont certaines sont, très radicales, telle la mise en tutelle durant trois ans des locaux des électriciens, des plombiers, des opérateurs de machinerie lourde et des mécaniciens d'ascenseurs, telle l'exclusion pendant cinq ans de toute charge de délégué de chantier, d'agent d'affaires, de représentant syndical, pour toute personne condamnée pour certain crime. Ce qui aurait pour résultat d'éliminer le très grand nombre de repris de justice qui font la pluie et le beau temps dans la construction, grâce à André Desjardins, grand responsable de cette engeance et qualifié par les commissaires de danger pour l'Etat, de nuisance pour la société et pour le syndicalisme.

Une des recommandations les plus intéressantes des commissaires est la création de l'"Office de la Construction", une corporation qui succéderait à la commission de l'industrie de la construction trop dominée par la FTQ-Construction et l'ex-roi Dédé Desjardins, régirait l'industrie de la construction et prendrait notamment à sa charge le placement des travailleurs en éliminant les bureaux de placement syndicaux, un des élements majeurs du problème de la construction.

La Commission Cliche formule de sévères reproches à la partie patronale qui s'est faite la complice de la corruption en achetant la paix au moyen des pots-de-vin dont les contribuables faisaient les frais par l'évasion fiscale et la hausse des coûts qui s'ensuivaient.

Elle ne ménage pas non plus les serviteurs publics qui ont contribué au pourrissement de la situation en ne respectant pas eux-mêmes les règles éthiques et les lois qu'ils étaient chargés de faire appliquer.

Dans les prochains jours, nous analyserons plus en détail cet important rapport. On peut dire aujourd'hui qu'il constitue un effort remarquable de débroussaillage de la jungle de la construction et que plusieurs recommandations apporteraient des changements considérables dans ce domaine si le gouvernement leur donne rapidement suite, comme il s'est engagé à le faire.

bloc-notes

Le Commonwealth plie mais ne rompt pas

Menaces à la Rhodésie et à l'Afrique-Sud, pressions pour que la Turquie retire ses troupes de Chypre, reconnaissance officieuse des nouveaux gouvernements du Cambodge et du Sud-Vietnam, velléité plus théorique que réelle de trouver un moyen de combler le fossé entre pays riches et pays pauvres, déclarations d'intention généreuses mais peu contraignantes: tel apparaît le bilan de la 20e conférence des pays du Commonwealth qui vient de s'achever à Kingston, en Jamaïque.

Des résultats d'apparence aussi maigre amènent maints observateurs à se poser la question de savoir si l'organisme possède encore du prestige et des pouvoirs, et si la reponse est "non", a-t-il encore une raison d'être ?

Que le Commonwealth ait perdu beaucoup de son prestige et de son influence est un fait qui saute aux yeux et qui s'explique. Les institutions, même les plus vénérables, vieillissent et s'usent, si bien qu'elles finissent toutes par avoir plus de passé que d'avenir.

Au cours de la période de décolonisation, le Commonwealth a vu augmenter considérablement le nombre de ses membres. Le sens du compromis, si vif à l'époque où l'organisme ne regroupait qu'une petite poignée de pays plus ou moins égaux quant au développement politique et économique, se révèle plus difficile, pour ne pas dire inexistant, du fait de l'adhésion de nouveaux membres, surtout ceux du continent africain.

La décolonisation aviva, chez ces derniers, un nationalisme exubérant et générateur d'ambitions légitimes mais impatientes. Les nouveaux venus entendent rattraper, et dans des délais impossibles, le retard qu'accuse leur jeune économie sur celles des membres plus âgés et plus avancés.

Anciennement, le petit club que formait le Commonwealth n'avait pas besoin de longs discours pour se comprendre. Il faut dire que ces gens-là n'attendaient pas grand-chose de concret et d'immédiatement rentable d'un organisme conçu en vue de promouvoir des rencontres plus officieuses qu'officielles, rencontres au cours desquelles on réussissait toujours à trouver quelques terrains d'entente propices à la signature d'un accord par-ci, ou à la négociation d'un privilège par-là, et tout le monde repartait content.

La situation a bien changé. Les jeunes membres se servent du Commonwealth pour critiquer le système, lancer des accusations ou proférer des menaces, tandis que les vieux cherchent à s'en servir pour se faire du capital politique chez eux.

Tout ceci contribue à détériorer la bonne réputation qu'avait jadis le Commonwealth. Pourtant, l'organisme conserve son utilité malgré tout. Par delà la rhétorique délirante des nationalistes impatients, les membres, jeunes et vieux, apprennent insensiblement à se mieux connaître et mieux comprendre, sans compter qu'ils réussissent, en dépit de tout, à récolter quelques bénéfices marginaux, telle cette entente entre la Jamaïque et le Canada.

Grâce aux prêts à long terme d'Ottawa, le gouvernement jamaïquain pourra maintenir des programmes de travaux publics destinés à combattre le chômage. C'est peu de chose, mais ce peu-de-chose n'aurait peut-être jamais été possible sans une rencontre officieuse de MM. Trudeau et Manley, rencontre facilitée par celle, plus officielle, du Commonwealth.

Mindszenty : une énigme aux yeux de l'histoire

Avec la mort du cardinal Jozsef Mindszenty prend fin un long et douloureux épisode de l'histoire de l'église hongroise. On peut trouver discutable les prises de positions politiques et religieuses du personnage, mais on peut nier la constance et le courage dont il sut faire preuve tout au long de la lutte acharnée qu'il a livrée au régime communiste de son pays.

Condamné, en février 1949, pour "trahison et trafic de devises", le malheureux évêque eut à subir sept ans de prison et les tortures physiques et morales qu'on imagine. A sa libération, à la suite du soulèvement populaire hongrois, en 1956, il se réfugia à l'ambassade américaine, à Budapest, où il vécut reclus durant 15 ans. Cette réclusion volontaire finit par exercer une puissante pression, tant sur la conscience occidentale que sur les autorités communistes hongroises.

Patriote farouche et inflexible, cet homme aura été, jusqu'à la fin, un signe de contradiction et un sujet d'irritation pour ses ennemis, ses amis, et même les autorités du Vatican. Il fallut un acte d'autorité du pape Paul VI lui-même pour amener le personnage à s'exiler à Vienne en 1971. En février 1974, contraint de procéder à des désignations d'ecclésiastiques dans l'"intérêt de certains diocèses polonais", le pape dut faire, une fois de plus, preuve d'autorité pour lui retirer l'archevêché d'Erzstergom et la primatie de Hongrie.

La démarche spirituelle et temporelle des hommes n'est jamais facile à comprendre et à expliquer, mais celle du cardinal Mindszenty l'est encore moins que les autres. Le destin de ce saint homme restera probablement longtemps une énigme aux yeux de l'histoire.

Jean PELLERIN



(Droits Réservés)

Le COJO est généreux autant que téméraire

Les finales des grandes disciplines olympiques ne sont pas pour "le Montréalais ordinaire". Celui-ci doit se contenter de places debout, s'il a de la chance, ou de compétitions préliminaires, s'il est vraiment très sportif. Déjà, au lendemain de la mise en vente des billets, il y a pénurie grave pour toutes les soirées de natation, de gymnastique et de cyclisme. Tout au moins chez Eaton centre-ville, là où l'on devait trouver 280,000 billets et où il n'y en eut que 190,000. Montréal n'est sûrement pas un bon endroit pour se procurer des billets des Olympiques.

Les responsables ont des réponses: le nombre de personnes qu'il faut privilégier, avant la mise en vente officielle des billets, est affolant: 450,000 billets vont aux fournisseurs officiels des Jeux, 225,000 aux organismes de sport, 10,000 aux employés du COJO, en plus des places réservées aux personnalités, aux invités, aux journalistes, etc.

Tous ces privilégiés ont de bonnes raisons de l'être et personne ne peut leur reprocher leur chance. Il reste cependant de toute cette opération que les Montréalais sont fortement défavorisés dans ce partage. Car on peut croire que c'est dans le nombre de billets qu'on nous réservait qu'on a trouvé le meilleur réservoir pour pallier l'imprévu. On nous a laissé, pour les meilleures places de finales, huit billets pour le cyclisme, 28 pour la natation, 140 pour l'athlétisme... (toujours chez Eaton centre-ville).

Dans l'insatisfaction demeure une interrogation double. D'abord, où sont passés les 90,000 billets qui manquent à Montréal ? Ensuite, le COJO ne croit-il pas qu'il a été un peu trop généreux envers beaucoup de ses collaborateurs en leur permettant d'obtenir un si grand nombre de billets ? Avec, en plus, ces 20 billets que chaque client achète au comptoir, on risque d'avoir de belles séances de marché noir à la veille des Jeux.

Jean-Guy DUBUC

Les lettres des lecteurs en p. A 8

DOCUMENT

Le ministre Forget répond à la Fédération des médecins omnipraticiens

Ces jours derniers, le ministre des Affaires sociales, monsieur Claude Forget, a eu l'occasion de répondre en Commission parlementaire à l'Assemblée nationale à plusieurs questions relatives à des propositions du ministère à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou ayant trait à l'avis de non-participation au regime d'assurance-maladie déposé par 69 médecins de la région de Yamaska. Voici le point de vue du ministre Forget.

Un point litigieux à la table de négociations a fait l'objet de commentaires exagérés et inexacts de la part de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Il s'agit du critère de durée minimale que le ministère propose d'introduire dans les critères de l'examen médical.

Contrairement à ce que prétend la F.M.O.Q., le ministère ne fixe en aucune façon le temps que le médecin doit consacrer à un patient et le médecin reste libre de le déterminer selon les besoins du malade. Aussi n'est-il pas exact de dire que les propositions du ministère "imposent des contraintes qui nuisent à la façon de soigner". Le critère durée n'intervient que sur le plan administratif, pour fins de rémunération. Il importe donc d'exposer de façon détaillée la position du ministère afin de rétablir les faits.

Les critères de rémunération

Le tarif, au Québec comme ailleurs, prévoit que les examens faits par les médecins sont rémunérés à des taux variant selon la nature et l'importance de l'examen. En vertu de l'entente actuelle, pour un examen à son cabinet privé, le médecin peut réclamer, par exemple, les honoraires suivants: $5 pour un examen ordinaire; $11 pour un examen complet; $20 pour un examen complet majeur.

Le problème qui se pose est d'établir des critères permettant au médecin de se faire payer équitablement pour le service rendu. La définition de l'examen tel que proposé comprend la formulation du diagnostic et les recommandations au patient et comporte six ou sept critères*: l'étendue de l'interrogatoire, la région ou les systèmes examinés, le type d'inscription au dossier, etc. La durée n'intervient que comme l'un des critères et à titre de facteur minimum seulement. Il importe de noter, en effet, que les temps mentionnés de 5, 10 ou 30 minutes constituent un minimum et non un maximum.

Ainsi, selon la proposition du ministère, le temps minimum requis pour qu'un examen puisse être admissible au tarif d'un examen ordinaire est de 10 minutes. Si, au cours d'une visite, le médecin satisfait aux autres critères et consacre au patient au moins 10 minutes, il peut réclamer le paiement de l'honoraire prévu pour l'examen ordinaire; si la visite dure moins de 10 minutes, il ne peut réclamer le même tarif, mais pourra vraisemblablement réclamer le paiement sur la base d'un examen de contrôle pour lequel le temps minimum requis est de 5 minutes et qui sera tarifié en conséquence.

Les avantages de la durée comme critère

La détermination d'une durée minimum nous apparait nécessaire pour mieux définir tel examen par rapport à tel autre, la durée ne demeurant toutefois qu'un des éléments de la définition. L'expérience a démontré que les définitions du tarif actuel étaient souvent difficiles d'interprétation autant pour l'omnipraticien que pour la Régie de l'assurance-maladie, qui doit surveiller l'application du tarif.

Le médecin omnipraticien qui traite adéquatement ses patients leur consacre de lui-même plus que le temps minimum. L'introduction de ce critère ne peut donc lui nuire. Pour les omnipraticiens consciencieux et soucieux de ne pas abuser du tarif, qui réclament l'honoraire prévu pour un examen ordinaire quand il s'agit en fait d'un examen plus approfondi, une meilleure définition des types d'examens se traduira par une rémunération supérieure. Par ailleurs, certains omnipraticiens qui passent rapidement un grand nombre de patients devront classifier autrement leurs examens aux fins de leur paiement par la Régie de l'assurance-maladie.

Ce déplacement, vers le grand nombre d'omnipraticiens qui pratiquent une médecine plus humaine, de sommes qui sont trop facilement réclamées par certains pour des examens à la chaine ne peut qu'être bénéfique. Le ministère des Affaires sociales, dans la poursuite de son objectif d'humanisation des soins, souhaite que ce critère soit une incitation à consacrer plus de temps au patient, à aller au-delà des symptômes, à poser des diagnostics et à suggérer des traitements basés sur une étude plus approfondie.

Présentement, le médecin omnipraticien reçoit pour un examen ordinaire la même rémunération, qu'il dure 10, 15 ou 20 minutes, de la même façon qu'une hystérectomie (opération destinée à enlever l'utérus) comporte un même tarif, quelle que soit la durée de l'opération. Dans ces conditions, affirmer que le médecin n'est pas rémunéré pour le temps au-delà du minimum, c'est nier le principe même du tarif à l'acte qui suppose une moyenne pour chaque acte.

Affirmer que le médecin pourra interrompre son travail après avoir atteint le minimum de temps, c'est lui prêter, en outre, une attitude abusivement mercantile et oublier que l'acte doit satisfaire à 5 ou 6 autres critères pour être rémunéré. Par ailleurs, le fait de spécifier une durée minimum pour l'examen n'empêche aucunement le médecin de consacrer au patient au moins le même temps qu'il lui accorde actuellement, alors qu'aucune durée minimum n'est indiquée.

Avantageux pour le patient et le médecin, ce critère facilitera aussi la tâche de la Régie de l'assurance-maladie, responsable de l'utilisation des fonds publics, qui doit vérifier les applications du tarif. Cette vérification se fait notamment sur base d'échantillonnage et une définition plus objective permettra d'alléger le procédé.

La durée sert déjà à qualifier plusieurs codes d'actes

Le critère de la durée n'est pas nouveau dans la facture du tarif; il sert même de base à la tarification des actes relevant de la psychiatrie et

(Suite en page A 6)

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
editeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

MARCEL ADAM
éditorialiste en chef

pleins feux SUR L'ACTUALITÉ

la presse
MERCREDI
7 MAI 1975

Remise officielle du prix Olivar-Asselin à Lysiane Gagnon

Un reporter n'est heureusement jamais seul

Le Prix de journalisme OLIVAR-ASSELIN de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, pour l'année 1975, a été remis officiellement, hier soir, à Lysiane Gagnon, journaliste à LA PRESSE.

C'est au Monument National, en présence d'une centaine d'invités que s'est déroulée la cérémonie sous la présidence de M. Jean-Marie Cossette, Président général de la SSJB, qui présenta à la lauréate la bourse de cinq cents dollars et la médaille Bene Merenti de Patria que comporte le Prix OLIVAR-ASSELIN.

C'est Mme Paule Beaugrand-Champagne, journaliste au Jour, qui fit l'éloge de Mme Gagnon.

Née en 1941, Lysiane Gagnon se lance dans le journalisme dès l'obtention de son BA en 1960. Après deux ans au Petit Journal, elle passe à LA PRESSE où elle est demeurée depuis. De 1962-64, elle est affectée aux informations générales ; de 1964-68, elle est rédactrice au magazine de LA PRESSE ; de 1968-74 elle assume la chronique de l'éducation ; depuis un an elle est de nouveau aux informations générales, s'intéressant particulièrement aux questions linguistiques. Elle vient de signer une série d'articles sur "le drame de l'enseignement du français" qui a suscité une prise de conscience générale dans un domaine aussi vital pour la collectivité québécoise.

Lysiane Gagnon a participé activement à la fondation de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, dont elle a d'ailleurs été l'un des dirigeants.

Après 15 ans de profession, Lysiane Gagnon est déjà un des grands noms du journalisme québécois. Aussi est-ce à l'unanimité que le Conseil général de la SSJB de Montréal lui a décerné son prix de journalisme pour 1975, sur recommandation d'un Comité de sélection formé de représentants, dont la compétence professionnelle est reconnue, de la presse écrite et électronique.

En acceptant ce prix, Lysiane Gagnon a rendu hommage à tous ses camarades de travail et particulièrement à ceux qui, comme elle, pratiquent le métier de reporter. Voici le texte de son exposé.



Lysiane GAGNON — photo Jean Goupil, LA PRESSE

par Lysiane GAGNON

C'est des reporters, dont je veux parler un peu. Parce que ce mot-là évoque mon métier, et surtout mes camarades de travail, ceux du Petit Journal d'abord, de La Presse ensuite, ceux des autres journaux et de l'ensemble du monde de l'information au Québec.

Si les journaux fonctionnaient comme la télévision, avec ses longs génériques, les articles seraient surmontés d'un nombre incroyable de signatures, car il n'y a pas un seul article de journal qui ne soit le produit d'une profonde et multiple collaboration. Un reporter rédige seul son article, mais avant, mais après, il n'est jamais seul - heureusement: du centre de documentation au chef de pupitre, en passant par les photographes, les graphistes, les maquettistes, les typos et ges pressiers, il se trouve bien des gens pour travailler directement à l'élaboration, à la présentation et à l'impression des articles que signent les reporters.

Mais ce dont je voudrais parler surtout, c'est du climat de travail, de la fraternité chaleureuse que j'ai connue dans nos salles de rédaction. Quand je pense à mon travail, c'est à cela surtout que je pense. A cette entraide diffuse et constante qui se manifeste par mille et un délais. Quand un reporter entreprend un article un tant soit peu délicat, c'est à ses camarades qu'il en parle, c'est à eux qu'il demande souvent conseil, c'est avec eux en somme qu'il travaille. C'est cela que je souhaite à tous les autres journalistes, futurs et actuels: de connaître et de vivre ce plaisir de travailler dans un climat fraternel, et aussi dans des conditions qui permettent d'exercer le plus adéquatement possible un métier qui, par sa nature même, comporte un risque d'erreur très élevé. Ces conditions-là, que j'ai connues à LA PRESSE, se résument rapidement.

Un centre de documentation bien équipé, des services de production qui fonctionnent bien, une salle de rédaction assez nombreuse pour que plusieurs journalistes puissent en même temps travailler sur des enquêtes et des dossiers plus approfondis. La compétence professionnelle de vos camarades et des cadres de la direction. La liberté non pas d'écrire ce que l'on veut, mais de rendre compte le plus fidèlement possible, de la réalité. Les reporters travaillent sur la réalité, c'est à dire sur de la matière humaine, complexe et fluide. Les reporters, comme tous les êtres humains, sont toujours subjectifs. Ce qu'on doit exiger d'eux, c'est d'être honnêtes et le plus rigoureux possible. Ce qu'on doit exiger des entreprises de presse, c'est de faire passer les critères fondamentaux de l'information avant toute autre chose, et d'avoir le courage de résister aux pressions qui s'exercent de toutes parts sur les responsables et les artisans de l'information.

Une autre condition qui me semble également essentielle, c'est le respect d'une notion souvent bafouée, le pluralisme. Je pense qu'il est normal et sain d'avoir, au sein d'une même salle de rédaction, une certaine diversité d'opinions, de la même façon qu'il est bon que les journalistes n'aient pas tous la même formation antérieure. Une salle de rédaction doit rester un lieu ouvert où circulent au risque de s'affronter plusieurs tendances et plusieurs courants d'idées. C'est aussi le cas, je m'empresse de le souligner, des journaux plus ouvertement engagés politiquement, comme Le Jour.

Ce sont, je crois, des valeurs comme celles-là qu'ont défendues, chacun à sa façon, ceux qui ont reçu ce prix avant moi. On me permettra de rappeler, avec respect mais surtout avec tendresse, le souvenir de Judith Jasmin, qui, pour les femmes journalistes de ma génération, a été un modèle admiré. Admiré, oui, mais quand j'ai eu la chance de la côtoyer un peu, je me suis rendu compte que Mme Jasmin inspirait des sentiments bien plus profonds que l'admiration. C'était avant tout une femme intelligente, sensible et réservée, qui savait depuis longtemps que le métier de reporter est un métier qui porte à la modestie.

En un sens, moi qui connais bien le monde du reportage québécois, je suis un peu étonnée de recevoir ce prix. Pour la simple raison que l'immense majorité de mes camarades auraient pu, je le sais, se retrouver à ma place. C'est à eux que je le redonne en pensée, et par camarades, j'entends aussi tous ceux qui m'ont appris mon métier, Serge Dussault et Willie Chevalier, notamment, et ceux qui sont à La Presse ce qu'on appelle nos supérieurs, mais qui sont de fait des camarades et des amis.

Le prix Olivar-Asselin, c'est aussi à mes parents que je le redonne en pensée. A ma mère et à mon père, qui m'ont appris à lire, à écrire et à vivre. A mon père, qui a participé longtemps et activement aux activités de la Société Saint-Jean-Baptiste. Et je pense aussi au père de mon père, Arthur Gagnon, qui fut il y a longtemps - en 1896, secrétaire-trésorier de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et qui eut son bureau ici-même, au Monument National, avant de concevoir le projet de la Caisse nationale d'économie dont il fut l'administrateur pendant 20 ans. Je suis heureuse que ce soit sa petite-fille qui reçoive aujoud'hui le prix Olivar-Asselin, de la même façon que je suis heureuse que dans ce même Monument National, il se trouve aujourd'hui son arrière petit-fils Sébastien, le fils de ma soeur Mona-Josée.

Cette sorte de continuité, je la retrouve aussi dans la présence de M. François-Albert Angers, dont j'admire depuis plusieurs années le courage, la sincérité totale et la ténacité. J'ai gardé pour la fin ce qu'on place d'ordinaire au début, c'est à dire les remerciements et les compliments d'usage. C'est volontaire, car pour moi il ne s'agit pas de formules de politesse. J'aime qu'au Québec, il y ait un organisme qui incarne à la fois nos racines les plus profondes et le progrès le plus nécessaire, un organisme qui soit né il y a très longtemps, et qui, à travers les générations, ait su évoluer au rythme de la société québécoise. Je suis heureuse et contente que ce soit la Société Saint-Jean-Baptiste qui me décerne ce prix, et qui, à travers moi, le décerne à ceux qui pratiquent le métier que j'aime, celui de reporter.



Le Canada pourrait profiter des nouveaux appétits de l'URSS

par Mario FONTAINE
collaboration spéciale à Moscou

"NOUS SOMMES à un point de rupture : si les relations commerciales entre le Canada et l'Union Soviétique ne s'accentuent pas de façon significative dans le courant de 1975, elles ne le feront jamais. Car nos chances de vendre des produits industriels à l'URSS n'ont jamais été si bonnes que maintenant."

Confortablement campé dans son vaste bureau de l'Ambassade du Canada à Moscou, le dernier Soljenitsyne bien en évidence à ses côtés, le ministre-conseiller à l'économie W.G. Pybus parle avec cet optimisme caractéristique aux diplomates en poste à l'étranger.

Mais, cette fois, l'état de la conjoncture semble justifier une attitude aussi combative. Plusieurs facteurs militent en effet en faveur d'un déblocage important des ventes de produits industriels canadiens à l'Union Soviétique, au moment même où diminuent celles du blé.

L'échec des pourparlers soviéto-américains qui visaient à conclure des accords privilégiés entre les deux super-grands, échec résultant en grande partie de la question des juifs d'URSS, attire l'attention sur le Canada. Après avoir joué Washington à bloc depuis 1972, Moscou se tourne maintenant vers les autres pays industrialisés. Nantis d'une technologie de pointe et d'un accord particulier conclu avec la Russie en 1971, nos chances de décrocher de bons contrats paraissent excellents.

La hausse croissante du niveau de vie des Soviétiques joue aussi en notre faveur. Pour la première fois, la priorité est accordée au développement de la production B, celle des biens de consommation, sur la production A, celle de l'industrie lourde.

Bon nombre de citoyen ne demandent qu'à profiter de cette société de consommation dont ils entendent parler depuis si longtemps. Les sommes faramineuses qu'ils proposent aux visiteurs étrangers pour se procurer jeans, manteaux, bas de nylon et le reste le prouvent éloquemment.

Enfin, le gouvernement soviétique réalise qu'il est souvent plus rentable de fabriquer des produits sous licence que d'en assurer le développement à partir de rien. Il n'a pas hésité à aligner les millions pour que Fiat lui vende une usine "clefs en mains" à Togliatti, sur la Volga. Ni pour que l'Allemagne Fédérale construise un complexe sidérurgique intégré. A quand le tour des Canadiens?

$46 millions en 1974

Désormais notre avenir ne repose plus sur les céréales, mais sur les produits industriels. Bien que le blé représente 93 p. cent de nos exportations à l'Union Soviétique depuis 1956 ($1.8 milliard) son importance risque de diminuer très rapidement.

D'une part l'URSS a décidé de diversifier ses approvisionnements, et achète des céréales américaines depuis 1972. Mais surtout, elle mène depuis dix ans une vaste offensive à l'issue de laquelle elle devrait s'autosuffire, et ce assez vite. En 1974, l'agriculture a drainé 35 p. cent de tous les investissements du pays!

Il importe donc que les industriels canadiens prennent le relais si on veut que la balance commerciale nous reste favorable. L'an dernier, nos exportateurs de produits manufacturés ont conclu des contrats d'une valeur globale de $46 millions, un gain substantiel par rapport aux années antérieures.

La contribution à ce moment de la firme Torrington Needles, de Montréal, varie régulièrement de $1 à $2 millions d'une année à l'autre. Celle de Velan Engeneering, toujours de la métropole, se chiffre à $15 millions pour 1974. Le constructeur de chenilles Foremost, de Calgary, a obtenu un contrat de $40 millions, répartis sur quelques années.

Et les projets ne manquent pas. Si les Soviétiques excellent en recherche pure, ils manquent d'habileté pour appliquer le fruit de leurs efforts à la technologie, en particulier à la production de masse.

Ainsi la compagnie Durand, une importante firme forestière de la côte ouest, espère-t-elle enlever un contrat de $50 à $60 millions pour la construction complète d'une usine de contre-plaqués, elle-même une sous-section d'un immense complexe à Ust Ilimsk. Toujours en foresterie, la filiale canadienne d'une maison américaine, la firme Clarke Equipment, pense conclure d'importants contrats d'ici peu.

Des acheteurs rusés

La présence de sociétés américaines souhaitent réaliser des ententes avec l'URSS via le Canada se fait d'ailleurs lourdement sentir, et révèle une fois de plus l'une des faiblesse congénitale de notre économie: le Canada manque de très grandes compagnies capables de rivalier de plain-pied avec des concurrents internationaux. Les besoins russes se situent sur une échelle gigantesque, et seules les très puissantes firmes peuvent aspirer à les satisfaire. La spécialisation représente notre seule voie de sortie, en particulier dans les domaines forestiers et miniers.

En plus de cette concurrence internationale très vive, nos hommes d'affaires doivent aussi se mesurer aux acheteurs russes, qui jouissent d'une réputation méritée de marchandeurs avisés et fort bien documentés. Au fait de l'ensemble de la production des pays occidentaux, ils profitent du désarroi de l'industriel étranger devant l'immense et complexe appareil administratif soviétique pour en tirer le meilleur parti.

Le facteur temps entre souvent en ligne de compte: les négociations se poursuivent généralement à un rythme ralenti, et peuvent s'étendre sur deux ou trois années.

Ce qui implique des coûts importants pour les compagnies, car les Russes exigent qu'elles délèguent leurs meilleurs cadres supérieurs, nantis de compétences techniques développées, et en mesure de détailler leur produit et ses applications.

Une fois signé, le contrat ouvre cependant des possibilités souvent sans commune mesure avec celles que permet l'ouest. Et si les Russes exigent le respect intégral des ententes, ils se révèlent par contre de loyaux acheteurs.



Cadeau de $30 millions du Canada à la NASA

WASHINGTON (AFP) — La Nasa a annoncé hier que le Canada construira à ses frais un appareillage destiné à des vols humains de l'avenir.

Cet équipement dont le coût sera de 30 millions de dollars permettra aux astronautes de la future navette de l'Espace de larguer et de récupérer des satellites inscrits sur l'orbite terrestre.

Ce "Remote manipulator system" sera remis à la NASA en 1979 et servira lors des premiers vols de la "Navette". Décollant comme une fusée, puis s'inscrivant sur orbite terrestre, la Navette atterrira à la façon d'un avion et sera réutilisable jusqu'à une centaine de fois.

L'Agence spatiale fait à ce sujet l'éloge de la coopération du Canada et rappelle à cette occasion que l'agence spatiale européenne met, de son côté, au point le "Spacelab" ou laboratoire de l'espace, qui permettra d'effectuer un grand nombre d'expériences scientifiques à bord de la Navette.

Le Dr James Fletcher, administrateur de la Nasa, a cité comme "exemple du partage des frais des programmes spatiaux entre plusieurs pays. Il en résultera des économies de 20 à 30 millions de dollars pour les contribuables américains".

REMPLISSAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

rina est purement "locataire" du Conseil en ce qui concerne le terrain où se trouvent ses installations et que, dans ce cas, "quelqu'un a pu outrepasser sa juridiction." "L'enquête de police devrait mettre les choses au clair."

Quant à Transportex, cette société aurait déjà demandé au Conseil "comment s'y prendre pour obtenir un permis" mais n'aurait jamais donné suite à cette requête.

Le gérant de "Marina Ville-Marie" affirme que cette organisation "n'a pas octroyé de contrat particulier pour le remplissage mais possède tous les permis requis du Conseil des ports nationaux pour le faire."

"Nous continuons tout simplement à construire la marina publique, commencée il y a huit ans, en suivant des plans approuvés par le Conseil".

Richesses naturelles

M. Gadbois, reconsulté à la suite de cette déclaration des autorités de la Marina, reconnait qu'effectivement "il existe un bail de 20 ans entre la Marina et nous", que "des plans d'aménagement ont été approuvés par le Conseil."

"Toutefois, à la fin de 1973, le ministère des Richesses naturelles du Québec a soulevé des objections relativement à l'aménagement du territoire en question, a interdit à la Marina de poursuivre ses travaux et a exigé qu'on lui fournisse certains documents relatifs à l'arpentage ou à la nature des matériaux utilisés pour le remplissage. Ces matériaux étaient en grande partie composés de détritus. J'ignore si les Richesses naturelles du Québec sont parvenues à régler leur différend avec la Marina Ville-Marie ou si les documents ont été fournis à ce ministère dans le délai imposé de 15 jours."

M. Gadbois ajoute que le Conseil agit maintenant comme observateur dans ce différend entre Québec et la Marina. "Il y a un conflit de juridiction réel en ce domaine."

"Notre police aura les plans en mains pour son enquête sur les lieux, dit-il. Elle est en mesure de déterminer si les plans originaux, déjà approuvés, sont respectés comme il se doit."

M. Gadbois se dit d'avis que, pour tout travail de remplissage non prévu dans les plans et devis, un permis spécial devrait être requis.

GOUVERNEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

stats d'impuissance angoissants" de la part de gouvernants. Le premier est du ministre Cournoyer, qui a déclaré que la Commission Cliche "vient remplir une carence: l'incapacité constatée par le gouvernement à faire respecter la loi".

Le second est de M. Claude Rouleau, sous-ministre des Travaux publics, au moment où il explique pourquoi il a autorisé le paiement d'un pot-de-vin déguisé de $45,000 au syndicat des mécaniciens d'ascenseurs: "Je ne dis pas qu'on accepte l'anarchie, mais quand vous avez un revolver sur le bord de la tempe, qu'est-ce que vous pouvez faire?"

Dans ce dernier cas, les commissaires commentent: "Le contribuable aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement ne cède pas à ce chantage illégal, pratiqué à l'encontre des dispositions du Décret. Malheureusement, ce n'est pas ce qui arriva: après des discussions ardues, le ministère des Travaux publics décida "d'acheter sa paix"."

Et plus loin: "Il est inutile de demander à un citoyen sans défense de résister au chantage et aux menaces si l'Etat, face à de semblables tactiques, ne donne pas lui-même l'exemple d'une grande fermeté, inspirée par la conviction profonde que le respect de la loi est le plus sûr moyen d'assurer la liberté de tous ceux qui veulent vivre en paix dans un régime démocratique."

Fouillis et incurie

Ailleurs, la Commission constate "le fouillis auquel le justiciable fait face lorsqu'il doit s'en rapporter aux lois et au Décret pour faire valoir son droit... La situation déplorée ne se corrigera pas à moins qu'on ne soit convaincu que les lois s'appliquent à tout le monde et en tout temps. Or, en matière de relations de travail, l'opinion s'accrédite que la commission d'un crime ou d'une infraction n'est ni un crime ni une infraction".

Et elle s'interroge sur les causes de ce fouillis qui empêche les citoyens de se sentir protégés par l'Etat: "Incurie, lourdeur au niveau de l'administration, communication inter-ministères trop cloisonnée? Il nous a été difficile de départager les responsabilités."

Parlement envahi

Un incident parait tres significatif à la Commission: l'invasion par les forces d'André Desjardins d'une Commission parlementaire siégeant au Parlement de Québec il y a quatre ans: "André Desjardins lui-même pourchassait en hurlant le président de la CSN... sous les yeux des députés impuissants. Ce chahut indescriptible fit suspendre les travaux de la Commission, qui ne siégea plus jamais... Desjardins et ses hommes ne furent jamais inquiétés à la suite de ces événements...

"Aucun député n'a soulevé l'affaire. On regrette de constater que le Parlement tout entier a souffert, sans mot dire, de la part de Desjardins et de ses voyous, une grave atteinte à sa liberté de siéger."

Le rapport rappelle également l'étrange réplique d'un sous-ministre adjoint du Travail qui, appelé à siéger comme tuteur d'un syndicat, s'est écrié: "Si on est pour appliquer le Décret, moi je résigne!"

Sanction à l'illégalité

Mais ce ne sont pas que des fautes d'omission ou d'incurie que les commissaires reprochent à l'Etat. C'est aussi, dans deux cas au moins, l'appui qu'il a accordé à des actions littéralement illégales.

Au sujet de la Loi 9, ils notent par exemple que "la Législature a alors changé, en pleine négociation, les règles du jeu pour légitimer une convention signée contrairement à la procédure prévue par la loi...".

Plus loin, au sujet de la "conduite inexplicable" d'un fonctionnaire majeur du Travail, Yvon Dansereau, dans l'affaire des chèques de la CIC, ils avouent:

"La Commission ne comprend pas pourquoi ce fonctionnaire ne fut pas immédiatement suspendu, lorsque le Ministre fut mis au courant de son silence complice. L'explication donnée publiquement par le ministre n'a pas été retenue par la Commission. Ce dernier, tentant d'expliquer le geste de son conseiller spécial, a soutenu que M. Dansereau était tenu au silence par le secret professionnel. Il s'agit là d'une justification qui ne résiste pas à l'analyse."

COURNOYER

(Suite de la page A 1)

la Commission Cliche, il a déclaré à des journalistes que ce rapport avait été rédigé avec la connivence des associations patronales. Il faisait sans doute allusion au fait que deux des conseillers de la commission, MM. Christian Van Houtte et Jean-Yves Gagnon, ont déjà occupé des postes clés à l'Association de la construction de Montréal.

Ces deux conseillers techniques font d'ailleurs l'objet de remerciements explicites de la part des commissaires à la fin du rapport dévoilé hier à Québec. Le rapport souligne le dévouement de M. Van Houtte et la qualité des conseils de M. Gagnon, "homme aux jugements objectifs", ajoutant que sans eux le document n'aurait pas été "aussi précis".

Dédé Desjardins ne s'est pas montré plus ému que de raison devant les condamnations sévères des commissaires à son égard. Il s'est contenté de déclarer que ce rapport serait soumis aux syndicats menacés de tutelle dans les prochains jours et que la décision appartiendrait aux membres.

Et si les gars débrayaient pour contester la tutelle? Dans cette hypothèse, le ministre du Travail déclare qu'il n'aurait d'autre solution que "d'envoyer cela" au ministère de la Justice qui verra bien à faire respecter la loi du Parlement.

Un incendie d'origine suspecte

Un incendie d'origine suspecte a complètement détruit, un peu après 1h, cette nuit, une maison à logements de trois étages, située au 5204 rue Iberville, à l'intersection de la rue Masson. Ce sont des policiers du poste no 3, qui, en patrouillant dans leur secteur, ont été témoins qu'un incendie venait de se déclarer à l'arrière de l'ancien restaurant Cookie Snack Bar, au rez-de-chaussée. Les flammes se communiquèrent rapidement aux logements situés aux étages supérieurs. L'immeuble était inhabité depuis deux mois environ, alors qu'un autre incendie l'avait à demi-ravagé. La police n'écarte pas, cette fois, l'hypothèse que l'incendie ait été allumé par une main criminelle. Une dizaine de personnes, habitant les maisons voisines, ont dû être évacuées.

Le ministre Forget répond...

(Suite de la page A 4)

de l'anesthésie. Le facteur durée est aussi mentionné explicitement dans le cas de la rémunération à la vacation, à salaire ou à honoraires fixes; il est de toute façon sous-jacent à la facture du tarif à l'acte pour lequel il a servi, ainsi que le niveau de complexité, à déterminer la valeur relative de tous les actes.

Ainsi, le temps requis pour une appendisectomie peut varier autour d'une moyenne plus basse que la moyenne requise pour une hystérectomie; l'appendisectomie est rémunérée à un tarif moins élevé qui tient compte en partie de cette différence. La description même de ces deux actes suffit à les caractériser, sans qu'il soit utile de référer à quelque durée que ce soit. C'est le cas de la quasi totalité des 4,000 actes énumérés au tarif.

Toutefois, quelques actes ne peuvent être décrits que par leur durée. Ainsi, une séance de psychothérapie peut durer 30 minutes ou 50 minutes. Si tous les examens étaient regroupés sous le même tarif, sur la base d'une moyenne, cela entrainerait des variations inacceptables et injustes, en raison des trop grandes différences possibles.

Les tarifs, au Québec comme ailleurs, classifient les examens en quelques groupes à l'intérieur desquels les variations autour de la moyenne sont moindres. Les examens plus complets requièrent plus de temps et sont rémunérés à un tarif plus élevé. L'explication d'une durée minimum est un critère de classification qui donne prise à moins de subjectivité dans l'interprétation.

Certains médecins omnipraticiens peuvent effectuer un examen dans un temps qui se rapproche du minimum et ainsi recevoir une rémunération plus élevée pour une même durée de travail. Nous ne croyons pas, par ailleurs, que le facteur temps puisse être réduit à néant ou presque.

Toutefois, si on nous démontre que les temps minimum proposés sont trop bas ou trop élevés et interfèrent avec une saine pratique de la médecine, nous sommes disposés à les modifier.

L'avis de non-participation

Les médecins omnipraticiens qui ont déposé un avis de non-participation ont le droit de se prévaloir de cette option prévue par la loi. Par ailleurs, la loi impose au ministre le devoir de veiller sur le droit de la population à l'accès gratuit aux services assurés si une action collective vient contrecarrer sérieusement les effets du régime.

L'équilibre entre le droit des médecins de contester et d'appuyer par certaines mesures les demandes qu'ils formulent à la table de négociations et le droit de la population de recevoir gratuitement ces soins médicaux peut à certains moments être difficile à maintenir. Le ministre des Affaires sociales entend relever ce défi et annoncera en temps et lieu les mesures qu'il jugera appropriées.

La population doit aussi savoir que les soins dispensés par les médecins omnipraticiens non-participants demeurent gratuits et remboursables par la Régie, s'ils ont un caractère d'urgence. Le caractère d'urgence s'entend de toute condition pathologique qui, selon le médecin, requiert dans l'immédiat la dispensation de services assurés. Quant aux soins non urgents, les patients devront en acquitter les honoraires ou consulter un médecin participant ou désengagé.

L'état des négociations

Actuellement, les négociations se poursuivent entre les négociateurs du ministère et ceux de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Le ministre est d'avis que la poursuite des échanges à la table de négociations est la plus appropriée pour permettre d'éclaircir les points en litige et devrait conduire au rapprochement des deux parties. Le ministre souhaite vivement qu'une entente intervienne avec la F.M.Q.Q. au terme des négociations dont il suit attentivement le déroulement.

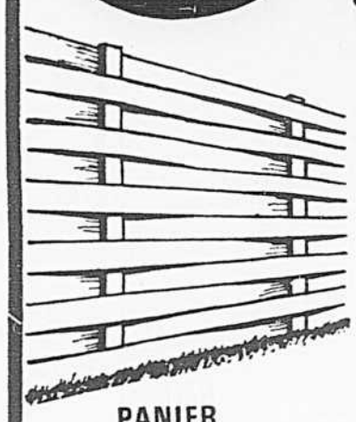
*** selon le type d'examen.**

LUMBERLAND

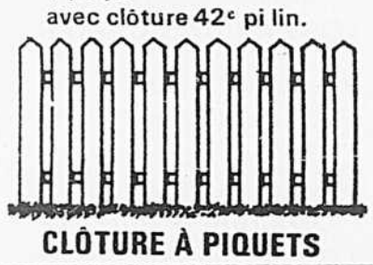
CHARGEX master charge

LA VENTE SE TERMINE LE 10 MAI 1975

CLÔTURES
Poteaux de cèdre 4" x 4" disponibles en longueur 7', 8', 9'
avec clôture 42¢ pi lin.

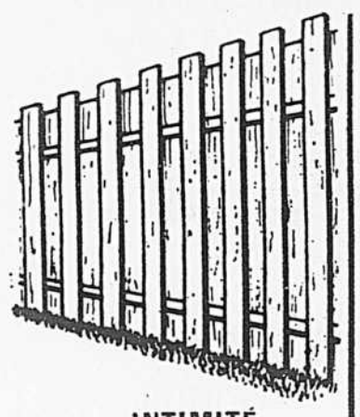


PANIER TRESSÉ



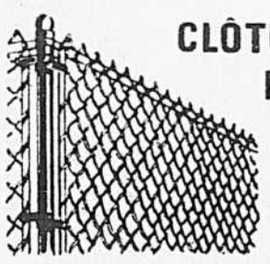
CLÔTURE À PIQUETS

ÉPINETTE ASSEMBLÉE	ÉPINETTE PRÉCOUPÉE
42" 7.41	6.76
48" 7.97	7.32



INTIMITÉ

CLÔTURES DE MAILLES DE BROCHE



GRILLAGE RECOUVERT DE VINYLE
36" x 50' ..... 35.50 pi lin.
42" x 50' ..... 40.50 pi lin.
48" x 50' ..... 45.50 pi lin.

ACCESSOIRES RECOUVERTS DE VINYLE pour clôture de
1 7/8" x 6'9" poteaux principaux $6.55 ch.
1 7/8" capuchon ..... 0.90 ch.
Bride de traverse supérieure ... 0.65 ch.
Embout de traverse supérieure 0.80 ch.
Barre de tension ..... 1.05 ch.
Bride pour barre de tension .... 0.80 ch.
Poteau en "T" ..... 2.35 ch.
Capuchon galv. pour poteau en "T" ..... 0.49 ch.
1 5/16" traverse supérieure 10'4" 6.75 ch.

		INTIMITÉ ASSEMBLÉE	INTIMITÉ PRÉCOUPÉ	PANIER TRESSÉ ASSEMBLÉ	PANIER TRESSÉ PRÉCOUPÉ
ÉPINETTE	4' x 8'	11.86	9.41	10.81	9.72
	5' x 8'	13.58	11.14	12.44	11.35
	6' x 8'	15.31	12.86	14.07	13.12
CÈDRE	4' x 8'	16.02	14.57	15.46	14.87
	5' x 8'	18.98	17.53	18.24	17.15
	6' x 8'	21.94	20.48	21.03	19.94

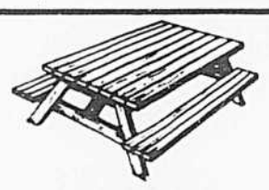
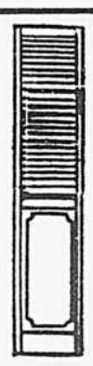


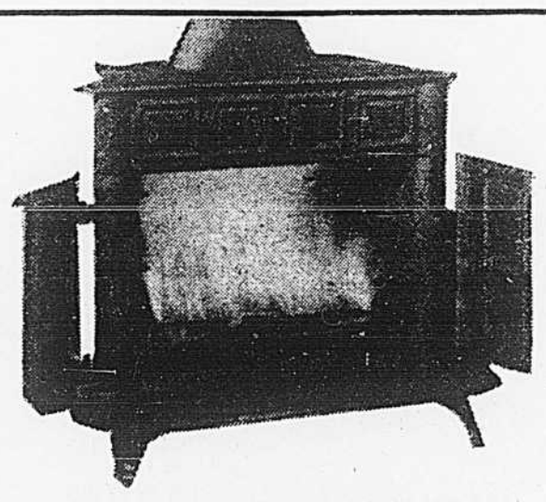
TABLE DE PIQUE-NIQUE
Profitez de votre jardin avec une table de pique-nique, construction en 2" x 4" Cèdre rouge de l'ouest. Dimension 60" long. x 30" largeur. Prêt à installer.
SPÉCIAL $26.65



PORTES SEMI-LOUVRE
"Ferronnerie extra"
24" x 79"
Ord.: $29.40
SPÉCIAL: $24.95
30" x 79"
Ord.: $32.95
SPÉCIAL $26.95

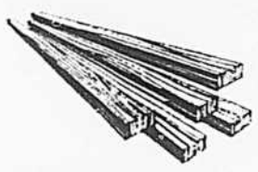


PEINTURE BONCOTE
Latex intérieur $3.95 le gal.
SPÉCIAL: 3 gallons pour $11.00



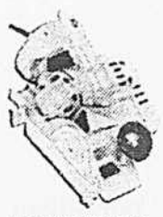
MODÈLE 26 FRANKLIN
Lumberland vous offre le réel poêle Franklin fait par "Atlanta Stove Works U.S.A."
Complet avec pattes — grille et etouffoir.
- Hauteur 32"
- Largeur 38"
- Profondeur 25"
- Sortie pour tuyau de 8"
- Poids 310 lbs

POUR 3 JOURS SEULEMENT $259



BOIS D'ÉCONOMIE
EPINETTE pour vos reparations
2" x 3" x 8' .05 pi. ou 40¢ morceau
2" x 4" x 8' .07 pi. ou 56¢ morceau

OUTILS ÉLECTRIQUES MANUELS
par: McGraw Edison Co.



RABOTEUSE no 75100 39.95



SABLEUSE No 72100 39.95

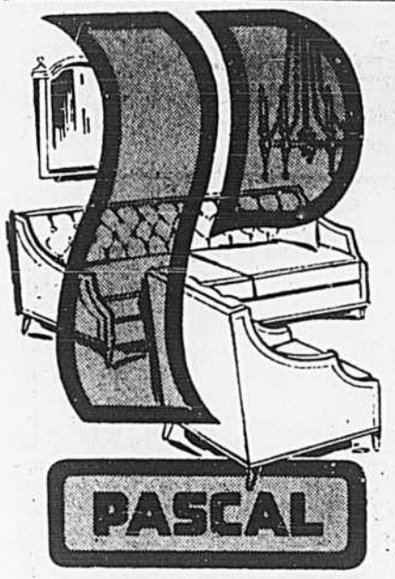


SCIE 7¼ No 73125 27.95

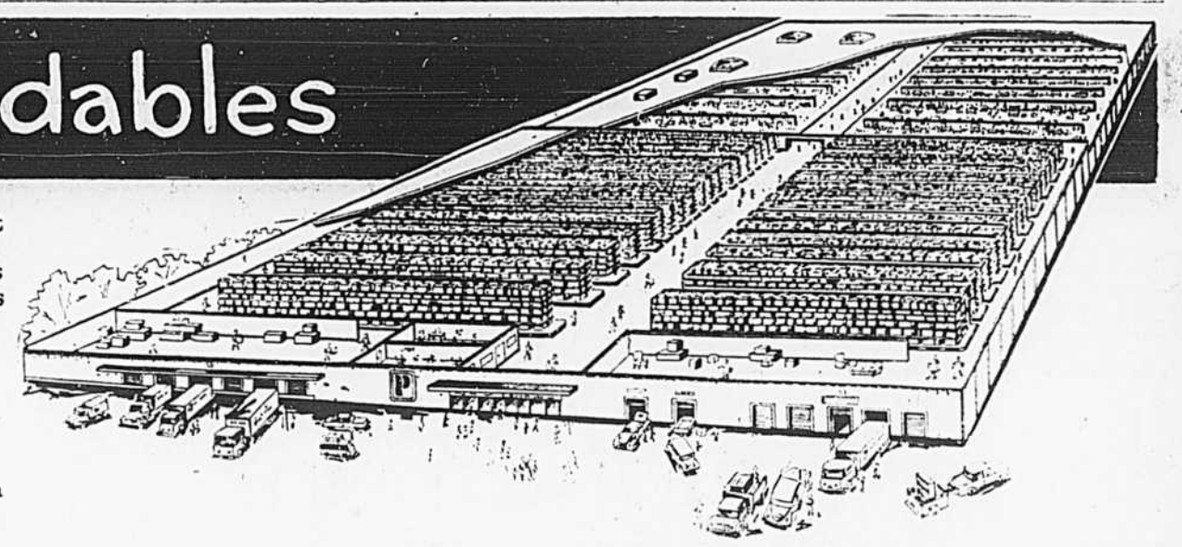
9055, PASCAL-GAGNON SAINT-LÉONARD 325-0706

647, BOUL. TASCHEREAU LES GALERIES TASCHEREAU GREENFIELD PARK 672-0525

720 MONTRÉAL-TORONTO HWY ROND-POINT DORVAL DORVAL 636-0421



Aubaines Formidables



Le concept Entrepôt-Salle d'exposition Pascal est la méthode d'achat du meuble la plus excitante. Plus de 300 arrangements de mobiliers, agréablement montrés au complet avec accessoires pour que vous les admiriez tels qu'ils seraient chez vous. C'est le chemin des grandes économies pour des meubles de renommée.

2 IMMENSES ENTREPÔTS-SALLES D'EXPOSITION

OUEST Côte-Vertu, au Centre d'achats Le Bazar

EST Jean-Talon près des Galeries d'Anjou

Chambre à coucher "BALMORAL"

EN BOIS

Par American of Martinsville

Ensemble traditionnel italien. Choix méticuleux d'essence de bois importé. Si vous trouvez le style méditerranéen trop sévère, vous aimerez le charme de ses sculptures aux volutes bien découpées. Cette chambre à coucher au style d'hier vous procurera bien des satisfactions pour bien des années.

4 morceaux
Commode triple 78"
Miroir double, 4½' x 5'
tête de lit, armoire

799.95

Table de nuit en sus. **139.95**



Super Aubaines



Canapés de style "Club"

par ROWE

Canapés de grand luxe capitonnés de boutons, bordés à l'avant par des clous à tête patinées. Fabrication de tradition très confortable, d'aspect inimitable, avec coussins réversibles, recouverts du nouveau simili-cuir en vinyle extrêmement souple.

Grand Canapé	Causeuse	Fauteuil disponible
499.95	**399.95**	**329.95**

Décoration murale

À PRIX D'AUBAINE

Bibliotheque de style Provincial italien de Hooker.

Utilisez une unite, ou plusieurs pour orner un mur. Panneaux frontaux et portes garnis de sculptures. Unite avec portes supérieures grillagées, étagères de vitre.

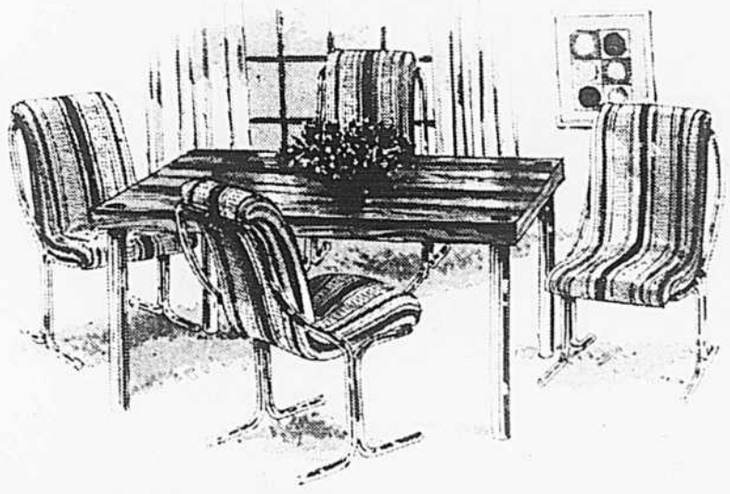
Dimensions de chaque unite 30 x 16 x 76".

Unité avec grillage
339.95

Unite avec secretaire
289.95

Ensemble de cuisine

par LIBERTY



Economisez 100.00

5 pièces — Style bloc de boucher, dessus en arborite, résistant à la chaleur et aux taches. Cette table est montée sur pieds en tubes robustes chromés. Les 4 chaises assorties sont recouvertes d'un capitonnage de tissu "Herculon" beige rayé brun.

Ensemble 5 morceaux
410.88



Economisez 100.00

Ensemble de 5 pièces — Avec cet ensemble conçu pour la famille, vous obtiendrez une table de 42 x 42 x 60, au dessus coulissant fait d'arborite simili-teck. Magnifiques chaises pivotantes recouvertes de vinyle facile d'entretien.

Ensemble 5 morceaux
410.88



Termes pratiques pour s'adapter à votre budget
- MASTER CHARGE
- CHARGEX
- PASCAL QUICK CHARGE OU TERMES PROLONGÉS

La méthode d'achat Pascal
ENTREPÔT-SALLE D'EXPOSITION

Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettrons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

lettres DES LECTEURS

la presse
MERCREDI
7 MAI 1975

Encore à propos de l'enseignement du français

Beaucoup plus qu'un drame: une tragédie!

L'evidence, en effet, qu'on le veuille ou non, c'est que "le drame de l'enseignement du français" publié dans LA PRESSE est rigoureusement exact. Aussi bien, tous les milieux socio-politiques ne s'y sont pas trompés, qui ont reconnu la véracité des faits. Or, ces jours-ci, Lysiane Gagnon répondait aux questions, à l'émission "Parle, Parle, Jase, Jase", d'une demi-douzaine de beaux parleurs qui, sauf un, se sont minutieusement appliqués à noyer le poisson. Dès le début, un âne participant d'attaquer en disant que "sans le vouloir, cette pauvre Lysiane faisait le jeu de la réaction". (Comme si, pour être progressiste, il fallait entériner toutes les inepties.) Et d'ajouter que Michel Tremblay a le droit d'écrire en joual. (Comme si cette affirmation était contestable.) Un autre de prétendre que certains étudiants présentent parfois des textes remarquables aux Editions de l'Homme, etc.

Dans la plupart des interventions, il était facile de déceler une constante: le désir d'affaiblir, par tous les moyens, la crédibilité et la portée des articles. Pourquoi? Il s'agissait bien de cela, en vérité. Alors que notre langue s'effondre parce qu'elle n'est plus enseignée ni l'histoire, ni la géographie, ni l'anglais) on se permettait à l'émission de faire le bel esprit et la fine bouche. On a rapporté, par exemple, le commentaire du ministre Gérard Pelletier pour qui la situation n'est guère plus séduisante aux Etats-Unis. A cela, la journaliste a répondu avec tact que c'est plus inquiétant de voir qu'il y a des problèmes d'enseignement chez nous, parce que nous sommes plus menacés. Mais le champion du sottisier et du ridicule aura sans doute été Claude Jasmin qui ne prend même pas la peine de se renseigner sur les questions dont il discute. Il va souvent (?), dit-il, dans les cégeps où les étudiants s'expriment facilement, lui posent des tas de questions, ont beaucoup de vocabulaire. Pour un peu, il nous dirait que l'enseignement est bien meilleur à tous les points de vue qu'autrefois. Pour lui, tout est pour le mieux.

Pourtant, j'y vais tous les jours à mon cégep, et je vois, j'entends surtout ce qui s'y passe.

Au lieu du drame de l'enseignement du français il vaudrait mieux parler de la tragédie. Pour des milliers de jeunes de 17 et 18 ans, les jeux sont faits et les carences ont atteint un tel degré de gravité qu'elles sont irrémédiables. Quand des étudiants ne peuvent conjuguer le verbe "être" à l'imparfait de l'indicatif et en sont encore à dire: "Ils sontaient arrivés", il n'y a plus lieu de s'étonner de rien. Personnellement, je suis persuadé que, pour la majorité d'entre eux, ils en sauraient aussi long en français s'ils n'avaient plus suivi de cours depuis la 5e année.

Qu'en est-il de l'état du vocabulaire? Pour m'en rendre compte, j'ai fait lire l'un des articles en cause à une centaine de collégiens et leur ai demandé de trouver dans le dictionnaire Robert le sens contextuel d'une dizaine de mots. Les résultats sont affligeants. La plupart n'ont pu trouver que 3 ou 4 mots et ils ont buté systématiquement, entre autres, sur les mots suivants: sophistiqué, idéologie, réactionnaire. Et ce, pour les raisons les plus diverses: quelques-uns ne savent pas que les mots sont classés par ordre alphabétique, d'autres le savent, mais ne connaissent pas bien cet ordre. D'autres ne lisent que la moitié ou moins, de la définition. La plupart s'arrêtent au premier sens. Personne ne se soucie des abréviations. De toute façon, la définition leur est de peu de secours, car les mots qui la composent sont pour eux autant de mystères. Hélas! il faut se rendre à l'evidence: beaucoup de nos collégiens sont incapables de fournir l'effort intellectuel qui leur permettrait de se servir du dictionnaire avec profit.

Je leur ai suggéré de résumer les articles. Plusieurs n'ont même pas essayé, et les autres sont passés à côté, partiellement ou complètement. La compréhension du texte fut très faible. L'un des sous-titres du reportage se lisait comme suit: "Bien parler, bien écrire, relève de l'idéologie bourgeoise". Plusieurs lecteurs ont cru que les idées et les faits rapportés étaient ceux de la journaliste elle-même.

En général, ils ont glané, ici et là, quelques phrases anecdotiques mais l'ensemble du reportage leur a échappé. Ils ne se sont pas sentis concernés par le sujet et ont manifesté un intérêt de commande. En somme, j'ai sous les yeux, quotidiennement, le genre de citoyens que nous livrerons bientôt à la société: gentils, bavards, souvent indifférents, sans connaissance de leur histoire, de la géographie, du français... En somme, un passage du rapport Durham sur les Canadiens français. Et alors, que faisons-nous, professeurs de français, pour pallier cette indigence? Que faisons-nous pour endiguer la débâcle?

Loin de la ralentir, nous faisons tout pour l'accélérer et lui donner une vitesse de croisière . . .

Les sociolinguistes de pointe et certains hâbleurs de la télé, genre Claude Jasmin, se gaussent naturellement de ces propos alarmistes bien retranchés derrière leurs certitudes de gauche. Il ne serait toutefois pas mauvais qu'ils lisent le commentaire le plus pénétrant paru dans "Le Jour" du 25 avril sur les articles de Lysiane Gagnon. Pierre Vadeboncoeur écrit: "Le drame du français au Québec: ce qui s'instruit ce n'est pas le procès de la gauche mais d'une cohue d'hurluberlus (...) Il parait que le français, ce n'est pas du français, mais du bourgeois (...) la langue française ne constitue pas en elle-même correctement apprise et pratiquée un outil formateur, ni le véhicule nécessaire d'une pensée articulée, non, c'est un truc réactionnaire. (...) Ce que plusieurs de ces messieurs veulent pour la gauche et au nom de la gauche, pour le peuple, et au nom du peuple, ce n'est pas seulement le pire français possible et autant dire le charabia. Ils veulent autre chose encore. Ce qu'ils souhaitent aussi et ce à quoi ils travaillent encore plus peut-être, c'est d'atteindre chez leurs élèves aux résultats suivants: l'effondrement intellectuel tènant à la décomposition du langage et la médiocrité attribuable à l'abaissement délibéré des exigences pédagogiques et académiques." Mais, qu'on prenne garde, ces hurluberlus, ces fossoyeurs de notre identité, ces "apôtres du déclin" et du babélisme, ne sont pas de doux rêveurs. Ils ont des dents et ne désarmeront que le jour où nous formerons un beau petit ghetto linguistique, genre Porto Rico, à la merci de l'impérialisme américain.

Aussi paradoxale que la chose puisse paraitre, enseigner le français du moins au niveau cégep est un privilège chèrement payé. Ceux qui veulent le faire sont en butte à des actions concertées qui visent à les isoler, puis à les éliminer. Il se crée ainsi un climat d'insécurité propre à décourager à la longue les meilleures énergies.

Y a-t-il une défense? A mon sens, la meilleure réside dans une opinion publique vigilante et éclairée susceptible d'infléchir l'action gouvernementale dans ce domaine. Sans un réveil des parents, sans la création de comités de salut public de l'éducation, sans la création de groupes de pression, c'en sera bientôt fait du français. La stratégie visant à abrutir nos enfants et nos jeunes gens est en place. Elle est bien huilée, fonctionne méthodiquement et a déjà donné les résultats que l'on sait. Dans le monde de l'enseignement, l'heure n'est pas aux tergiversations.

Robert FARLEY,
Professeur de français
de cégep.



A la recherche du vrai bonheur

Je pense qu'une plus grande autonomie du Québec est maintenant devenue chose irréversible. Je dis "autonomie" et non "indépendance" parce que deux choses peuvent se produire au Québec: l'indépendance ou une nouvelle constitution canadienne assurant plus de liberté aux provinces. Actuellement l'indépendance est en avance sur la re-constitution. Il est fort probable que le Québec votera son indépendance d'ici sept ans. Cependant, reste le référendum. La dernière carte fédéraliste, soit la re-constitution, sera jouée in extremis entre l'élection et le référendum. Quoi qu'il advienne, le Québec se dirige vers une plus grande autonomie, c'est certain. Mais une grave menace pèse sur le Québec: la décadence américaine imminente.

Le PQ, pour gagner l'élection et le référendum, doit absolument s'attirer le vote massif de la jeunesse. Mais de moins en moins de jeunes s'intéressent à la politique. Pourquoi? Parce que la politique ne répond pas à leurs véritables besoins. L'éducation, les sports, le travail d'été, les "si tu veux connaitre la vie, viens nous voir aux forces armées canadiennes", tout ça, c'est marginal: le vrai problème n'est pas là. Ni dans la drogue, le sexe, la mode ou le crime.

Il se dessine un mouvement dans la jeunesse, depuis la révolution musicale et les cheveux longs des années 60, qui va tout balayer sur son chemin; déjà la mentalité du monde a commencé à changer à cause de ce mouvement. Cependant, peu de gens comprennent le sens de ce mouvement et encore moins les politiciens qui sont presque toujours les derniers à comprendre les véritables besoins de la population.

Combien de parents, combien de politiciens, combien de nos dirigeants peuvent répondre sincèrement à: qu'est-ce que la vie, à quoi sert-elle, quel est son but? Qu'est-ce que l'homme, quels sont ses besoins fondamentaux? Qu'est-ce que le bonheur, comment y parvenir?

Les gens vivant dans le bonheur véritable sont rares. C'est parce qu'on ne sait pas ce qu'est le bonheur, ce qu'est la vie. Le mouvement de la jeunesse est un mouvement vers le bonheur véritable avec un grand "B", vers le véritable sens de la vie. C'est un mouvement très sain qu'aurait avantage à suivre toute la population.

Peu de jeunes sont encore lucides, mais ceux qui le sont savent que, pour être heureux, l'homme n'a vraiment que deux besoins essentiels à satisfaire: survivre et évoluer (au sens de progresser). Pour survivre, il faut une maison, des vêtements, de la nourriture, etc... Il faut aussi évoluer. Celui qui ne cherche pas à évoluer n'est guère plus qu'un animal super-domestiqué. Pour évoluer, il faut développer sa conscience: celle-ci nous permet de sentir ce qui nous est nécessaire et d'éliminer le superflu de notre vie; elle nous fait mieux percevoir, mieux nous souvenir, mieux imaginer; elle nous fait respecter ce qui doit être respecté: la nature, la beauté, la vérité et le bien; elle nous aide à être juste et à pardonner aux inconscients, ceux qui nous font du mal parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. La conscience nous donne la maitrise de nos actes. La conscience nous donne le bonheur de comprendre: car il existe deux façons de comprendre: par l'intelligence, quand on raisonne ou quand on a une intuition; par la conscience, quand on perçoit très vivement la relation entre soi-même et un milieu, une personne, une chose, etc...

Quand on cherche ou quand on connait ses besoins fondamentaux, comment voulez-vous vous intéresser aux choses marginales comme la politique? A moins que celle-ci ne vous indique la voie...

Le rôle de tout parti politique, par conséquent de tout gouvernement, est d'abord d'aider chaque individu à survivre, puis à évoluer: à survivre pour évoluer, à survivre pour être conscient, pour agir consciemment et pour comprendre. Le parti politique doit trouver les solutions pratiques, les diffuser par les média dont le rôle est d'instruire, non d'abrutir. Le PQ n'arrivera jamais au pouvoir sans le concours de la jeunesse. La jeunesse actuelle n'appuiera jamais massivement un parti politique qui ne s'intéresse pas à ses besoins qui sont, au fond, ceux de toute la population; survivre et évoluer. Ce que la jeunesse veut, c'est remplacer la hargne, le fiel et la violence par la conscience. Elle appuierait volontiers un parti de la vérité vraie, un parti du sens de la vie, un parti de la sagesse. Qu'il s'appelle Parti québécois, ça, elle s'en fout suprêmement. Avis aux politiciens: si vous voulez sauver le Québec de la décadence, soyez vous-mêmes ce que vous faites.

Paul JETTE,
Montréal.

Le signe d'une démission collective?

C'est par un dossier qui rétablirait les faits qu'il faudrait répondre au reportage de Mme Lysiane Gagnon; pour l'instant, je me contenterai de formuler des réactions personnelles à la série d'articles consacrés à l'enseignement du français et parus dans LA PRESSE.

Qu'il existe une dégradation de l'enseignement du français au Québec, que le français écrit soit mal en point, que certains élèves ne lisent à peu près pas, que la culture générale soit à la baisse, cela se constate depuis déjà quelques années. Ce n'est pas tout à fait nouveau et Mme Gagnon a saisi l'occasion pour dénoncer, à sa manière, la situation.

Un mot d'abord sur le ton parfois excessif et caricatural de ce reportage. Quand Mme Gagnon coiffe l'un de ses articles d'un: "On fait n'importe quoi... sauf du français", quand elle intitule un autre article: "L'étudiant atteint le niveau collégial sans avoir lu un seul livre au complet", ou encore: "La langue écrite au cégep: "une nouvelle langue"...", elle utilise un procédé de généralisation des idées à partir de quelques exemples: c'est une méthode de simplification outrancière qui trahit les faits et fausse véritablement l'image de la réalité. Seule une enquête en profondeur pourrait révéler la nature exacte des maux dont souffre l'enseignement du français.

Loin de moi l'idée de minimiser le problème de l'enseignement du français au Québec: il existe et demeure grave. Sans vouloir identifier avec certitude les causes, l'on peut reconnaitre que le climat socio-culturel du Québec ne favorise pas l'épanouissement du français. Songeons simplement à l'ambiance anglo-américaine de Montréal et à l'intérêt grandissant des francophones qui envoient leurs enfants dans les écoles anglaises. Par ailleurs, le français ne jouit pas du traitement de faveur auquel il a droit: on le considère comme les autres matières et, au niveau secondaire, par exemple, le professeur de français devra se satisfaire de cinq cours-semaine comme cela se fait en sciences, en mathématiques, ce qui ne suffit aucunement. Pourtant, c'est un lieu commun de l'affirmer, le français n'est une discipline comme les autres que dans la mesure où il est un outil au service de la pensée. Et je ne parlerai pas du grand nombre d'élèves que l'on confie au professeur de français, obstacle majeur à l'accomplissement d'un travail de qualité.

D'autres causes de cette détérioration de l'enseignement du français? A coup sûr, la démission d'un certain nombre de professeurs de français. Enseigner le français, c'est exiger d'une manière constante le souci de la perfection tant au point de vue de la langue parlée que du français écrit. Je connais des professeurs de français qui ne corrigent à peu près plus les copies de leurs élèves, dont la préparation de cours n'a guère d'importance car, en classe, c'est un peu le règne de l'improvisation. Leur enseignement se donne au petit bonheur; ils ne mesurent pas avec sérieux les progrès de leurs élèves.

Les parents ont aussi une part de responsabilité. Mme Gagnon a fait allusion à leur inquiétude; sans doute a-t-elle omis de parler de leur démission, du moins dans le cas d'une forte proportion. N'est-il pas significatif que le taux de participation des parents aux comités d'école de la C.E.C.M. soit environ de 7% alors que, l'an dernier, il était de 10%. Trop de parents se fichent actuellement de l'école et de la qualité de l'enseignement; ils demandent à l'école d'être des immenses garderies à l'intention de leur fils ou de leur fille, parce qu'ils ont eux-mêmes failli à leur tâche d'éducateurs. Bien des parents s'en remettent à l'école pour mater leurs adolescents ; ils veulent que l'école exerce une fonction de suppléance parentale. L'enseignement du français est victime de telles attitudes de la part des parents.

On pourrait aussi accuser les "pédagogues de pointe" dont quelques-uns ont certes commis des erreurs en misant trop sur les changements méthodologiques ou en appuyant des techniques quelque peu fantaisistes de l'enseignement du français. On pourrait jeter la pierre à tous les professeurs et aux administrateurs, parce qu'ils font usage d'un français de qualité douteuse à l'école. Mais il faut surtout ajouter que la société québécoise, dans son ensemble, est responsable du sort de l'enseignement du français. Cette société, par ses allures "permissives", son culte du moindre effort, son goût du laisser-aller, ne contribue pas à la revalorisation de la discipline et de la rigueur de la pensée, si nécessaires à l'éducation en général et à l'enseignement du français en particulier. "Nous sommes tous coupables", fait dire Camus à son héros, Caligula.

"Le système est malade de partout", affirme Lysiane Gagnon dans son dernier article. Et non seulement en ce qui concerne l'enseignement du français. Si l'on faisait une petite enquête pour savoir de quelle façon les élèves assimilent maintenant les mathématiques ou encore, pour vérifier leurs aptitudes mathématiques, peut-être serions-nous étonnés de voir jusqu'à quel point ils ne savent même plus compter. La formation générale n'est-elle pas à son déclin? Sommes-nous en train de cueillir les fruits amers de la démocratisation de l'enseignement?

Les solutions à brève échéance? Il importe de rétablir dans les écoles un climat de rigueur intellectuelle et le sens de la discipline, une discipline qui convient à notre temps. Toute oeuvre d'éducation ou d'apprentissage ne va pas sans la contrainte, l'effort et le travail; c'est notamment vrai en ce qui touche l'acquisition du français. Cela ne signifie aucunement que les jeunes devront se faire couper les cheveux et porter le veston et la cravate!

Sur le plan de l'enseignement du français, il ne s'agit pas d'abord de tout jeter par-dessus bord. Les "pédagogues de pointe" ont fait porter leurs efforts sur une rationalisation de l'enseignement du français à l'intérieur même du programme-cadre; l'atteinte des objectifs, l'apprentissage selon les fonctions linguistiques, l'étude du français plus axée sur le quotidien, pour ne citer que quelques exemples, sont des indices de cette rationalisation qui a toujours fait un peu défaut dans l'enseignement de la langue maternelle. Il faut continuer en ce sens, tout en affinant les instruments de mesure et d'évaluation. (Je ne veux pas parler de ces tests dits objectifs; ils permettent à un trop grand nombre d'ignorants de réussir un examen de français.)

D'autre part, il demeure primordial de restituer au français écrit la part qui lui revient. L'implantation du programme-cadre a donné la fausse impression que le français écrit n'est plus important. L'on doit dissiper ce malentendu et favoriser un enseignement du français écrit qui soit usuel et pratique. Cela suppose un retour à la grammaire et à la dictée dans les milieux où ce serait complètement disparu. Pas la grammaire transformationnelle ou générative, n'en déplaise à certains pontifes des programmes et des méthodes. Humbles exercices de dictée et de grammaire pour cultiver l'attention et le souci orthographique, pour développer des automatismes en langue écrite. En passant, il existe une conception de l'exercice de dictée qui n'a rien à voir avec le procédé traditionnel, ces longues dictées moralisatrices. Pour sa part, l'exercice de composition, sous formes variées, a toujours permis de constater dans quelle mesure un élève a assimilé son français écrit. Approches connues, éprouvées qui rendent service à la maitrise de la langue écrite. L'on doit enfin revaloriser la lecture réfléchie des journaux, des revues et des oeuvres; c'est là la condition première d'une culture de l'esprit et d'une meilleure connaissance du français écrit. Tâche qui incombe au professeur de français.

Au Québec, le professeur de français a besoin de l'appui de tous et chacun pour s'acquitter convenablement de sa mission. Si le climat politique et culturel ne favorise pas l'amélioration du français, si la langue française est bafouée quotidiennement en tant que moyen de communication, si la mollesse disciplinaire à l'école engendre la paresse et la nonchalance chez une bonne partie des élèves, si la société refuse d'emboiter le pas en vue d'une reconquête urgente du sens de l'effort et de la discipline, il sera bientôt presque impossible de faire de l'éducation et de l'apprentissage. Et l'enseignement du français pourra toujours servir de bouc émissaire à notre démission collective.

André LEDOUX,
Laval

S.V.p. LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

Pour une politique de main-d'oeuvre et de placement

Le gouvernement et les grandes villes devraient planifier davantage leurs projets de construction

par Pierre VENNAT

QUEBEC — Le Conseil du trésor et l'Office de la planification et de développement du Québec devraient coordonner la planification des travaux de construction du gouvernement en prévoyant le temps de leur mise en chantier compte tenu des disponibilités de la main-d'oeuvre, et les ministères et divers organismes gouvernementaux devraient planifier leurs travaux de construction cinq ans à l'avance.

De même, les municipalités des grandes agglomérations, telles que Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi et Sept-Iles, devraient être tenues de communiquer au gouvernement la planification quinquennale de leurs travaux de construction.

Quant au placement de la main-d'oeuvre dans la construction, la Commission Cliche met fin au monopole de la FTQ-construction dans ce domaine et recommande que la responsabilité et l'exécution du placement dans la construction soient confiés au futur Office la construction, allant jusqu'à interdire, sous peine d'amendes sévères, la formation de bureaux parallèles par les syndicats ou les associations patronales.

Enfin, la commission recommande, pour les véritables "professionnels de la construction", un système de "préférence d'emploi" basé sur les principes suivants:

— priorité du nombre d'heures travaillées;
— spécialité du salarié;
— priorité régionale d'emploi;
— ancienneté de chômage et nombre d'heures travaillées dans l'année.

Selon les commissaires, il est impossible de songer à ramener la paix dans la construction si on ne planifie pas cette industrie, où actuellement on entre comme dans un moulin et d'où l'on sort avec une facilité encore plus déconcertante.

"Un mauvais système de placement, une formation défectueuse ou une planification incomplète entraineront inévitablement l'échec des relations industrielles, si parfait que paraisse le système sur papier, écrivent d'ailleurs les commissaires, qui en plus d'insister sur la planification économique, déplorent qu'étudiants, chauffeurs de taxis, pompiers, policiers, cultivateurs et bûcherons passent à un moment ou l'autre, en coup de vent, dans la construction et ont tenté de concevoir un système qui permettrait aux "professionnels" de la construction d'y gagner honnêtement leur vie.

La commission a relevé l'absence de planification des travaux de construction au Québec, et plus particulièrement des travaux commandés par les divers gouvernements.

Il est à retenir qu'environ 40 pour cent des dépenses de contruction au Québec proviennent des fonds publics et que ces dépenses ont aggravé l'instabilité de la construction.

Le secteur privé n'est pas exempt de critiques à ce sujet. Dans ce secteur, il ne se fait à peu près pas de planification et ceux qui en font sont surtout les grands entrepreneurs multinationaux, en fonction du marché.

C'est d'ailleurs dans le but d'une meilleure planification qu'outre les recommandations citées, la commission recommande que les grands projets de construction, notamment celui de la Baie James, fassent l'objet d'un examen périodique de leur calendrier et de leurs répercussions sur l'industrie de la construction et que le gouvernement du Québec accorde méthodiquement les privilèges fiscaux et les subventions à l'entreprise privée à titre incitatif afin de mieux prévoir et de mieux échelonner dans le temps les travaux de construction en territoire québécois.

Quant au placement, les commissaires ont constaté que l'abolition des bureaux syndicaux est devenue un concensus au Québec et que tous les organismes qui ont présenté des mémoires devant la commission, à l'exception bien sûr de la FTQ, réclament l'abolition des bureaux de placement syndicaux.

Les commissaires ne se gênent pas pour dire que, présentement, la plupart des ouvriers sont forcés d'adhérer à la FTQ s'ils veulent travailler et que le monopole du placement confère à celle-ci l'exercice d'un pouvoir excessif.

ANNONCE

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA PILULE

Les femmes doivent-elles utiliser la pilule? La pilule provoque-t-elle le cancer? Ne fait-elle pas grossir? Quels sont les risques de thrombose qu'entraine la pilule? Prise régulièrement, peut-elle causer des troubles graves au bout de plusieurs années? La pilule a-t-elle des effets secondaires bénéfiques? Lisez, dans Sélection du Reader's Digest de mai, les réponses que des spécialistes ont apportées aux questions le plus souvent posées sur les contraceptifs oraux. Découvrez enfin la vérité sur les avantages et les inconvénients de cette forme de contraception. Achetez Sélection de mai aujourd'hui même.

LES ALIMENTS UNION FOODS

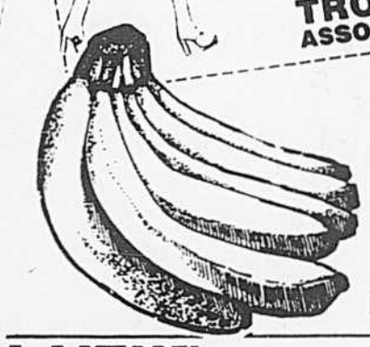
4ième Semaine Vente de nouvelle administration

LISTE DES GAGNANTS
"COMMANDE GRATUITE"
POUR LA SEMAINE QUI SE TERMINE LE 26 AVRIL, 1975
Mme Marcel Mitivier, 1857 rue Marquette, Montréal.
Mme Pierrette Boulanger, 11184 rue Hébert, Montréal.
Mme Marie-Rose Fortier, 173 Terrasse Turgeon, Apt. 6
Mme Janine Laberge, 30 Léger, Valleyfield.
M. Ronald Boone, 464 Laurier, St. Jean, Qué.
S. St. Jacques, 132 Martin, Granby, Qué.
Mme Trottier, 33 St. Denis, Châteauguay.
Mme Lusier, 6732 Châteaubriand, Montréal.
Mme Martel, 8470 Blvd. St. Michel, Montréal.
M. Zénon Proulx, 24 rue Label, Laval des Rapides.
Mme Yolande Beaulieu, 1358 Holmes Apt. 4, St. Hubert.
Mme Yolande Proulx, 38 Laurendeau, P.A.T.
Mme H. Charbonneau, 4687 B. Henri Bourrassa, Montréal.
Mme Joseph Nadeau, 4536 De Lanaudière, Montréal.
Mme Laurette Dally, 2143 St. Joseph, Lachine.
Mme Jacqueline Laselle, 9120, Tuyseaux. Tel: 321-5384



Special DU SAMEDI LE 10 MAI SEULEMENT
Special pour la fête Des Méres
CHRYSANTHEMES
COULEURS ASSORTIES
POT DE 4"
99c chacun

PLANTE TROPICALE ASSORTIE pot de 3" chacun 99c
(En vigueur de mercredi jusqu'au samedi le 10 mai, 1975)



Bananes Cabanita liv. 17c

LAITUE De la Californie - Canada No. 1 grosseur 24 ch. 33c

Oranges SUNKIST DE LA CALIFORNIE 18 pour grosseur 163 89c
Tomates DE LA FLORIDE CANADA NO. 1 3 liv. grosseur 7/7 79c
Céleri DE LA FLORIDE CANADA NO. 1 grosseur 24 ch. 39c
Oignons DU TEXAS CANADA NO. 1 2 liv. 49c

PRODUITS LAITIERS
FROMAGE COTTAGE SEALTEST cont. de 16 on. 49c

BOULANGERIE
TARTES DE 9" MOREL-ASSORTIES cont. de 22 on. 79c
BEIGNES UNION 3 VARIETES douz. 39c

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES D'APRES LES EXIGENCES NORMALES D'UNE FAMILLE
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'A LA FERMETURE SAMEDI LE 10 MAI, 1975



Rôti de Porc frais complet genre Picnic 5 à 7 liv. liv. 79c



Rôti de Palette tendon dorsal enleve liv. 49c



Rôti de Côtes Croisées liv. 79c



Bifteck de Palette liv. 59c



Poitrines de Poulet Frais liv. 89c



Rôti de Côtes ou Bifteck liv. $1.19

Cuisses de Poulet Frais liv. 79c
Côtes de Boeuf à bouillir liv. 39c
Saucisses Fumées pqt. de 1 liv. Marche Union 69c

Saucisses Porc ET BOEUF TAILLEFER EN VRAC liv. 69c
Salade de choux TAILLEFER cont. 16 on. 49c
Creton TAILLEFER pqt. 10 on. 89c
Pain de Poulet FEDERAL EN MORCEAUX liv. 85c
Saucisson de Bologne FEDERAL 16 on. 99c
Salami Mr. Ben EN MORCEAUX liv. 99c
Pepperoni ROMA liv. 1.09
Smoked Meat HERPAK 4 env. 2 on. 1.29
Club Roll HERPAK 4 env. 2 on. 1.29

SPAGHETTI, SPAGHETTINI ou MACARONI COUPE à LANCIA pqt. de 1 liv. 25c
PATE A PAIN BLANC CONGELE PILLSBURY pqt. de 4 liv. 99c
DETERSIF EN POUDRE SUNLIGHT bte. de 5 liv. $1.99
TOMATES Canada De Choix TOP VALU 2 btes. de 19 on. 89c
HUILE VEGETALE REGINA bout. de 32 on. 99c

BREUVAGES ASSORTIS SAVEUR ASSORTIE ROYAL STEWART 4 bouts. de 28 on. 99c
PAPIER HYGIENIQUE COULEURS ASSORTIES VIVA pqt. de 2 roul. 44c
GUIMAUVES Blanches ou aux Fruits KRAFT JET PUFF pqt. de 11 on. 49c
JUS D'ORANGE OU DE RAISIN FBI cont. de 64 on. 79c
Tarte a la Creme CONGELEE Saveur assortie - Farmhouse pqt. de 12 on. 59c

Haricots Coupes Verts ou Jaunes - Canada de Choix Ideal bte. de 19 on. 31c
Ketchup AUX TOMATES - HEINZ bout. de 32 on. 1.15
Poires Bartlett De fantaisie de l'Australie Ensoleille - Austral bte. de 28 on. 69c
Champignons MORCEAUX & TIGES - LEAVER 2 bte. de 10 on. 1.00
Feves au lard AVEC SAUCE TOMATE - TOP VALU 2 btes. de 19 on. 89c
Biscuits CANADA MIX - DAVID sac de 32 on. 1.69
Cristaux A SAVEUR D'ORANGE - JOLLY MILLER env. de 4 pqts. x 3"4 on. 99c
Shampooing NORMAL, SEC OU GRAS - EARTH BORN bout. de 350 ml 1.39
Comprimes D'ASPIRINE - BAYER bout. de 100 89c

VERIFIEZ CETTE LISTE POUR LE MAGASIN LE PLUS PRET DE CHEZ VOUS
- 1670 est rue Mont-Royal
- 8965 Boul. St. Michel
- 1313 Chemin Chambly Longueil
- 381 Boul. des Laurentides
- 755 rue Belanger
- 4171 rue Amiens
- 599 Boul. Taschereau, Gr. Part
- 11990 est rue Sherbrooke
- 735 Notre Dame, Lachine
- 121 St. Jean Baptiste Chateauguay
- 7325 Boul. Langelier, St. Leonard
- 6075 Boul. Henri Bourassa
- 176 Boul. St. Joseph, St. Jean
- 2904 Chemin Chambly, Longueuil
- 600 Mgr. Langlois, Valleyfield
- 600 rue Principale, Granby

Livraison disponible dans la plupart de nos magasins

Les travailleurs de la construction sont oppressés par les syndicats et les patrons



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Les trois membres de la Commission Cliche : de g. à dr. : Me Brian Mulroney, le juge Robert Cliche et M. Guy Chevrette.

par Marcel DESJARDINS

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les travailleurs québécois de la construction vivent dans la terreur.

Sur les chantiers de construction du Québec, l'oppression des travailleurs est plus souvent syndicale que patronale.

Mais l'oppression du travailleur par son chef syndical, "la suprême imposture", n'est possible qu'avec la complicité patronale et le laisser-faire sinon la connivence du gouvernement.

Et la Commission Cliche adresse à l'un et à l'autre des reproches et des recommandations qui devraient éventuellement apporter des changements radicaux pour les travailleurs de la construction.

Dans les premiers chapitres de son volumineux rapport, la Commission Cliche brosse un tableau plutôt sombre du milieu dans lequel les ouvriers québécois de la construction évoluent quotidiennement.

La démocratie syndicale n'existe pas.

Dans certains cas, les travailleurs de la construction n'ont même pas la liberté d'acheter leur billet de mini-loto là où ils désirent. Ils doivent encourager la concession accordée à leur délégué de chantier.

Un travailleur ne peut pas contester ses dirigeants syndicaux sans prendre le risque de se faire suspendre par "son union" et de se faire battre par les fiers-à-bras et "les bandits notoires" qui appuient la direction syndicale.

La sanction exercée contre le travailleur syndiqué peut-être assez grave pour qu'il en soit réduit au chômage. "De fait, écrit la Commission, on lui refuse le droit au travail. Le syndiqué suspendu se trouve en effet coincé dans l'étau du monopole syndical et de l'atelier fermé."

Lorsque le moment vient de décider d'une grève, les ouvriers de la construction sont à la merci de la FTQ-construction à Montréal.

"Il est de notoriété publique, soutiennent les commissaires, que les scrutins de grève, de la FTQ-construction se déroulent à Montréal et que n'y participe qu'une faible proportion des membres, sans que la masse des travailleurs ait l'occasion de se prononcer."

"C'est ce même groupuscule qui se charge ensuite de diffuser la bonne nouvelle dans tout le Québec et de la faire accepter, par les moyens qu'on connait." C'est-à-dire à coup de poings, à coup de chaines, avec le concours de commandos syndicaux, une véritable force de frappe dépêchée sur l'ensemble du territoire québécois.

Le contrôle des fonds syndicaux est encore soumis à la même clique syndicale qui, dans bien des cas, ne se gêne pas pour effectuer des détournements "au profit, dans plusieurs cas, de membres influents de la FTQ-construction, au détriment des travailleurs".

"Le contrôle comptable, soulignent les commissaires, est souvent inexistant lorsqu'il n'est pas annulé purement et simplement par des faux en écriture et la suppression de pages de registres."

Au nombre de ces incongruités comptables, la Commission relève le cas d'un "marché louche" entre André Desjardins et l'Association sportive du local 144 inc.

Il semble à la Commission, somme toute, que c'est l'infiltration de bandits notoires au sein de certains locaux FTQ-construction qui a empêché la démocratie de régner sur les syndicats.

L'adhésion syndicale

Si la démocratie syndicale est à peu près inexistante du côté de la FTQ-construction, le libre choix de l'affiliation syndicale n'en mène pas large non plus sur les chantiers de construction à travers la province.

De fait, la terreur pratiquée par les syndicats de la FTQ-construction a rendu inexistante cette liberté de choix conférée par une loi que les Jean Cournoyer, Paul Desrochers, Yvon Dansereau et autres ont souvent accepté de mettre de côté.

Il en résulte sur les chantiers de constructions, Mont Wright, la baie James, Mirabel et aujourd'hui les Jeux olympiques, une instabilité, une insécurité constante, autant de circonstances qui, selon la Commission, sont de nature à donner libre cours à la violence.

Mais devant cette situation, les simples travailleurs, menuisiers, plombiers, briqueteurs, le syndiqué qui n'a pas cette soif de pouvoir de la FTQ-construction, est désemparé, subjugué, prêt à dire oui ou non à ses chefs syndicaux qui le terrorisent pour garder son emploi.

"Beaucoup de travailleurs, déclarent les commissaires, ne sachant plus où donner de la tête, adhèrent à plusieurs centrales, contrairement à la loi."

"Ils diminuent graduellement leur participation à la vie de leur syndicat, craignant des représailles."

Triste époque que celle où les travailleurs n'osent plus avouer le syndicat auquel ils adhèrent sincèrement.

Le climat de terreur engendré par l'implantation de réseau de fiers-à-bras au sein de certains locaux de la FTQ-construction enlève pratiquement toute liberté de choix aux travailleurs de la construction.

"La force de persuasion des recruteurs syndicaux, agents d'affaires ou délégués de chantier qui circulent dans les chantiers, réside souvent plus dans le poids de leur force que dans la valeur de leurs idées. Ce n'est pas en fonction des services rendus ou des idées défendues par une centrale qu'un travailleur décide d'y adhérer.

"C'est plutôt pour échapper au massacre ou tout simplement pour avoir la certitude d'un emploi."

La soumission

Si les travailleurs de la construction ont enduré ce climat de terreur pendant si longtemps, c'est parce qu'ils ont l'impression que la Justice, le gouvernement, leur centrale syndicale ne les entendent plus.

"Tout au long de notre enquête, travailleurs et employeurs se sont souvent plaints de ne pas se sentir protégés par les autorités chargées d'appliquer les lois. On nous a fait remarquer, affirment les commissaires, que des actes criminels commis contre la personne ou les biens restaient trop souvent impunis."

La Commission raconte comment des travailleurs découragés par la violence déclenchée durant "la bataille de l'indexation" l'été dernier, se sont adressés à elle, pour qu'elle intervienne.

"Nous indiquâmes à ces travailleurs qu'ils devaient porter plainte au ministère de la Justice, écrivent les commissaires.

"Pas un seul de ces travaillurs ne voulut le faire. Ce refus ne procédait pas de la peur. Le porte-parole du groupe résuma l'opinion de ses compagnons de travail en disant: "Le gouvernement nous a abandonnés."

"Le fait est que si Yvon Duhamel n'avait pas, dans un moment de démence, poussé la violence jusqu'à forcer dans les génératrices de LG-2 avec un bélier mécanique, paralysant "le projet du siècle" du gouvernement libéral, que la Commission Cliche n'aurait jamais vu le jour et que le climat de violence maintenu sur les chantiers de construction de la province n'aurait jamais été étalé en public".

La compétence fait défaut chez plusieurs entrepreneurs

par Pierre VENNAT

QUEBEC — L'industrie de la construction est sans doute celle où il est le plus facile d'oeuvrer sans avoir à prouver sa solvabilité, sa compétence ou ses connaissances financières, administratives ou techniques.

Mais cela est appelé à changer si Québec donne suite à l'une des recommandations de la Commission Cliche, qui vise à obliger toute personne désireuse d'offrir ses services à titre d'entrepreneur en construction à justifier d'abord ses connaissances techniques et administratives et sa solvabilité.

La commission a constaté, en effet, qu'il existe dans l'industrie de la construction un type d'entrepreneurs de petite taille qui, pour la plupart, sont récemment sortis des rangs de la classe ouvrière et qui, incertains de survivre comme entrepreneurs, décident de rester membres de leur syndicat d'origine.

En fait, on a constaté qu'au cours de l'année 1973 seulement, 20,069 entrepreneurs, à un moment ou à un autre, ont oeuvré dans l'industrie de la construction. Il y a eu durant cette période 6,000 nouveaux arrivants et 4,000 départs.

Parmi ces entrepreneurs, on note 4,235 entrepreneurs généraux, 1,200 entrepreneurs-peintres, 2,000 entrepreneurs en menuiserie et 3,400 artisans. 12,738 d'entre eux embauchent de un à cinq salariés, 1,863 de six à 10 salariés et seulement 11 comptent plus de 100 salariés.

"Nous avons également constaté, écrivent les commissaires dans leur rapport, qu'un grand nombre d'entrepreneurs font faillite dans l'industrie de la construction au Québec chaque année et que plusieurs d'entre eux reviennent dans l'industrie par la suite et utilisent de nouvelles raisons sociales pour continuer l'exploitation de leurs anciens employés ou de leurs clients."

Heureusement, depuis deux ans, les salariés n'ont plus à souffrir de ces faillites d'employeurs car la CIC a constitué en 1973 un fonds d'indemnité provenant d'une contribution patronale de un cent l'heure par salarié embauché. Ce fonds a d'ailleurs permis de rembourser plusieurs centaines de milliers de dollars aux salariés victimes de faillites. Il n'en demeure pas moins, comme font remarquer les commissaires, que les bons entrepreneurs sont contraints de payer pour les mauvais et que ces derniers continuent à exploiter tout le monde.

Appât du gain et aucun contrôle

"L'exercice de la profession d'entrepreneur en construction, poursuit le rapport, n'est soumis à aucun contrôle.

"Les entrepreneurs se sont, en majorité, faits à la force des poignets et n'ont pas la conscience sociale que l'on pourrait attendre d'eux. L'appât du gain y est tellement puissant et le laisser-faire économique tellement complet que n'importe qui est libre d'agir à sa guise et d'exploiter son entreprise comme bon lui semble."

Pourtant, depuis 15 ans, les divers groupes d'employeurs de la construction du Québec réclament la promulgation d'une loi sur la qualification professionnelle des entreprises en construction.

Le seul geste du gouvernement québécois en ce sens fut la présentation en première lecture du projet de loi 51 en 1969.

Le projet en question n'a pas été voté. Par la suite, de nombreux autres ont été élaborés, étudiés, modifiés et ont même fait, en 1972, l'objet d'une consultation approfondie du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre auprès des divers groupes intéressés.

Vendredi dernier, le ministre Jean Cournoyer répétait à LA PRESSE, devant témoin, que le projet "est prêt".

Quoi qu'il en soit, toutes ces promesses ne semblent pas émouvoir la commission, qui "ne comprend pas qu'une loi de ce caractère n'ait pas encore été adoptée".

En effet, écrivent les commissaires, "il nous semble évident que l'adoption d'une loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction entrainerait, à assez brève échéance, la stabilisation du nombre et la diminution de la mobilité des entrepreneurs en construction qui oeuvrent au Québec".

Une seule association obligatoire pour regrouper les entrepreneurs

par Pierre VENNAT

QUEBEC — "Les employeurs et leurs associations se plaignent, dans leurs mémoires à la Commission, que la démocratie soit absente des syndicats.

Il ne faudrait pas croire que le type de démocratie qui règne chez les patrons est un modèle."

Si les audiences de la Commission Cliche, en effet, ont surtout consisté à faire le procès de la FTQ-construction, les commissaires font remarquer qu'il y a néanmoins un vice qui, pour avoir moins attiré l'attention, n'en est pas moins réel: l'incohérence, le cloisonnement et la faiblesse des structures patronales dans l'industrie de la construction.

Ce n'est donc pas sans raisons que les commissaires recommandent que les six associations patronales existantes soient regroupées en une seule dont le nom pourrait être "Association des entrepreneurs en construction du Québec" et à laquelle l'adhésion serait obligatoire pour tous les entrepreneurs en construction du Québec.

L'incohérence actuelle

Au chapitre des structures et de la démocratie patronale, les commissaires se sont surtout évertués à démontrer l'incohérence des structures actuelles.

Première constatation: la Fédération de la construction du Québec, l'Association de la construction de Montréal et du Québec, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, la Corporation des maitres-électriciens du Québec, la Corporation des maitres-mécaniciens en tuyauterie du Québec, ces deux dernières regroupées tout récemment sous le nom d'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec, poursuivent chacune de leur côté des objectifs très divergents soit en matière de relations ouvrières, soit dans d'autres domaines.

"Elles ont été en proie, au cours des dernières années, à des rivalités souvent farouches pour le recrutement des membres et n'ont jamais réussi à faire l'unanimité au cours des négociations.

"On a vu surgir des rivalités entre les entrepreneurs généraux et les sous-traitants, les gros entrepreneurs et les petits entrepreneurs, ou encore entre les entrepreneurs de Québec et ceux de Montréal."

"Et puis certains entrepreneurs considèrent les relations industrielles comme d'importance secondaire.

"Pour eux, il suffit de s'asseoir à la table de négociation, de concéder des conditions de travail quelconques, pour ensuite faire retomber le surcroit de frais qui en résulte sur leurs clients.

"Il faut avouer que plusieurs gros clients n'ont pas facilité la tâche des entrepreneurs en accordant des contrats à "cost-plus" et en remboursant les pots-de-vin versés à certains syndicats."

La soumission devant la FTQ

Les trois commissaires ont constaté que les associations patronales ont, en fait, cédé à toutes les pressions exercées par la FTQ et qu'elles ont toujours été divisées devant le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, qui a réagi en leur imposant continuellement des conditions de travail arbitraires puisqu'il était dans l'impossibilité de s'appuyer sur l'accord des patrons.

De plus, faibles et divisées à la Commission de l'industrie de la construction, les associations patronales en ont complètement abandonné la maitrise à la FTQ.

"Elles ont aussi laissé à la FTQ la fonction du placement sans réfléchir qu'à la longue cet usage jouerait contre leurs propres intérêts et ceux des travailleurs mêmes.

"Elles ont toléré que les surveillants de chantiers soient membres des mêmes syndicats que les employés et qu'ils soient ainsi subordonnés à la dictature de certains chefs syndicaux au détriment de leurs droits de gérance."

Enfin, on déplore souvent que les associations patronales n'aient aucun moyen d'imposer la discipline à leurs membres, qu'il en résulte l'émiettement des efforts et qu'à tout instant de nouvelles associations patronales soient formées pour répondre aux volontés de petits groupes d'entrepreneurs.

La Commission Cliche a remarqué qu'ainsi que du côté syndical CSN et FTQ se sont combattues, ainsi certaines associations patronales sont restées en conflit pendant des années, soit à cause de la personnalité des dirigeants, soit à cause de la divergence des buts.

"Il en est ainsi de la Fédération de la construction du Québec et de la Corporation des maitres-électriciens du Québec (maintenant l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec), qui, depuis plusieurs années, sont incapables de dialoguer. Les querelles Desjardins-Bourdon se comparent à la rivalité Dion-Lebon", écrivent les commissaires en parlant des rivalités ayant opposé pendant des années Michel Dion, le porte-parole de la Fédération de la construction à Jean Lebon, l'ancien directeur général de l'Association des sous-entrepreneurs, qui a été forcé de démissionner par suite de son témoignage devant la commission.

[illegible] patronales, la commission croit que le travailleur, autant que l'entrepreneur, a intérêt à ce que les associations patronales soient bien structurées et puissent se consacrer au règlement des véritables problèmes de l'industrie, au lieu de gaspiller leurs énergies en rivalités inutiles."

La commission conclut que l'industrie de la construction aurait tout avantage à ce qu'une association regroupant tous les entrepreneurs de la province de Québec s'occupe exclusivement des relations ouvrières.

Secteur de la construction

On veut retirer au ministre du Travail toute influence

par Yves LECLERC

QUEBEC — Dans une série de recommandations majeures, la Commission Cliche veut retirer au ministre du Travail, pratiquement toute influence dans le secteur de la construction.

D'abord, elle recommande l'abrogation de diverses dispositions de la Loi 201, qui donnait au ministre un pouvoir direct d'intervention dans ce domaine.

Ensuite, elle remplace la Commission de l'industrie de la Construction, où le ministre exerçait une influence par l'intermédiaire du président et de son propre représentant, par un Office de la construction du Québec qui serait non plus un organisme paritaire, mais une corporation à existence indépendante nécessairement présidée par un juge de la Cour provinciale.

Elle veut que cet Office, plutôt que les centres de main-d'oeuvre sous la responsabilité du ministre, soit responsable du placement des travailleurs sur les chantiers.

Elle souhaite implicitement l'existence d'un "vrai" ministère de la Main-d'oeuvre ou des "Ressources humaines" distinct du ministère du Travail, et vraisemblablement placé sous l'autorité d'un autre ministre.

Enfin, elle remet au ministère des Institutions financières le soin d'administrer la loi sur la qualification des entrepreneurs.

Carences de la CIC

Ce sont sans doute l'impuissance avouée du ministre Cournoyer à faire respecter les lois du travail dans la construction, ainsi que la triste expérience vécue par l'industrie ces dernières années sous l'égide de la CIC (Commission de l'industrie de la construction) qui ont poussé la Commission Cliche à adopter cette attitude.

Le rapport Cliche est très critique à l'égard de la CIC, qu'il qualifie de "forme de succursale de la FTQ-construction et à laquelle il reproche "des carences... au plus haut niveau de la CIC et de ses politiques administratives".

Il constate entre autres le népotisme éhonté qui y règne et note chez les inspecteurs, en principe neutres, "leur dévouement aux intérêts de M. Desjardins et du Conseil provincial des métiers de la construction".

Il s'en prend plus particulièrement au directeur du Décret Roger Perrault, au président Fernand Morin, qui à son avis "a été faible, complaisant, cherchant davantage à éviter les conflits qu'à administrer la CIC", et enfin au tuteur Lucien Saulnier qui "n'a pas manifesté dans la conduite de son enquête toute la rigueur espérée".

Il remarque les nombreuses failles dans l'administration de l'organisme, et note que la compétition paritaire de celui-ci, en période de conflit, le paralyse à peu près complètement.

Un Office indépendant

C'est pourquoi, tout en reconnaissant qu'il est "dans la logique des choses que la surveillance de l'application d'une convention collective soit laissée aux représentants ou agents d'affaires du syndicat qui la signe, ainsi qu'aux représentants des entreprises dans le cas d'un décret, la Commission Cliche recommande pour le cas particulier de la construction la formation d'un "Office de la construction" indépendant: "L'intérêt des travailleurs et de l'industrie elle-même exige une direction unique, au-dessus des querelles de partis", précise-t-elle.

Cette direction se compose de trois personnes, sous la présidence d'un juge de la Cour provinciale et nommées pour dix ans. L'office ainsi formé serait assisté d'un "Comité mixte" paritaire qui déciderait de l'administration du régime de sécurité sociale et serait consultatif sur les autres questions.

L'Office de la construction (OCQ) prendrait en main les pouvoirs de l'actuelle CIC, et regirait aussi le placement sur les chantiers. Il hériterait des bureaux régionaux que possède la CIC.

Il est visible que les commissaires ont hésité longuement avant de concevoir cet organisme qui constitue un des pivots de la réforme qu'ils recommandent. Ils s'efforcent d'y allier les avantages d'une structure paritaire, ceux d'une régie d'Etat (qui leur avait été recommandée à plusieurs reprises par divers groupes) et ceux d'un corps totalement indépendant. Il fait peu de doute cependant que la solution qu'ils ont trouvée fera face à de nombreuses critiques de plusieurs milieux.

En effet, la plupart des groupes patronaux ont déjà exprimé leur préférence pour une régie gouvernementale, tandis que les centrales syndicales penchaient en faveur d'un groupe carrément paritaire, libre de toute attache avec l'Etat.

Des pouvoirs énormes

L'OCQ tel qu'imaginé par la Commission Cliche serait doté de pouvoirs très étendus, et d'instruments qui manquaient à la CIC pour faire réellement sentir son autorité. Parmi les principaux:

— Surveiller le vote de reconnaissance de la partie syndicale (maraudage) et émettre le certificat établissant le degré de représentativité de chaque centrale.

— Maintenir le système d'arbitrage spécial de la construction et veiller aux divers recours prévus.

— Appliquer dans sa totalité le régime des avantages sociaux et de vacances des travailleurs.

— Opérer le service de placement et tous autres services de main-d'oeuvre.

— Instaurer et maintenir le régime de sécurité du revenu et de l'emploi.

— Maintenir un service d'inspection des conditions de vie, de l'hygiène et de la sécurité physique sur les chantiers.

— Contrôler les livres des entrepreneurs quant aux diverses cotisations à verser.

— Maintenir un fonds d'indemnisation pour assurer le paiement des salaires et bénéfices marginaux.

— Encaisser les précomptes et en faire remise aux associations patronales et syndicales.

— Prélever de l'employeur, ou de l'employeur et du salarié, les sommes nécessaires à son propre fonctionnement.

Extraits du rapport de la Commission Cliche

• Roger Perreault, la "main exécutrice" de Dédé Desjardins


Roger PERREAULT

Si M. Paul Lapointe, directeur du CASIC était les yeux et les oreilles de M. André Desjardins, M. Roger Perreault en était la main exécutrice. Il entretenait avec le directeur de la FTQ-construction des relations étroites, constantes et soutenues. Si M. Desjardins désirait l'embauche d'un ou plusieurs de ses hommes, c'est à M. Perreault qu'il faisait appel. Tous les moyens d'ailleurs étaient bons, y compris la falsification des listes de mise en nomination. Les deux amis du Conseil provincial des métiers de la construction s'entendaient comme larrons en foire. La servilité de M. Perreault aux ordres de son ex-élève était totale. "André, m'a faire ce que tu vas me dire" concluera M. Perreault à la suite d'un entretien téléphonique avec M. Desjardins, qui lui soumettait la liste d'une trentaine d'amis à placer. Point n'est besoin de dire que M. Perreault avait préalablement nié cette affirmation: seul l'audition de ses conversations lui permettra de recouvrer une mémoire perdue.

Le caractère de cet homme se révèle encore lors du procès d'une cinquantaine de travailleurs accusés d'avoir mis à sac le local de la CIC, à Québec. Faisant rapport à M. Desjardins de son propre témoignage devant la Cour, il reconnaît qu'il aurait pu identifier trois ou quatre assaillants, mais qu'il s'est bien gardé d'en témoigner. Son explication est d'ailleurs fort simple: "J'ai été assez smatte là din cinquante... des cinquante-sept gards qui a là, j'en ai pas identifié un, j'ai dit... j'ai dit au juge que j'en connaissais pas pas un." A qui M. Perreault voulait-il être "smatte"? Quand M. Perreault ment-il? A la Cour où il est sous serment, ou à son confident et ami.

M. Perreault comme directeur du décret transigeait avec toutes les associations patronales et syndicales. Il était donc un homme particulièrement bien informé, et de ce fait, il devenait pour M. Desjardins un ami proche et de bon conseil.

La conduite de M. Perreault à la CIC n'est pas celle d'un directeur du décret qui, selon ses propres mots, avait "la responsabilité d'assurer le respect et l'application du décret." On attendait de lui qu'il soit scrupuleusement impartial et maintienne à l'égard des parties une indépendance au-dessus de tout soupçon. Or, il était tout l'opposé. Serviteur inconditionnel de la FTQ-construction et de son directeur, il considérait la CIC comme un organisme voué à ses intérêts et à celui de ses amis, et il y maintenait un climat de méfiance et de crainte favorable à ses desseins.

En un mot, M. Perreault ne pouvait continuer d'occuper une fonction à la Commission de l'industrie de la construction. Les Commissaires sont surpris de l'immunité et de l'impunité dont il bénéficiait. (...)

• Fernand Morin a été faible et complaisant


Fernand MORIN

Les Commissaires ne croient pas, bien au contraire, que M. Morin pouvait être l'un des confidents de M. Desjardins sur les manoeuvres syndicales et les objectifs poursuivis. Prié de s'expliquer, M. Morin déclarera: "Bien, je trouve ça normal, il faut savoir que je vis d'une façon continue avec des gens, je suis pas pour leur faire une leçon chaque fois." Lorsqu'on lui reproche d'avoir approuvé M. Desjardins, il répond: "je dis: bien sûr, j'aurais pu dire n'importe quoi".

Me Morin était informé de la situation qui prévalait à la CIC. M. Jean Italiano, plus tard conseiller spécial du tuteur, l'en avait prévenu. Il a admis que M. Desjardins contrôlait l'embauche par le truchement de M. Perreault et que le népotisme florissait. Enfin, pour lui, M. Desjardins contrôlait la CIC.

Qu'a-t-il fait pour corriger cette situation, sinon de composer avec ses véritables maîtres?

Enfin, M. Morin s'est permis quelques irrégularités sur le plan des avantages marginaux attachés à son poste. C'est le Vérificateur général du Québec, dans son rapport, qui les a relevées. M. Morin avait été nommé par un arrêté en conseil qui fixait sa rémunération. Au titre des frais de représentation et des dépenses d'automobile, il avait droit de toucher une somme totale de $1,200.00 par année. Or, non seulement a-t-il encaissé cette somme, mais il a requis qu'on loue, pour lui, une voiture dont le prix d'achat de $11,500.00 excédait largement les normes applicables aux autres employés de la CIC, y compris les cadres supérieurs. Bien plus, les frais réels de représentation et le coût d'entretien de son automobile étaient à la charge de la CIC.

Il ne s'agit certes pas de malversation et M. Morin a sûrement fait les déboursés qu'il réclame; toutefois, la CIC et son président n'ont sûrement pas respecté les conditions de sa nomination incluses dans l'acte d'engagement. M. Morin ne pouvait l'ignorer.

Les Commissaires sont donc d'avis que Me Morin a été faible, complaisant, cherchant davantage à éviter les conflits qu'à administrer la CIC.

M. Roger Perreault était nommé directeur du décret au Comité Conjoint de la Construction de Montréal en 1969. Il venait alors de passer dix-sept ans à la tête du Conseil provincial des métiers de la construction à titre d'officier international. Il y avait été placé, maintenu et rémunéré par "Washington", lieu du siège social de l'Union internationale. Il était l'autorité suprême du Conseil provincial des métiers de la construction et tenait son mandat et ses instructions de ses patrons américains. C'est à cette époque qu'il eut sous ses ordres un jeune agent d'affaires dont il fit l'éducation syndicale et qui plus tard lui succédera: M. André Desjardins. (...)

• Trop efficace, Jean Italiano fut placé sur une "tablette"

"L'absence d'un directeur général jointe à l'enlisement du conseil d'administration ont amené le ministre du Travail et de la main-d'oeuvre à nommer un tuteur chargé d'exercer tous les pouvoirs de la Commission. Dès son arrivée, l'un des premiers gestes de M. Lucien Saulnier, sera de s'adjoindre un conseiller spécial, M. Jean Italiano. Il lui confiera un large mandat de vérification et d'enquête. Cette décision sera communiquée à tous les directeurs de services et au ministre lui-même. M. Italiano avait la réputation d'être un honnête homme et de bien connaître les rouages de l'organisme. Il était un expert dans l'interprétation du décret.

Dès le départ, il signala plusieurs irrégularités; quelques unes concernaient directement M. Perreault, dont l'injustifiable retard à rembourser le coût des travaux faits à son bateau.

Il ne fut donc pas surpris lorsqu'on l'informa que le directeur du décret avait remis à M. Saulnier une dénonciation préparée par deux employés subalternes. Ces gens auraient surpris une conversation de M. Italiano se plaignant du noyautage de la CIC par la FTQ-construction, de la présence d'éléments louches à la CIC et à la FTQ-construction et, enfin, de l'incurie, de l'incompétence et de la mal-administration de M. Roger Perreault. Les accusations qu'on lui reprochait étaient pourtant vraies. Subtilement convaincu de se retirer, M. Italiano acceptait un poste de conseiller au contentieux. On lui avait trouvé une "tablette".

Au cours de son séjour, M. Saulnier examina le fonctionnement et la structure de la CIC. Il muta M. Roger Perreault de directeur du décret au poste d'adjoint au directeur général.

M. Perreault était et demeurait le no 2 de la Commission. Au terme de ses dix mois de présence plus ou moins sporadique, il faut bien le dire, à la CIC, M. Saulnier soumettait au ministre Jean Cournoyer une lettre de deux pages. C'était son rapport. Il recommandait la nomination d'un nouveau directeur général. A ses yeux, le poste devait être comblé par M. Jean-Louis Renaud, haut fonctionnaire de la Ville de Montréal, à la retraite. Il remettait aussi un projet d'amendements aux règlements généraux de la Commission afin de préciser le titre et la fonction de chacun des directeurs de services. C'étaient là, pour M. Saulnier, les seuls vices de la CIC. Quant au reste, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. (...)

• Morin consultait souvent Desjardins

Les Commissaires sont d'avis que M. Fernand Morin a fait preuve, à l'endroit d'une des parties, d'une complaisance inacceptable de la part d'un arbitre.

Même si M. Desjardins n'était en fait que le "leader" de l'une des parties syndicales, le président de la CIC le consultait souvent sur toute question importante. Quelques fois même, il imposait ses propres décisions. Un jour de l'été 1974, en pleine bataille de l'"indexation", M. Desjardins, fort occupé à organiser ralentissements et arrêts de travail à travers tout le Québec, avait convoqué la presse le jour même où la CIC et le CASIC devaient siéger. Incapable d'assister à ces assemblées, il décide purement et simplement qu'elles n'auront pas lieu. Il appelle donc, la veille, à 11:00 heures du soir, le président Fernand Morin à son domicile, pour l'informer de ses intentions. M. Morin agrée sans protester. Pour lui, il n'est plus qu'une question: trouver un moyen élégant de motiver l'ajournement requis par M. Desjardins. Il propose d'abord de laisser les parties se présenter, puis constatant le défaut de quorum, il dissoudra l'assemblée. M. Desjardins rejette la proposition.

• La CIC: un miroir

La création de la CIC est à l'image même de l'industrie de la construction et des luttes qu'elle a vécues. Après un intérim de six-sept mois assuré par la Commission du salaire minimum, les parties au décret n'avaient pas encore formé ce comité paritaire unique qui devait remplacer les anciens comités conjoints de la construction régionaux. Le gouvernement le fit. C'est la Commission de l'industrie de la construction (CIC). Cet organisme contenait un nombre égal de représentants patronaux et syndicaux. Chacune des associations syndicales y nommait trois représentants. Les parties choisissaient le président, mais à défaut d'unanimité, il était nommé par le Lieutenent-Gouverneur en Conseil. Sa présence est essentielle au quorum. En plus d'exercer les fonctions généralement dévolues à un président, il décide, en cas d'égalité des voix, de toute question d'interprétation et d'application du décret; il agit aussi en appel de toute décision de la Commission à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Plus tard, à l'époque de la Loi 9, en particulier à cause de l'abstention systématique de la CSN aux délibérations, le Législateur exigera que toute décision s'y prenne à partir d'une majorité patronale et syndicale.

• Enquête après enquête, mais pas de résultat


Lucien SAULNIER

Informé par le ministre lui-même de "manquements graves aux obligations imposées par la loi", M. Saulnier ne déterre que quelques problèmes mineurs et recommande simplement de préciser les fonctions des fonctionnaires les plus importants et de remplir le poste vacant de directeur général.

Une autre enquête, également décrétée par le ministre du Travail, sera plus tard tenue par Me Claude Ulysse Lefebvre à la suite des évènements de l'été 1974. On se souviendra qu'au cours d'une longue fin de semaine, des fiers-à-bras avaient envahi le siège social de la Commission et forcé l'émission prématurée des chèques de vacances des travailleurs, alors en plein arrêt de travail. Le conseiller spécial du ministre, M. Yvon Dansereau, informé à l'avance de cette manoeuvre, s'était bien gardé d'en aviser son patron. Le dommage fait, le ministre charge donc Me Lefebvre d'enquêter. Il faut se rappeler que cette opération s'est poursuivie sur deux ou trois jours et que les officiers de la CIC, comme les employés ont tous pu quitter l'édifice et retourner dans leur famille pour revenir le lendemain pour compléter l'émission des chèques. Malgré ce va-et-vient, aucune autorité du ministère de la Justice ou du ministère du Travail, (sauf M. Dansereau), n'a été prévenue de l'opération.

Le rapport Lefebvre n'imputera cependant aucune responsabilité aux employés ou aux officiers de la Commission de l'Industrie de la Construction; il ne décellera non plus d'acte de mauvaise administration ni de faute contre l'éthique.

Depuis janvier 1974, M. Lefebvre était le représentant du ministre à la CIC. Après le départ de Me Fernand Morin, il le remplacera comme président par intérim.

Enfin, le double caractère d'administrateur du décret et d'arbitre des conflits sur son interprétation rendait la CIC vulnérable. Le conseil d'administration devenait en quelque sorte le prolongement de la table de négociation et on y transportait ses querelles. La tentation était forte de tout négocier et souvent on y succomba. (...)



Laura Secord pour la Fête des Mères

Imaginez-vous sa joie lorsqu'elle recevra de vos mains une boîte de nos chocolats variés ou de nos chocolats miniatures. Il y en a plus de 20 sortes différentes: croustillants, centre crémeux, caramels, aux noix...tous faits avec les ingrédients les plus frais qu'il y ait. Si elle a des préférences, nous nous ferons un plaisir de faire une présentation spécialement pour elle. Le jour de la Fête des Mères, offrez-lui Laura Secord, ce qu'il y a de mieux. Ne vous a-t-elle par toujours offert ce qu'il y avait de mieux, elle?



Nos excellents produits pour la Fête des Mères, le 11 mai, sont en vente dans tous les magasins Laura Secord de Montréal.

le monde

la presse

MERCREDI
7 MAI 1975

en bref

Personne ne veut des réfugiés

WASHINGTON (UPI) — M. Dean Brown, chargé par le gouvernement américain de coordonner l'aide aux réfugiés d'Indochine a déploré hier le peu de réactions des pays et organismes à qui les Etats-Unis ont demandé de contribuer à la réinstallation des réfugiés. Il a dit que le haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés s'était contenté d'envoyer deux délégués à Guam et que parmi les pays pressentis un seul, à sa connaissance a accepté de recevoir chez lui des réfugiés, en précisant qu'il en prendrait moins de cent.

M. Brown a dit que les réfugiés d'Indochine étaient "une espèce menacée".

McGovern à Cuba

LA HAVANE (AP) — Le Sénateur américain McGovern est arrivé, lundi soir, à Cuba en exprimant des critiques à l'égard du blocus commercial des Etats-Unis envers Cuba.

Le sénateur a été accueilli à l'aéroport de La Havane par un proche du premier ministre Fidel Castro, M. Jesus Oropesa, membre du comité central du Parti communiste cubain.

M. McGovern a déclaré aux journalistes à son arrivée que les Etats-Unis devraient changer d'attitude envers Cuba.

"Je crois que notre politique ne sert ni les intérêts des Etats-Unis ni ceux des Cubains. Il est évident que le blocus économique n'est plus effectif. J'ai fait ce voyage pour mieux comprendre le système cubain", a-t-il dit.

Vietnam: Ford opposé à une enquête

WASHINGTON (UPI) — Le président Ford s'opposera à toute enquête parlementaire relative à "la triste et tragique" guerre du Vietnam.

Au cours d'une conférence de presse radio-télévisée, hier soir, le chef de la Maison Blanche a déclaré:

"Les leçons du passé au Vietnam ont déjà été apprises — apprises par le président, apprises par le Congrès, apprises par le peuple américain. Nous devons mettre l'accent sur l'avenir. Il serait fâcheux d'insister sur le point de savoir sur qui doit porter le blâme. Nous devons regarder devant nous. Une enquête parlementaire risquerait de provoquer des divisions et n'apporterait aucune aide".

A propos du Moyen-Orient, le président Ford a fait preuve "d'optimisme". Les prochaines rencontres qu'il aura avec le président Anouar El Sadate et d'autres dirigeants arabes n'entreront pas dans le cadre d'un "nouveau processus de négociation". Elles donneront lieu à des "discussions" visant à recueillir des informations et des suggestions sur les voies et moyens de maintenir la paix au Moyen-Orient. Les dirigeants arabes peuvent apporter une "contribution valable" permettant de sortir de l'impasse.

Un journaliste a demandé au président de se prononcer sur les rumeurs laissant entendre qu'il n'aurait pas l'intention de poser, en 1976, sa candidature à la présidence. Sur ce point, le chef de la Maison Blanche a répondu:

"Il ne doit pas y avoir de scepticisme. En temps voulu, je serai candidat, au sens légal. Je suis surpris de l'existence d'un quelconque spectacisme. Je crois avoir les meilleures possibilités d'unifier le parti républicain.

Sur d'autres points, le président Ford a répondu:

— L'après Vietnam: "Mon jugement est que nous pouvons aller de l'avant, même dans le Pacifique". Il est possible d'établir des liens plus étroits avec la Corée du Sud, la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines. Quant au sentiment qui pourrait exister à l'étranger quant aux engagements pris par les Etats-Unis "cette perception n'est pas une réalité car les Etats-Unis sont forts militairement... économiquement et nous allons maintenir notre leadership... Nous voulons que tout adversaire potentiel sache que nous nous en tiendrons (à nos engagements)".

— L'accueil aux Etats-Unis des réfugiés vietnamiens: en dépit de certaines réactions hostiles dues à des problèmes économiques, la majorité des Américains accueille favorablement ceux qui ont dû fuir: "Je comprends l'attitude de certains. Nous avons de graves problèmes économiques. Mais sur 120,000 réfugiés déjà ici ou en route, 60 pour cent sont des enfants. Ils méritent qu'on leur donne leur chance. Il n'y a que 35,000 chefs de famille".

— Politique étrangère: sur ce front, "le climat est bon", il faut s'attendre à des "progrès" pour les négociations Salt II (la limitation des armements nucléaires) et le prochain "sommet" de l'OTAN peut provoquer "une plus grande solidarité" entre les membres de l'Alliance atlantique".



téléphoto PA

Le président Ford répondant à des questions au cours de sa conférence de presse d'hier.

Réunion des ministres de l'OEA

WASHINGTON, (AFP) — Alors que le sénateur George McGovern, candidat malheureux du parti démocrate aux élections présidentielles de 1972, reçoit à Cuba un accueil chaleureux, l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains s'apprête à tenir, du 8 au 15 mai, sa réunion annuelle à Washington, sans que doive y être prise sans doute aucune décision officielle concernant Cuba.

Il semble en effet que si les Etats-Unis sont désormais tacitement d'accord avec la plupart de leurs partenaires latino-américains — à l'exception des régimes les plus à droite (Chili, Uruguay et Paraguay) — sur la possibilité de normaliser les relations avec La Havane, alors que le blocus n'est plus guère respecté, aucune initiative ne sera prise à cet effet au cours de la réunion. Dans la foulée immédiate des événements d'Indochine, M. Henry Kissinger, qui prendra une part active aux travaux de l'O.E.A., pourrait estimer en effet que le moment serait mal choisi pour des concessions trop spectaculaires au seul régime ouvertement communiste d'Amérique latine.

La réunion va être marquée cette année par un style beaucoup plus détendu que les années précédentes: les 23 ministres des Affaires étrangères des pays participants discuteront d'une manière non formelle et sans ordre du jour fixé à l'avance des principaux problèmes qui les occupent, parmi lesquels, naturellement, celui de Cuba, ainsi que celui des négociations en cours entre les Etats-Unis et la République panaméenne pour définir un nouveau statut du canal de Panama.

Une autre question qui ne manquera pas d'être évoquée sera celle de la loi de commerce adoptée par le Congrès américain dont les clauses jugées discriminatoires à l'égard des deux Etats d'Amérique du Sud appartenant à l'OPEP, le Venezuela et l'Equateur avaient provoqué une levée de boucliers contre Washington dans l'ensemble du continent sud-américain. Les ajournements successifs des voyages que devait effectuer en Amérique du Sud M. Henry Kissinger, du fait de la pression des événements dans des secteurs plus chauds, ont également heurté bien des susceptibilités.

Autre problème d'importance: l'augmentation des prix des matières premières et des produits industriels, a affecté, à des degrés divers, en bien et en mal, les Etats-membres de l'O.E.A.

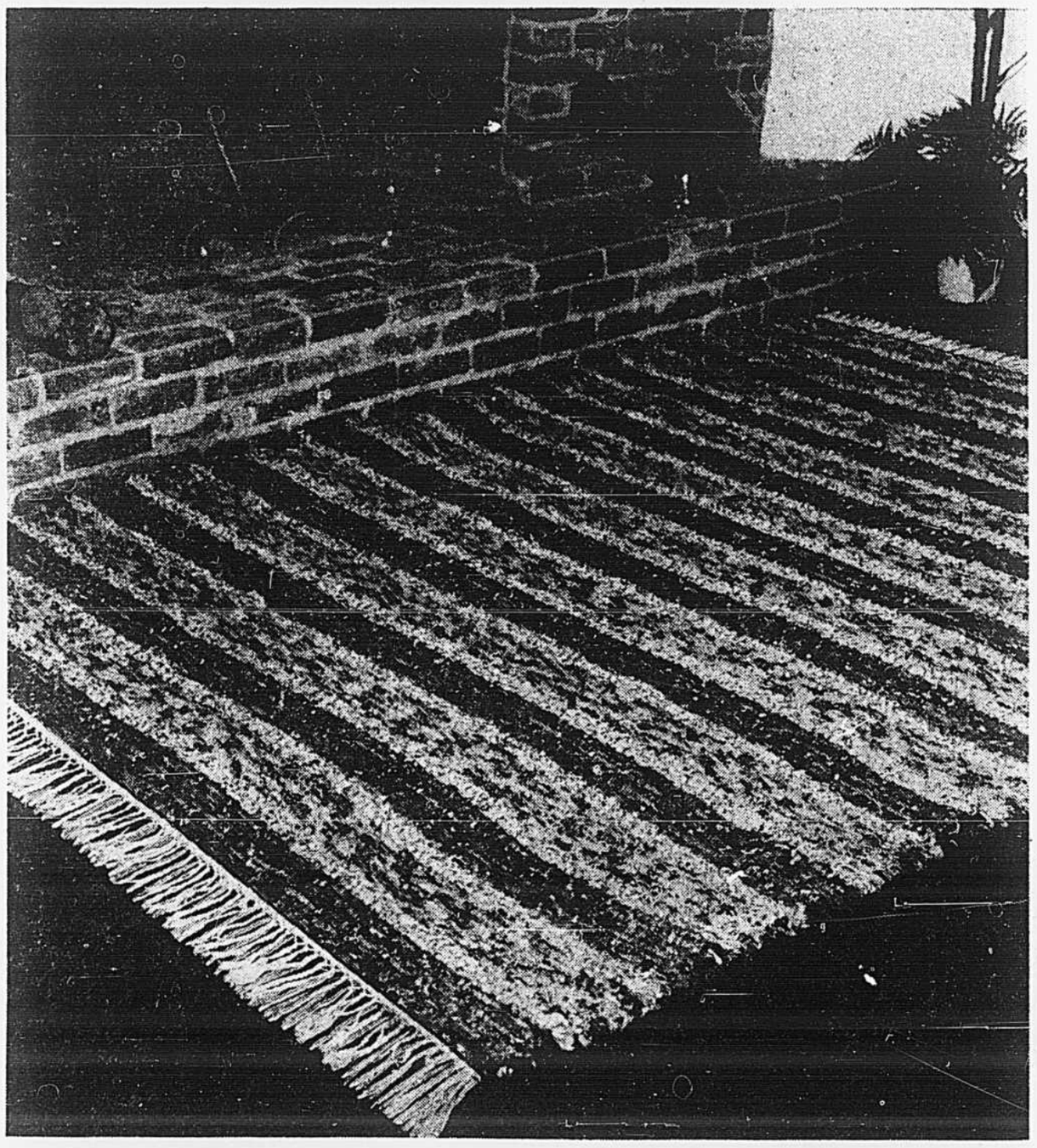
Enfin, il est prévu que la question des violations des droits de l'homme par le régime militaire chilien fera l'objet de débats.

Un nouveau secrétaire général de l'organisation sera élu en remplacement de M. Galo Plaza, de l'Equateur, dont le mandat vient à expiration. Un candidat de compromis, l'Argentin Alejandro Orfila, a, pense-t-on, de fortes chances d'être élu à ce poste.

EATON

Un intérieur placé sous le signe du confort printanier!

Tapis de confection artisanale Canadiana maintenant offert à prix spécial!



Que votre interieur soit moderne ou rustique, le tapis Canadiana de confection artisanale sera un atout-décoration qui vous attirera les compliments de la famille et des amis. Il saura apporter cette note d'intimité et de décontraction que vous recherchez. Profitez de cette offre spéciale dès aujourd'hui.

Le tapis Canadiana est un produit d'artisanat entièrement fait à la main. Il est réalisé en fibres diverses et en chutes de tissus. Un tapis que vous pouvez entretenir vous-même ou qui peut être nettoyé à sec. Ce modèle réversible est orné de bouts frangés. Un tapis de qualité qui vous procurera de nombreuses années de service.

Dimensions approx.	Prix courant Eaton	
3' x 5'	32.00	28.79
4' x 6'	55.00	49.79
6' x 9'	115.00	103.79
9' x 12'	210.00	189.79

Démonstration du fonctionnement d'un métier à tisser

Au magasin Eaton Centre-ville seulement (sixième étage).

Venez voir un artisan québécois travailler a son métier. Il vous en montrera le fonctionnement et répondra à toutes vos questions. Il y aura des démonstrations les 8, 9 et 10 mai.

Jeudi et vendredi: 10 h 30 à 12 h 00
14 h 00 à 16 h 30
18 h 30 à 20 h 30
Samedi: 10 h 30 à 12 h 00
14 h 00 à 16 h 30

Achat en personne seulement

Dès aujourd'hui chez Eaton

Thermomètres Celsius convertissant en Fahrenheit

Modèle mural: Thermomètre à cristaux avec dispositif de conversion aux degrés Fahrenheit **6.95**

Modèle de bureau: Thermomètre à cristaux avec dispositif de conversion au Fahrenheit et curseur pour convertir du système anglais au système métrique. **12.95**

Eaton Centre-ville (sixieme étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval, rayon 218
Venez ou telephonez **842-9211**. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

Un message aux acheteurs de titres provisoires pour les Jeux olympiques

En ce qui concerne la vente de titres provisoires aux acheteurs de billets pour les Jeux olympiques, Eaton servira les premiers arrivés. Les clients seront avertis du temps approximatif qu'ils auront à attendre et, également, s'il nous est impossible de remplir leur demande ce jour-là. Nous ferons de notre mieux pour servir le plus grand nombre de clients chaque jour. Cependant, comme il a été prévu que chaque demande prendrait environ 15 minutes à remplir, nous vous prions de nous accorder toute votre coopération.

le monde

la presse

MERCREDI
7 MAI 1975

Saïgon prépare une fête

HONG-KONG (AFP) — Saigon demeure encore coupée du reste du monde, les liaisons telex et téléphoniques ayant été interrompues le 30 avril dernier, mais les nouvelles autorités municipales préparent une fête de la victoire qui pourrait marquer le début d'un retour à la normale.

D'ores et déjà, les liaisons téléphoniques intérieures ont été rétablies, a annoncé hier radio-Giai-Phong (libération) dans une émission captée à Hong-Kong, une chaine de télévision s'est remise à fonctionner le 2 mai et un journal a sorti son premier numéro le 4.

Les marchés regorgent de légumes et de ménagères, les ouvriers travaillent sérieusement — notamment à l'usine textile Sicovina (plus de mille employés produisant deux millions de mètres de cotonnades par mois) — et les étudiants règlent la circulation.

Toujours selon Radio-Giai-Phong, l'actuelle campagne d'embellissement et de nettoyage de Saigon à un double objectif: 1) rendre la ville digne du nom de Ho Chi Minh, 2) d'y accueillir les chefs victorieux de l'armée de libération et le gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP) au cours d'un meeting de la victoire qui pourrait avoir lieu dès aujourd'hui.

Un nouvel ordre administratif et moral est organisé fiévreusement grâce à la mobilisation de volontaires, recrutés notamment à l'Université bouddhiste de Van Hanh, connue pour avoir toujours été la plus à gauche de Saigon.

Ces volontaires, a précisé Radio-Giai-Phong, ont été répartis en plusieurs groupes:

—Sanitaires, comprenant une centaine de personnes, dont des médecins et des infirmiers, qui font la liaison entre plusieurs hôpitaux (la radio a nommé l'hôpital Grall), convoient les malades et administrent les premiers soins.

—Circulation, comprenant 120 volontaires divisés en 17 équipes d'agents improvisés en vêtements civils mais avec brassard rouge et fusil.

—Ordre public, deux groupes de 50 volontaires.

—Réception d'armes, 23 volontaires qui ont déjà ramassé ou réquisitionné 4,323 carabines en tous genres ainsi qu'un nombre indéterminé de grenades et de munitions.

Les deux autres comités ou groupes mentionnés par Radio-Giai-Phong ont pour mission l'un la propagande révolutionnaire et l'autre la coordination administrative de l'ensemble de ces activités.

Les librairies de la ville ont jeté au rebut tous les livres nuisibles ou inutiles qui encombraient leurs rayons, a précisé d'autre part la radio.

Entretemps, la Fédération des étudiants a tenu hier soir un rassemble-victoire avec répétition de slogans et confection de banderoles qui proclament préparatoire au meeting de la meront notamment: Obéissance au autorités de l'armée, chaleureux accueil au GRP, la révolution a réussi, Le Vietnam est un seul pays, vivent le Vietnam, le Cambodge et le Laos fraternellement unis et Ho Chi Minh toujours vivant.

Depuis le 30 avril et dans l'attente de la venue du GRP, l'agglomération Saigon-Gia Dinh est sous contrôle d'un comité militaire administratif que préside le général à trois étoiles Tran Van Tra.

Hier, enfin, Radio-Giai-Phong a fait, pour la première fois, allusion au petit groupe de journalistes étrangers demeurés à Saigon en signalant la présence, le 2 mai dernier, d'un journaliste italien, correspondant d'un hebdomadaire ouest-allemand, qui a assisté à l'atterrissage du premier avion de l'armée de l'air du FNL à l'aérodrome de Tan Son Nhut.

Kissinger réfléchit

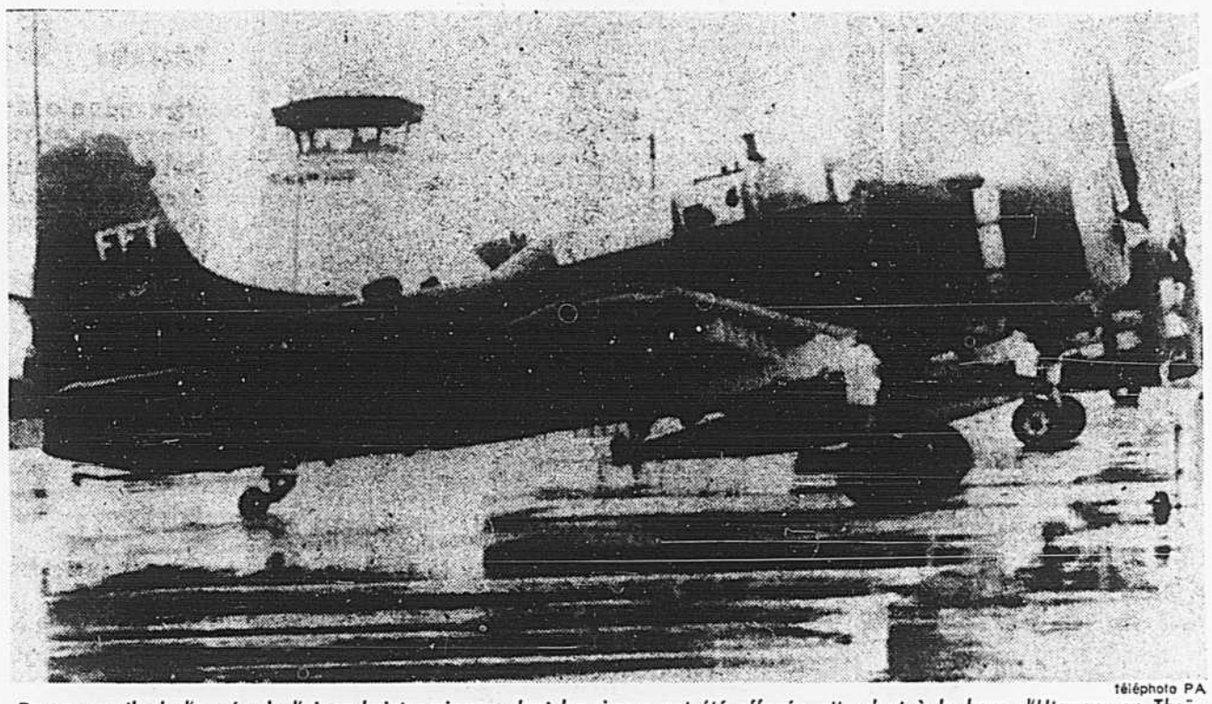
WASHINGTON, (UPI) — Le secrétaire d'Etat américain Kissinger a enregistré pour la télévision américaine la seconde d'une série de quatre interviews.

Répondant aux questions de Barbara Walters, M. Kissinger a déclaré que le recours à la force américaine pour aider les alliés des Etats-Unis à résister à la subversion est "le pire moyen". "Au Vietnam, nous avons probablement fait l'erreur de considérer que c'était notre politique, et non la politique du Vietnam, qui était mise à l'épreuve... Nous aurions peut-être dû comprendre davantage dans l'optique vietnamienne (qu'il y avait une tendance en faveur du communisme) plutôt que d'y voir la manifestation extérieure d'un complot à l'échelle mondiale".

"La Chine, a fait remarquer M. Kissinger, a maintenant à ses frontières 40 millions de Vietnamiens qui ne souffrent pas tellement d'un manque de confiance en eux-mêmes. Je pense qu'elle en arrivera à la conclusion que la politique qui l'a amenée à normaliser ses relations avec les Etats-Unis reste la meilleure pour elle".

"Nous ne pouvons attendre de l'Union soviétique qu'elle soit à notre place le gendarme du monde, et nous devons avoir assez de maturité pour comprendre qu'il nous faut coexister".

En ce qui concerne le Moyen-Orient, M. Kissinger estime que toutes les parties sont "dans l'obligation d'expliquer ce qu'elles peuvent faire pour réaliser la paix: du côté israélien, quel territoire est-on prêt à évacuer, du côté arabe, quels engagements concrets est-on disposé à prendre en faveur de la paix".



téléphoto PA

Des appareils de l'armée de l'air sud-vietnamienne, dont les signes ont été effacés, attendent à la base d'Utapao, en Thaïlande. Washington a accepté, à la demande du gouvernement thaï, de suspendre l'envoi de ces avions aux Etats-Unis. Ces avions ont été pilotés jusqu'à Utapao par leurs pilotes qui fuyaient le Sud-Vietnam. Les nouvelles autorités de Saigon réclament tout le matériel emporté par les réfugiés dans leur fuite.

Les Européens font confiance aux USA

BRUXELLES (UPI) — Pour de nombreuses nations d'Europe occidentale, les Etats-Unis restent un allié solide en dépit de la chute du régime de Saigon et de ce que certains considèrent comme l'abandon pur et simple d'un allié.

"Beaucoup prétendent que les Etats-Unis ont perdu leur crédibilité, mais c'est juste le contraire", estime le premier ministre suédois, M. Olof Palme, qui ajoute: "Une guerre cruelle et inutile est terminée. Les Etats-Unis ont finalement une chance de reconquérir la confiance de leurs amis".

De même que M. Olof Palme, plusieurs gouvernements et journaux européens avaient appelé les Etats-Unis à se retirer de Vietnam.

Quelques voix cependant s'élèvent pour affirmer que l'incapacité des Etats-Unis à empêcher la défaite de leurs alliés sud-vietnamiens porte un coup à la confiance que leurs alliés européens peuvent désormais leur accorder. Mais ces voix sont minoritaires.

Peu de dirigeants en Europe sont prêts de penser, comme certains en Grande-Bretagne, que les Américains auront à prendre de grands risques avant de retrouver leur crédit.

Le "Times" de Londres écrit quant à lui: "Les gens sont assez intelligents pour comprendre les différences qui existent entre le Vietnam et les autres régions de la zone d'influence américaine".

Le "Times" poursuit en indiquant qu'un échec dans une partie du monde ne conduit pas automatiquement à un résultat identique ailleurs, et qu'un réajustement de la politique américaine pourra permettre à celle-ci d'être plus réaliste et en fin de compte plus "efficace".

Pour les dirigeants ouest-allemands, il s'agit de réaffirmer l'alliance entre l'Europe et les Etats-Unis et de rejeter toute "polémique contre les Américains".

Le gouvernement italien, comme beaucoup d'autres, a refusé de prendre parti sur la politique étrangère américaine afin d'éviter de mettre Washington dans l'embarras. Mais dans la presse, ont peut lire notamment qu'il est temps que l'Europe se rende compte que personne, par même les Etats-Unis, ne peut jouer seul au gendarme du monde et qu'elle doit accepter sa part de responsabilité dans les affaires mondiales.

En France, on estime dans les milieux gouvernementaux que le préjudice que pourraient avoir subi les Etats-Unis du fait de leur echec au Vietnam est réparable.

Makarios accuse

WASHINGTON (AP) — L'archevêque Makarios a accusé lundi la Turquie de chercher à imposer "une solution de fait accompli" que les Chypriotes grecs "n'accepteront jamais".

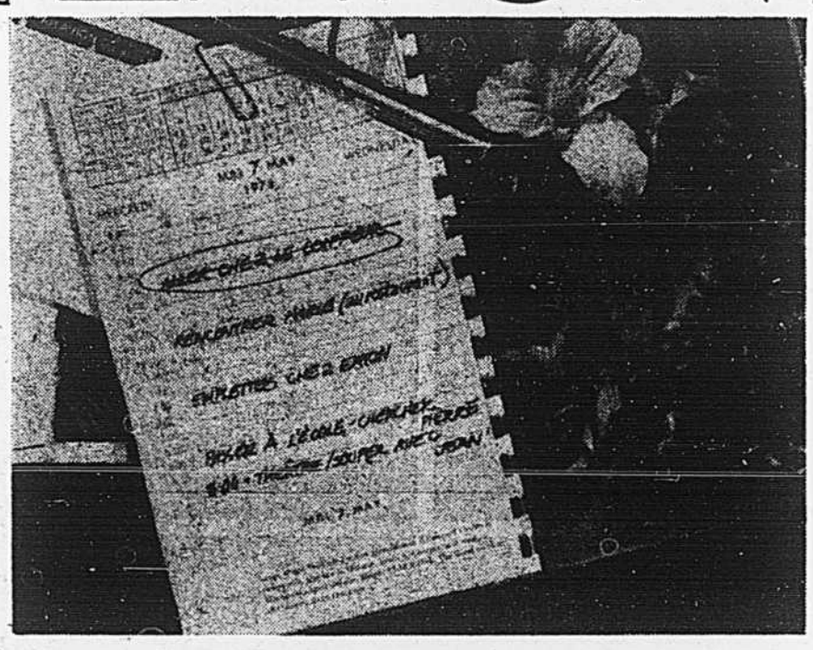
Après un entretien d'une heure et demie avec le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, l'ethnarque chypriote a affirmé devant les journalistes que le gouvernement turc a adopté une attitude "intransigeante et déraisonnable... qui ne fournit pas une base satisfaisante pour des négociations constructives".

Mgr Makarios estime que les pourparlers entre les deux communautés qui se sont déroulés à Vienne n'ont permis d'aboutir à aucun progrès réel. Et il a invité M. Kissinger à jouer "un rôle constructif" dans la recherche d'une solution pacifique au conflit.

Le secrétaire d'Etat a, pour sa part, donné l'assurance que les Etats-Unis étaient décidés à tenter un "effort majeur", et il a précisé qu'il comptait lui-même rencontrer les représentants des gouvernements grec et turc avant la fin du mois, à l'occasion du prochain conseil de l'OTAN à Bruxelles.

EATON

Offrez une perruque **«Jerome Alexander»** à maman et ajoutez-y une perruque et des lunettes **«Avant Garde»**



Vous éviterez à maman beaucoup de séances chez le coiffeur! La boutique Valentino chez Eaton a trois styles nouveaux créés par Giovanni pour «Jerome Alexander» en nouvelle fibre modacrylique «Chromablend» d'entretien minime. Choix de 14 tonalités pour chacune.

Offre prime: lunettes solaires de la fameuse collection **«Avant Garde»** plus une autre perruque à choisir dans des styles variés de notre stock, de teintes limitées, avec tout achat d'une de ces trois perruques. Hâtez-vous d'en profiter!

Par mesure d'hygiène, ni échange, ni remboursement.

Eaton Centre-ville (Boutique Valentino, rez-de-chaussée et troisième étage), Anjou, Pointe-Claire et Laval seulement. Rayon 225.



1. **«Elza»:** style classique mi-longueur pour une coiffure simplement féminine **35.00**

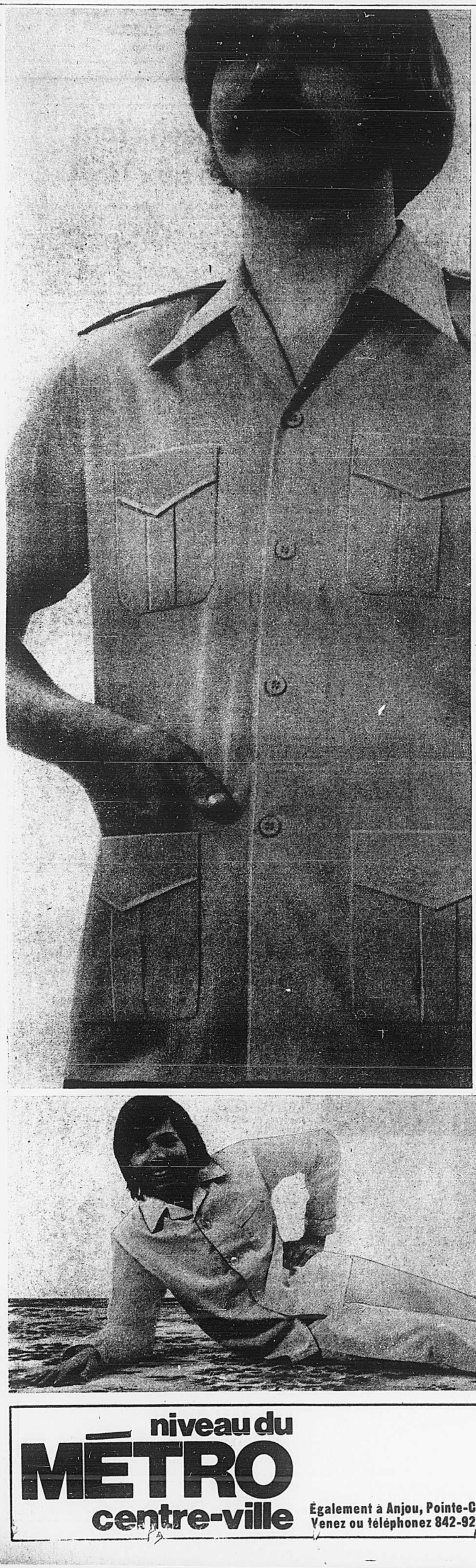


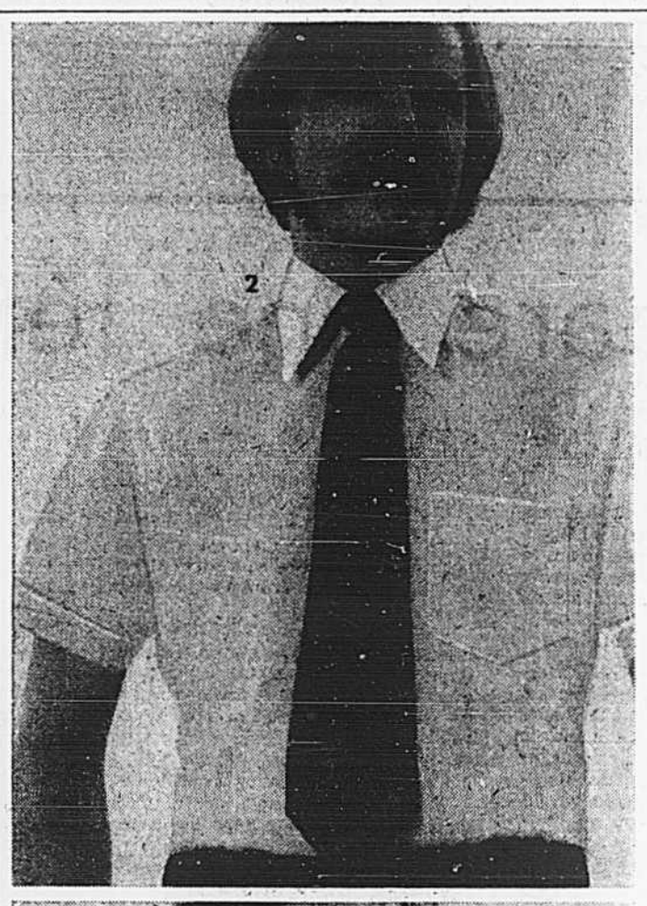
2. **«Dana»:** très actuelle et jeune pour la femme active bien de son temps **35.00**



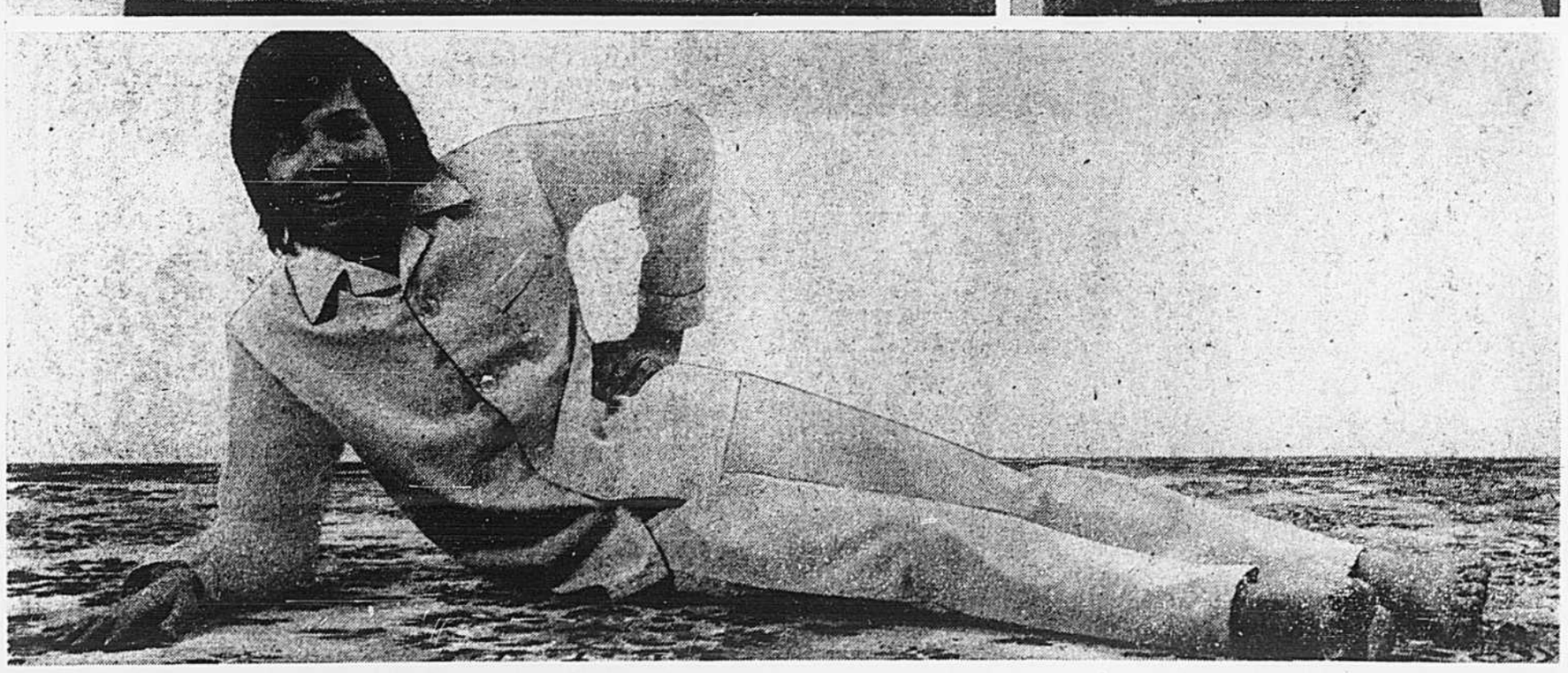
3. **«Melina»** style 1900 en vagues et boucles pour la nostalgique de la Belle époque. **45.00**

Rien n'est trop beau pour une maman!









EATON

«Van Heusen» est une marque réputée pour ses chemises. Pensez-y pour l'été

1. Chemise style safari à prix spécial modique

Prix Eaton 8.99 ch.

Chemise à bord droit se portant sur le pantalon. Coupe de style safari à piqûre simple, quatre poches appliquées et pattes d'épaules. Tout coton «Sanforized» bleu, havane, jaune. Tailles: petite, moyenne, grande, très grande.
Rayon 928

2. Chemise à manches courtes. Il en faut pour l'été!

Prix Eaton 6.00 ch.

Chemise classique avec col à pointes longues et poche-poitrine. Modèle de belle coupe et de finition soignée en polyester et coton lavable/séchable machine à repassage permanent. Blanc, bleu, ou maïs. Encolure 14½ à 17.
Rayon 928

3. Chemise à manches longues. Toujours de mise en ville!

Prix Eaton 8.00 ch.

Chemise classique avec col à pointes longues et poche-poitrine. Modèle de belle coupe et de finition soignée en polyester et coton lavable/séchable machine à repassage permanent. Blanc, bleu, havane. Encolure 14½ (manches 32-33); 15, 15½, 16, 16½, 17 (33-34).
Rayon 928.

4. Chemise style «Jac» à bas prix opportun!

Prix Eaton 8.99 ch.

La chemise pensée pour l'été puisqu'elle peut se porter sur le pantalon aussi bien que dedans. Modèle à bord droit, poche-poitrine marquée d'un motif et manches courtes. Polyester/coton lavable à repassage permanent. Bleu, blanc, maïs ou havane. Tailles: petite, moyenne, grande, très grande. Rayon 728

Il aimera son beau pyjama «Van Heusen» à prix spécial

Prix Eaton 5.49 l'ens.

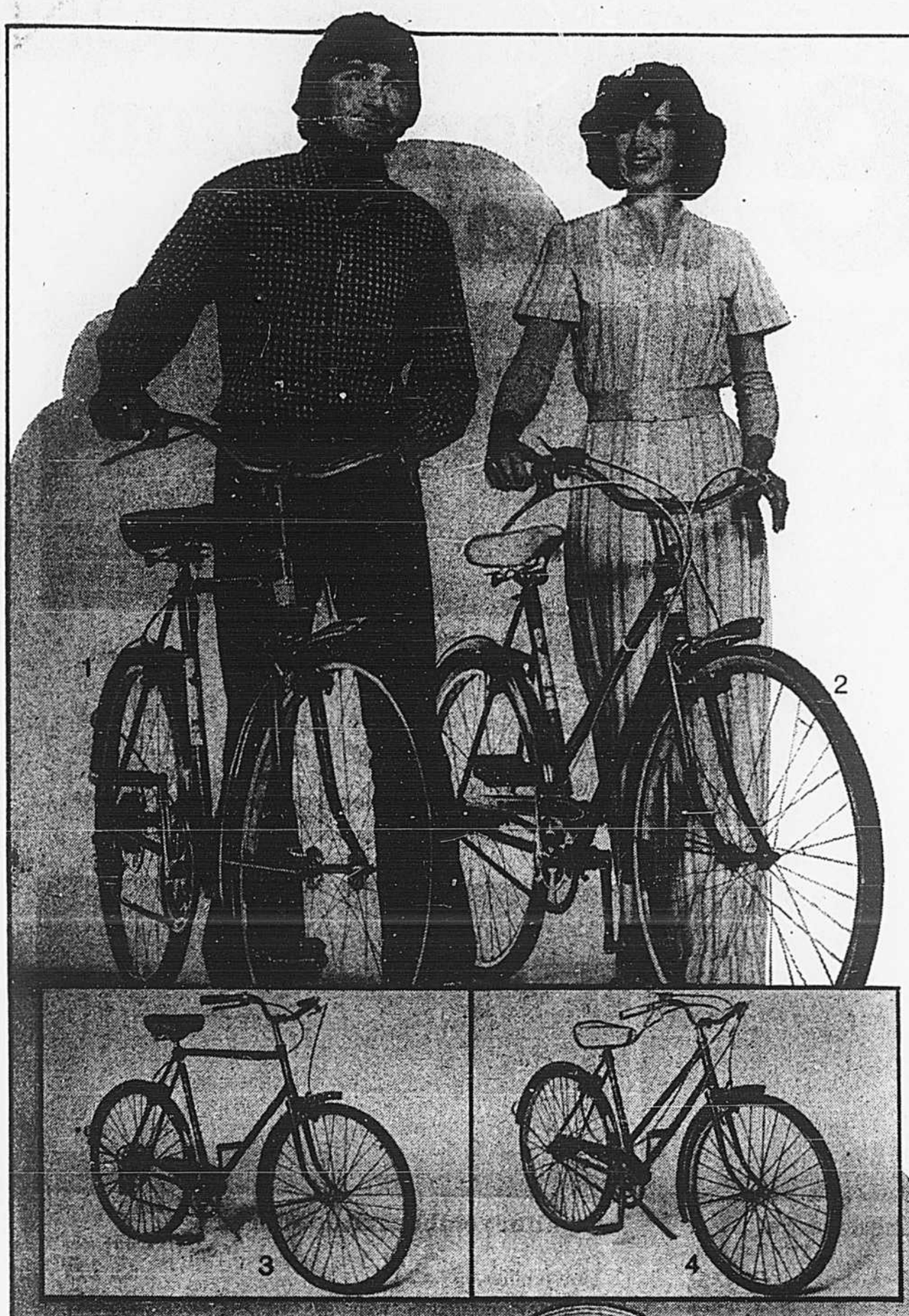
Belle confection de qualité assurée par une marque réputée. Popeline de polyester et coton lavable/séchable machine à repassage permanent. Veste classique boutonnée avec bordure aux manches, poche-poitrine, liséré au col. Pantalon à taille mi-élastique, boutonné à l'avant. Bleu, jaune ou brun clair. Tailles: petite (7-8), moyenne (10-12), grande (14-16), très grande (18). Rayon 932

niveau du MÉTRO centre-ville

Également à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval. Venez ou téléphonez 842-9211

30ième anniversaire de la boutique du «Nearly New»

La boutique du «Nearly New» prend tout; les livres, la vaisselle en porcelaine, les meubles, cadrans, horloges, appareils électro-ménagers, bric-à-brac, etc... sauf vêtements et matelas,
1209 ouest, boul. De Maisonneuve, Montréal H3A 1N6, P.Q. (849-7245)
Tous les profits seront remis aux Services Sociaux des hôpitaux Montreal's Children et Royal Victoria.



Une bicyclette «Glider» ou «Roadking» est utile mais c'est avant tout un exercice salutaire!

La bicyclette fait de plus en plus d'adeptes qui la trouvent bien agréable pour les petits et même les grands déplacements, en passant par les belles randonnées en pleine nature. C'est une idée-cadeau pour la Fête des Mères!

Une bonne routière: «RoadKing» 3 ou 5 vitesses pour hommes ou femmes

Excellent modèle de tourisme à cadre robuste enduit antirouille et fini émail cuit résistant aux éraflures. Garde-boue en acier inoxydable. Freins à câbles de haute résistance, réflecteurs aux pédales et réflecteur arrière.

Modèle 3 vitesses: embrayage «Shimano» à gâchette et garde-chaine. Bleu foncé.
Modèle 5 vitesses: dérailleur «Eagle» Shimano, garde-chaine à disque et protège-rayons. Marron.

Modèles	Cadre	ch.
Non illustré:		
1310: 3 vitesses pour hommes	21"	79.98
1. 1312: 5 vitesses pour hommes	23"	89.98
2. 1311: 3 vitesses pour femmes	19"	79.98
Non illustré:		
1313: 5 vitesses pour femmes	21"	89.98

Entièrement assemblés

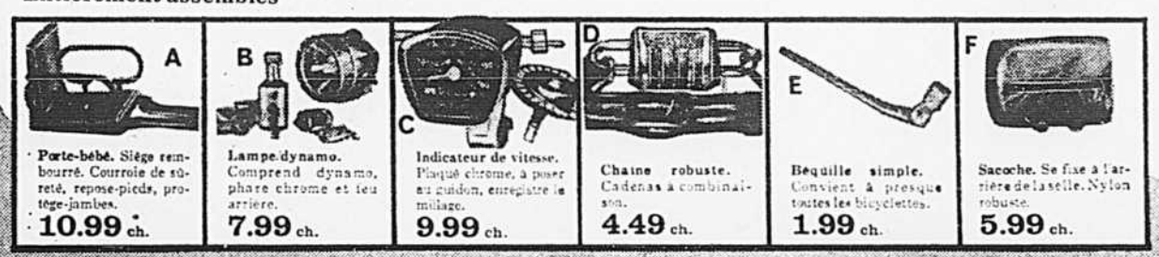
De marque canadienne: «Glider» 3 ou 5 vitesses pour hommes ou femmes

Adoptez cette bicyclette canadienne munie d'un mécanisme de précision britannique. Cadre enduit antirouille et fini émail cuit, garde-boue plaqués chrome. Dispositifs de sécurité comprenant freins à câbles, réflecteurs aux pédales, réflecteur arrière, garde-chaine.

Modèle 3 vitesses: embrayage «Sturmey Archer» à gâchette. Vert bronze.
Modèle 5 vitesses: dérailleur «Heuret», protège-rayons. Brun café.

Modèles	Cadre	ch.
Non illustré:		
1210: 3 vitesses pour hommes	21"	89.99
3. 1212: 5 vitesses pour hommes	23"	99.99
4. 1211: 3 vitesses pour femmes	19"	89.99
Non illustré:		
1213: 5 vitesses pour femmes	21"	99.99

Entièrement assemblés



A. Porte-bébé. Siège rembourré. Courroie de sûreté, repose-pieds, protège-jambes. **10.99 ch.**

B. Lampe dynamo. Comprend dynamo, phare chrome et feu arrière. **7.99 ch.**

C. Indicateur de vitesse. Plaqué chrome, à poser au guidon, enregistre le millage. **9.99 ch.**

D. Chaine robuste. Cadenas à combinaison. **4.49 ch.**

E. Béquille simple. Convient à presque toutes les bicyclettes. **1.99 ch.**

F. Sacoche. Se fixe à l'arrière de la selle. Nylon robuste. **5.99 ch.**

Voulez-vous jouer au tennis? Choisissez la marque «Dunlop» ou «Slazenger» à bas prix



Tout commence par un bon équipement quand il est question de tennis. Eaton vous propose de jouer avec les raquettes «Dunlop» ou «Slazenger» de fabrication robuste à cadre de bois lamellé 6 ou 8 épaisseurs et filet résistant en nylon blanc et noir. Chaque raquette est de poids variés avec prise de différentes dimensions dans un choix de cuir ou vinyle. Actuellement à prix spéciaux!

5. «Service» de Slazenger • Cadre blanc 8 épaisseurs en frêne et fibre de verre avec décor et décalques rouges et ton or. • Prise en vinyle rouge cercle ton or. **Prix Eaton 10.79 ch.**

6. «Starfire» de Slazenger • Cadre rouge 8 épaisseurs en frêne et hêtre avec motif noir et blanc. • Prise en vinyle rayé rouge. **Prix Eaton 13.49 ch.**

7. «Matchpoint» de Dunlop • Cadre bleu 6 épaisseurs en frêne et hêtre avec décalques noirs et blancs. • Prise en cuir se chevauchant havane. **Prix Eaton 25.19 ch.**

8. «Tournament» de Slazenger • Cadre 8 épaisseurs en frêne et érable au fini naturel avec décor et décalques rouges, noirs et ton or. • Prise en cuir. **Prix Eaton 22.49 ch.**

9. «Pioneer» de Slazenger • Cadre blanc 7 épaisseurs avec décor nauve. • Prise en cuir noir **Prix Eaton 17.99 ch.**

10. Balles de tennis • Trois balles Dunlop en boite métallique. • Blanches ou jaunes. **Prix Eaton la boite 2.99**

11. Protège-raquette • Étui en vinyle Melvira bicolore signé Slazenger de chaque côté. • Coloris variés. **Prix Eaton 2.99 ch.**

12. «Blueflash» de Dunlop • Cadre blanc 6 épaisseurs en hêtre et érable avec décor marine et bleu clair. • Prise en cuir se chevauchant bleu et ton or. **Prix Eaton 19.79 ch.**

13. Protège-raquette • Étui en vinyle Melvira signé Dunlop de chaque côté. • Coloris variés. **Prix Eaton 2.99 ch.**

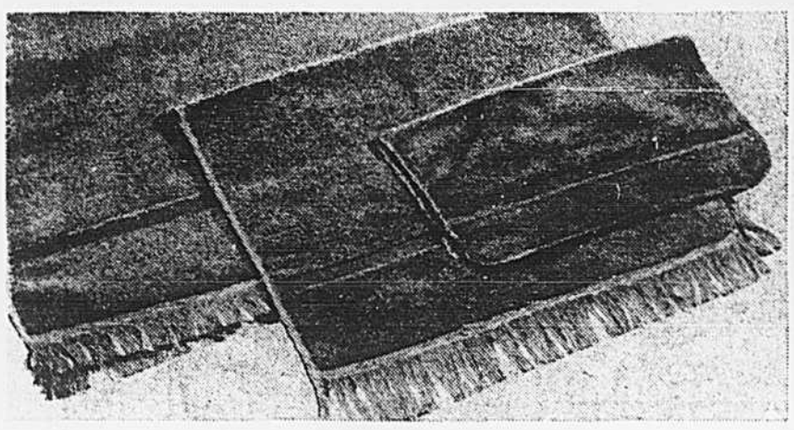


Eaton centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 261.

Venez ou téléphonez **842-9211.** Utilisez votre carte comptable Eaton.

EATON

La vente de blanc Eaton de mai

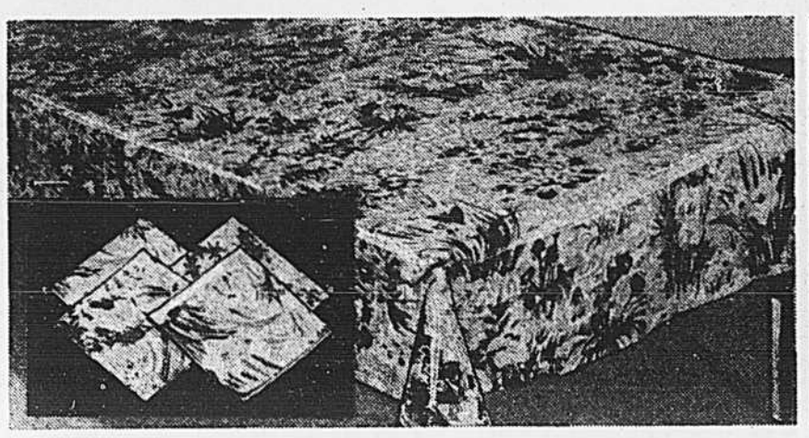


Ensemble de serviettes «Empress»

Rajeunissez votre salle de bain avec ces magnifiques serviettes de coton rasé à bordures multilobées avec franges. Tout un éventail de couleurs décoratives: brun, ton or, vert, rose, rose pâle, bleu foncé, bleu pâle, jaune, beige.

	Prix Eaton, ch.
Bain 22" x 42"	3.99
Toilette 15" x 25"	2.49
Debarbouillette 12" x 12"	1.12

Rayon 236

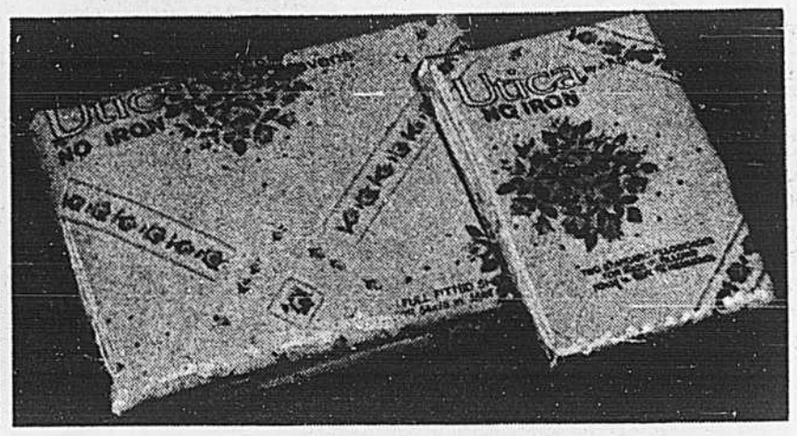


Jolies nappes sans repassage

	Prix Eaton, ch.
70" de diam.	12.99
90" de diam.	19.99
52" x 70", oblongue ou ovale	9.49
52" x 70", ovale	9.49
60" x 90", oblongue ou ovale	12.99
60" x 90", ovale	12.99
17" x 17", serviette	1.29

Nappes «Floral Bouquet» de coton à motif multicolore.

Rayon 236

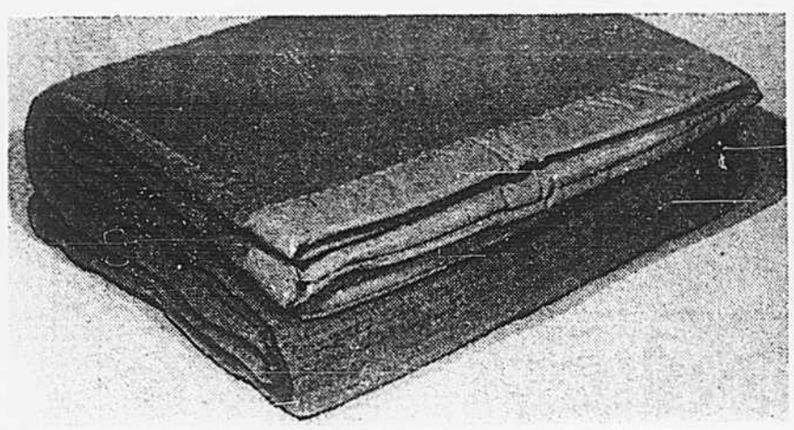


Draps et taies en tissu gaufré

	Drap plat	Drap-housse	Prix Eaton
Pour lit jumeau	66" x 105"	39" x 76"	7.49 ch.
Pour lit double	81" x 104"	54" x 76"	8.49 ch.
Pour lit «Queen»	90" x 110"	60" x 80"	11.49 ch.
Taies 42" x 33"			la paire 4.89

Draps et taies «Rose Plisse» en polyester et coton sans repassage. Imprimé floral en bleu, rose ou jaune.

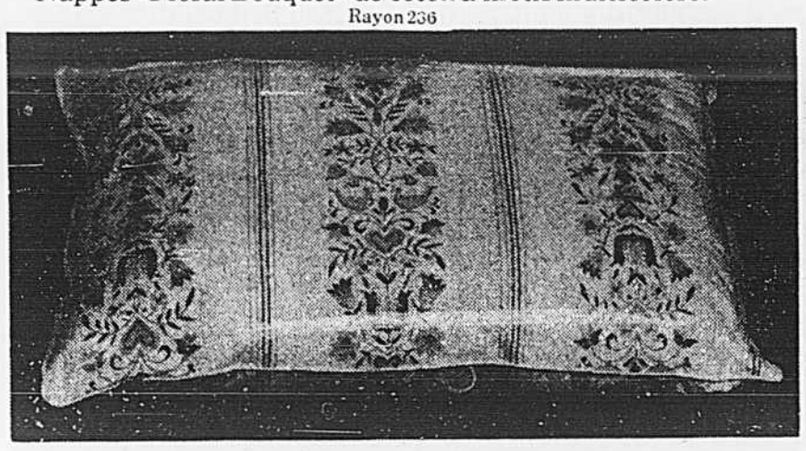
Rayon 436



Couverture thermique «Thermaloft»

Prix Eaton **8.99** ch.

Confortable couverture en polyester et viscose, chaude en hiver et fraîche en été. Elle est très pratique, car elle se lave et sèche en machine. De plus, elle est non allergène et bordée de 5" de nylon. Pour lit jumeau ou double, 72" x 90". Tons: or, bleu, rose ou blanc.
Rayon 436

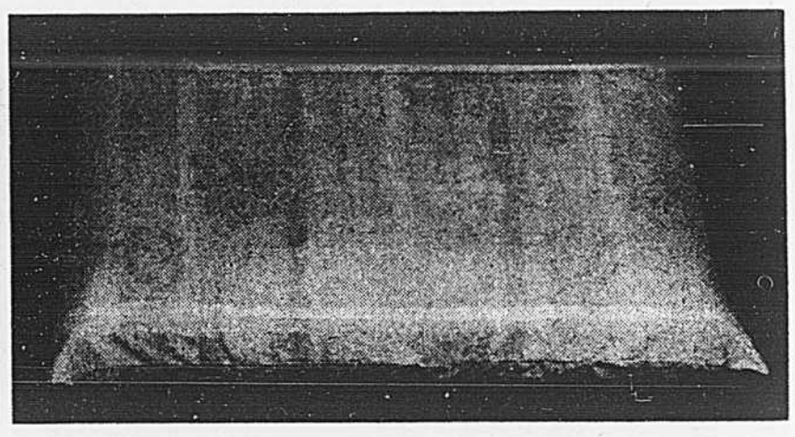


Oreiller de caoutchouc-mousse

	Prix Eaton, ch.
Oreiller standard, 15" x 24"	8.98
Oreiller «Queen», 15" x 28"	11.98

Moelleux oreiller «Service» Haddon Hall de Eaton recouvert de coton avec glissière au bout qui vous permet de le laver facilement. Bourre traitée «Sanitized», gage de fraîcheur durable. Motif floral bleu.

Rayon 436



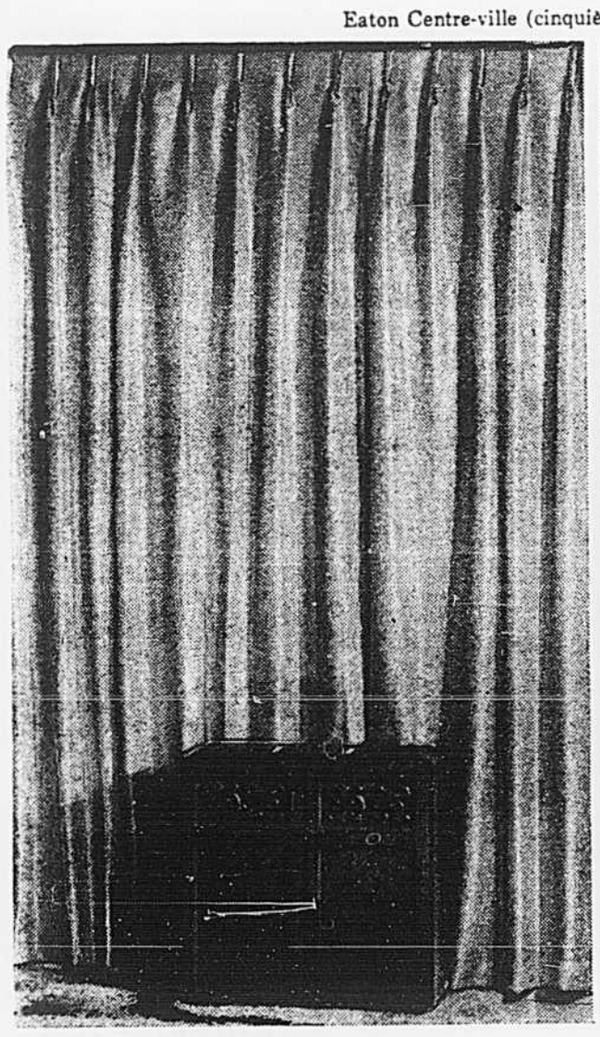
Oreiller rembourré de «Fortrel»

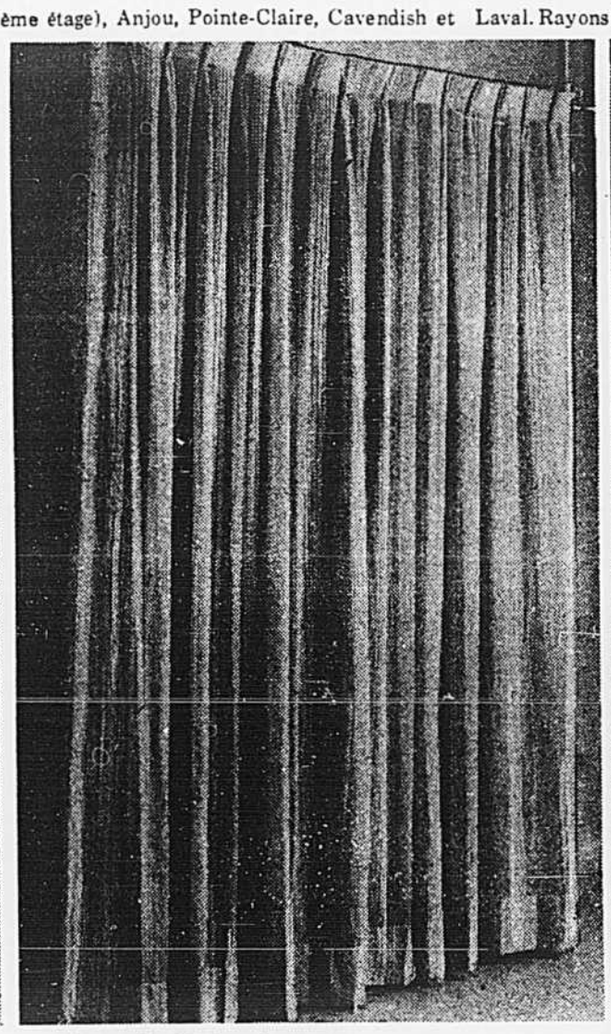
	Prix Eaton, ch.
Petit oreiller, 17" x 24"	4.48
Oreiller standard, 19" x 25"	5.23
Oreiller «Queen», 20" x 29"	6.73
Oreiller «King», 20" x 38"	8.98

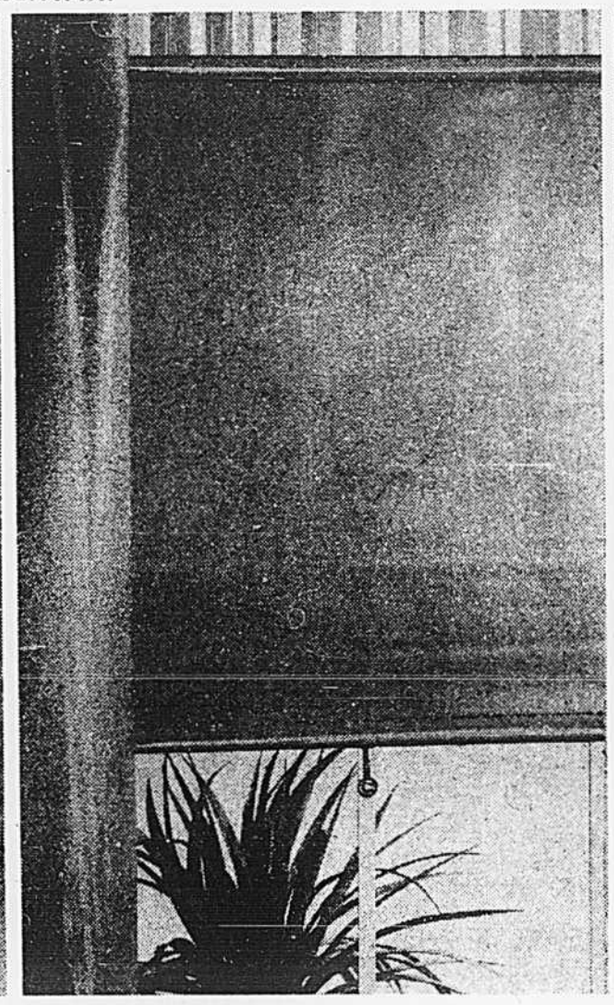
Oreiller «Everyday» Haddon Hall de Eaton en fibre polyester «Fortrel» recouvert de coton avec bord liséré. Motif floral bleu.

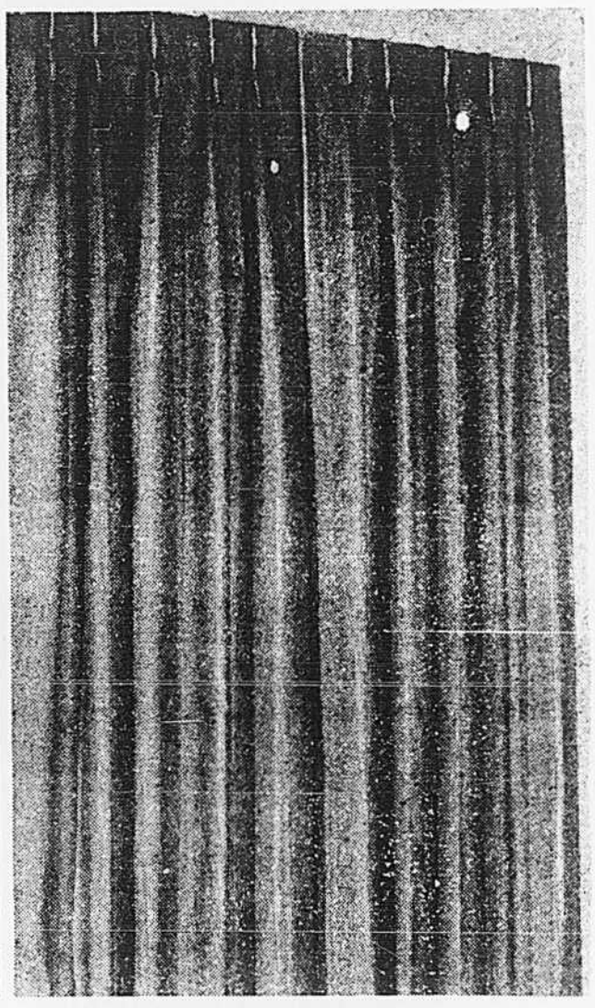
Rayon 436

Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Rayons 236 et 436.









½ prix! Tentures en fibre de verre

Dimensions	Prix courant Eaton	la paire
50" x 95"	14.95	7.47
150" x 95"	43.95	21.97

Voici des tentures dont la nouvelle texture vous enchantera. Les tentures «Textura» au fini luisant sont prêtes à poser et faciles d'entretien, laver-égoutter. Tête à plis pincés, non doublés, crochets compris. Teintes unies: vert ou melon. Rayon 267.

½ prix! Tentures au fini mat

Dimensions	Prix courant Eaton	la paire
50" x 95"	18.50	9.25
100" x 95"	37.50	18.75
150" x 95"	55.50	27.75

Payez demi-prix et donnez un air de printemps à vos fenêtres avec ces tentures en fibre de verre faciles d'entretien. Tête à plis pincés, crochets compris. Motif «New-Span», ton vert ou melon. Rayon 267.

⅓ de rabais! Stores «Exlite»

Dimensions	Prix courant Eaton	chacun
27" x 58" à 72" x 70"	8.49 à 28.98	5.79 à 21.32

Store composé de 4 épaisseurs de tissu recouvert d'une épaisse couche de vinyle. Fixation .25 en sus. Choix de couleurs. Les stores unis jusqu'à 72" de largeur seront coupés moyennant un supplément de .50. Blanc non compris. Rayon 267

Tentures d'acrylique sans repassage

Prix Eaton **59.99**

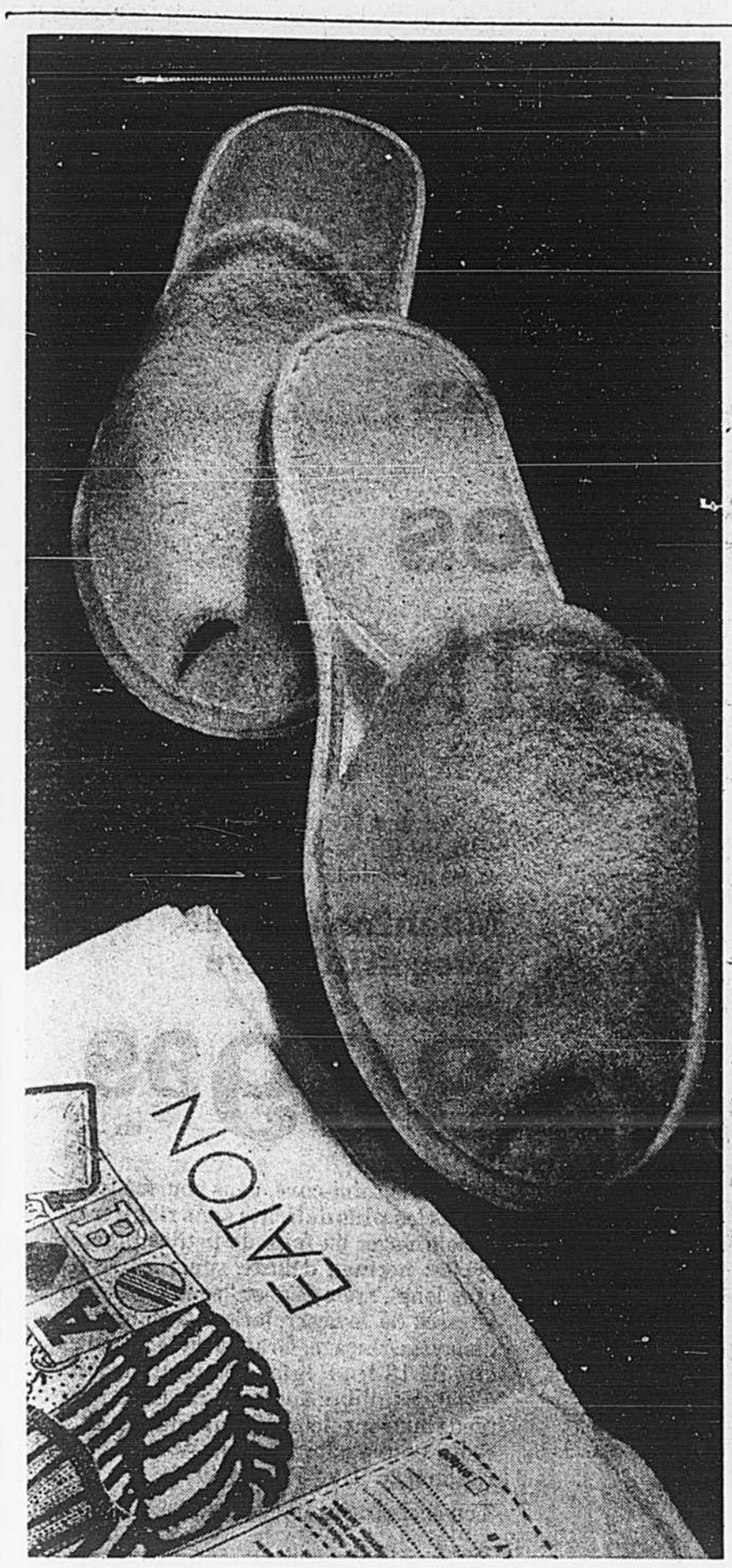
Ces magnifiques tentures d'acrylique rehausseront l'apparence de toutes pièces. Elles sont lavables à la main et laissent passer la lumière tout en préservant votre intimité. Tête à plis pincés, bordures latérales 1", ourlet 4". Gaies rayures en tons: or, bleu, melon ou rouge. Environ 150" x 95".

Eaton centre-ville (sixième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et Ottawa Bayshore. Rayon 267.

Venez ou téléphonez **842-9211**

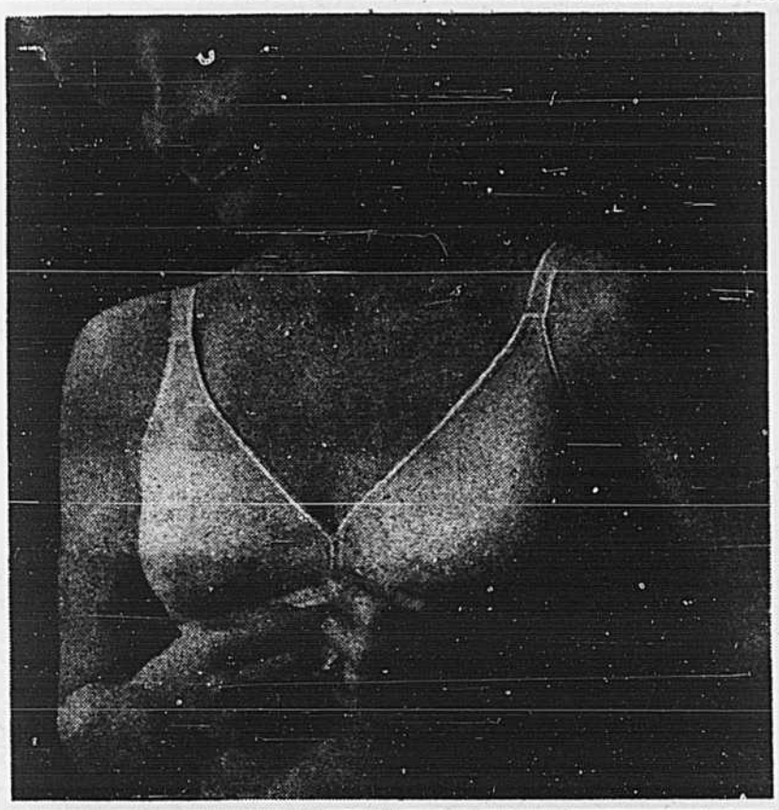
Utilisez la carte comptable Eaton

EATON

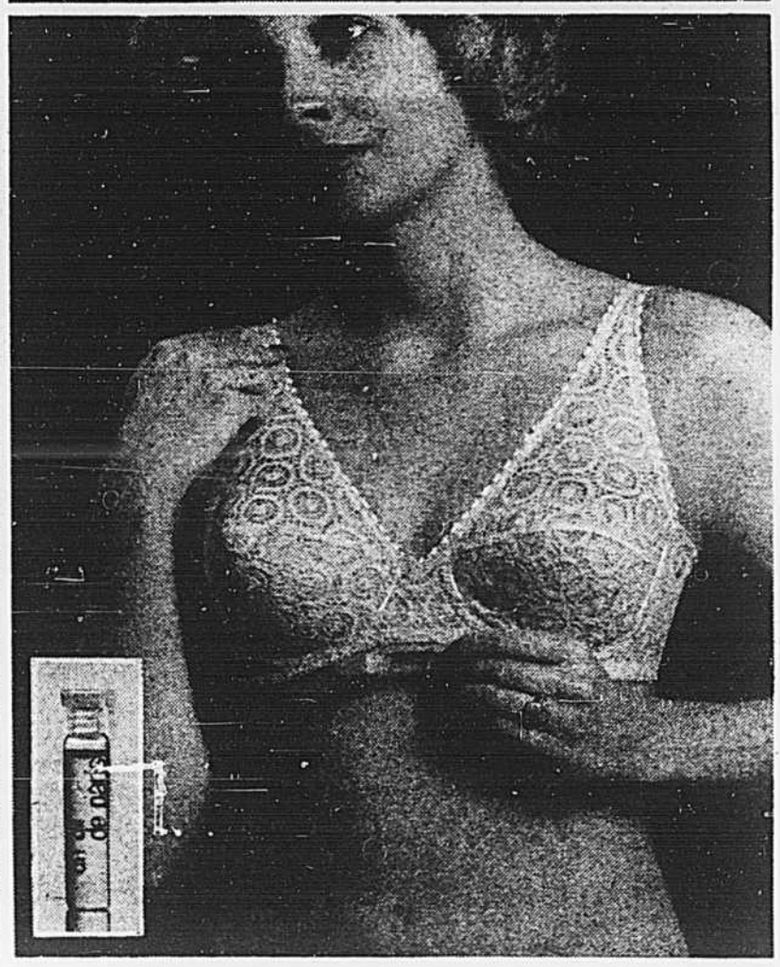


Rien n'est trop beau pour une maman!

Eaton... tout un pot-pourri d'idées-cadeaux pratiques ou fantaisistes où vous pourrez dénicher sans problèmes le présent qui plaira à maman. Faites votre choix... le sien. Composez **842-9211** (sauf avis contraire). Livraison sans frais des commandes de 3.00 et plus dans les limites du circuit de la livraison locale d'Eaton.







Pour la maison ou le voyage

Prix courant Eaton **3.50**

2 pour 5.79 **2.99** ch.

Mules en coton éponge de nylon lavable à la main, semelle en caoutchouc, fausse coussinée et soufflets satinés. Blanc, rose, bleu, jaune. Pointures petite, moyenne, grande.

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) et à tous les magasins Eaton. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 201.

Offre spéciale du fabricant

«Eau Arpège» en atomiseur, 1 oz **4.00**

«Eau My Skin» en atomiseur, 1 oz **4.00**

Profitez de l'occasion pour lui offrir en flacon, un bouquet savamment parfumé.

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) et à tous les magasins Eaton. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 216.

Donnez Chantelle de Paris

«Défi» en jersey de spandex «Lycra» et nylon. Très doux, très souple, invisible sous les tee-shirts. En blanc ou beige. Style 191. 32 à 36, B. **14.00**

En superbe dentelle de Calais, un séduisant soutien dont le dessous des bonnets est doté d'une armature légère et confortable. En blanc, beige ou bleu. Style 196. 34 à 38, B, C, D.

B et C **15.00**

Blanc ou beige seulement. D **17.00**

Offre-prime: avec tout achat de produits Chantelle, vous recevrez en prime un flacon-échantillon de 1/16 d'oz d'eau de toilette «Un air de Paris» de Dorin. Le nouveau parfum «Dorin» existe au Centre-ville seulement. Rayon 216.

Eaton Centre-ville (troisième étage). Anjou. Laval. Rayon 609

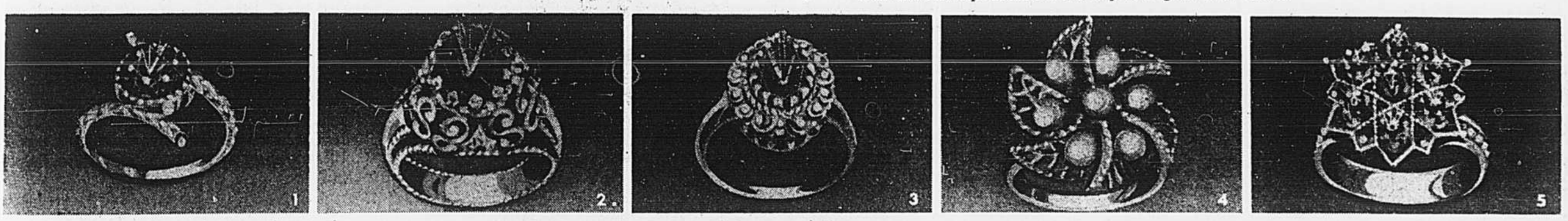
Vous ne vous tromperez pas avec une bague en or jaune

Une nouvelle bague au doigt pour maman! Elle est féminine, elle aime les bijoux. N'hésitez pas. Venez faire votre choix parmi une vaste gamme de bagues en or jaune 10 ou 14k, serties de pierres précieuses ou de similipierres.

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) et à tous les magasins Eaton. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 215.

Achats en personne seulement.

Les articles représentés ne sont pas de grandeur réelle.



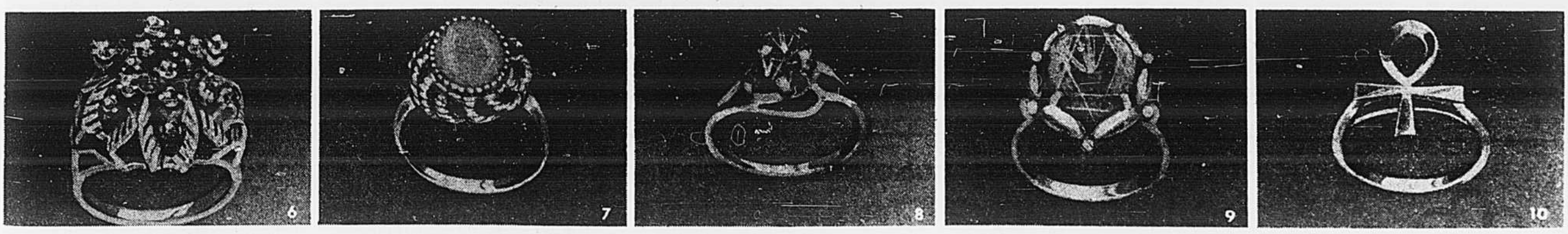
1. Monture en or texturé 14k sertie d'un grenat. **46.33**

2. Monture en or 14k sertie d'un quartz fumé. **86.66**

3. Monture en or 14k sertie d'une améthyste. **53.00**

4. Magnifique monture en or 14k sertie de 7 perles. **114.66**

5. Monture en or 14k sertie de rubis sur griffe. **92.33**



6. Monture en or 14k sertie de saphirs sur griffe. **166.66**

7. Monture en or 10k sertie d'une opale. **41.66**

8. Monture en or 10k sertie d'un grenat. **26.66**

9. Monture en or 10k et pierre synthétique. **41.66**

10. Monture en or 10k avec symbole «Ankh». **21.66**

La carte comptable Eaton, une façon moderne de magasiner

Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h, jeudi, vendredi de 9h30 à 21h. EATON Samedi de 9h à 17h. Le Standard ouvre à 8h30. 842-9211

EATON

Rien n'est trop beau pour une maman

Surtout si c'est des CGE à prix spécial!



Mini-cuve pour laver vos tissus les plus délicats sans dommages ou faire de petites brassées.

Mettez une lavandière à la disposition de maman! Offrez-lui un CGE... il transformera ses jours de lessive en jours de congé.

Machine à laver avec mini-cuve

Prix Eaton

369.99 ch

Grâce à la mini-cuve, vous pourrez laver vos tissus les plus délicats sans risquer de les endommager ou faire de petites brassées. 5 cycles: normal, délicat, superlavage (cycle plus long), trempage et "sans repassage". 2 vitesses de lavage/rotation. 3 combinaisons de lavage/rinçage. Grande cuve d'une capacité de 18 lb. Réglage continu du niveau d'eau. Equilibre automatique de la brassée. pieds auto-niveleurs. Commutateur de sûreté au couvercle. Modèle W534K, blanc. Environ 26"L x 25"P x 43½" H.

Ton or moisson: **10.00 en sus.**

Offre-prime: 20 lb de détersif «All» à l'achat de cette machine à laver CGE.

Sèche-linge CGE à 4 cycles

Prix Eaton

229.99 ch.

Réglez le cadran selon le type de tissus, pressez le bouton et l'appareil se charge de tout! Cycle automatique pour le soin des tissus sans repassage: assèche les tissus synthétiques au degré de chaleur approprié et élimine les faux plis. 3 degrés de chaleur. Cycle de ventilation sans chaleur. Eclairage intérieur. Bouton de mise en marche de sûreté. Ventilation assurée de 4 façons. Modèle D534K, blanc. Environ 43½"H x 27"L x 25"P.

Ton or moisson: **10.00 en sus.**

Eaton Centre-ville (cinquième etage) Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Egalement à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 257.

Venez ou téléphonez **842-9211**
Utilisez votre carte comptable Eaton

Un message aux acheteurs de titres provisoires pour les Jeux olympiques

En ce qui concerne la vente de titres provisoires aux acheteurs de billets pour les Jeux olympiques, Eaton servira les premiers arrivés. Les clients seront avertis du temps approximatif qu'ils auront à attendre et, également, s'il nous est impossible de remplir leur demande ce jour-là. Nous ferons de notre mieux pour servir le plus grand nombre de clients chaque jour. Cependant, comme il a été prévu que chaque demande prendrait environ 15 minutes à remplir, nous vous prions de nous accorder toute votre coopération.

MONTREAL 677, rue Ste-Catherine ouest

POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview

ANJOU Les Galeries d'Anjou

MAIL CAVENDISH Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc

CARREFOUR LAVAL Sortie 7 de l'autoroute, Laval

MAGASIN-ENTREPÔT 4505 Hickmore

LANGELIER (Centre d'aubaines) Centre commercial Langelier

LASALLE (Centre d'aubaines) Centre commercial Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h 00
Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h 00
Samedi de 9 h 00 à 17 h 00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique ouvre à 8h30. 842-9211

EATON

LE GRAND FROID COMMENCE !



En pleine pénurie, nous avons tout un stock de congélateurs à offrir à maman

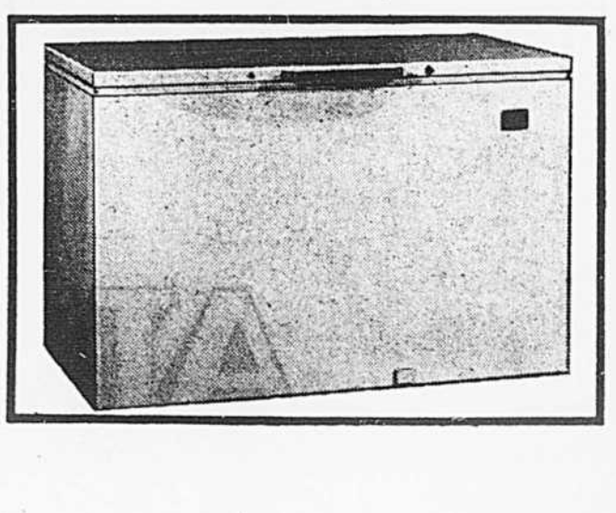
Au moment où tout le monde en cherche, Eaton a pu dénicher un stock de congélateurs chez Moffat. Nous en avons profité, et nous vous en faisons profiter à votre tour. Ces congélateurs Moffat "GSW" ferment hermétiquement grâce au **couvercle à bordure souple** dont ils sont munis. Une serrure et un **système d'éclairage intérieur,** ajoutés au système **d'écoulement du dégivrage,** qui évite d'éponger l'intérieur, les rendent encore plus pratiques. Au fond du coffre, **un serpentin additionnel** ajoute à la puissance de congélation. **L'isolation en mousse** de polyuréthane dont ils sont munis les rend encore plus efficaces. Leur capacité de 16 pi. cu. vous permet d'y entreposer 560 lb d'aliments! Ils font environ 46"L x 28"P x 35"H et sont **offerts en blanc seulement.** Venez chez Eaton; vous y dénicherez la pièce rare: un congélateur, et de marque Moffat "GSW" par surcroît!

L'offre débute le jeudi, 8 mai à 9h30.

Eaton Centre-ville (cinquième étage) rayon 259
Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, Bayshore.
Venez ou téléphonez **842-9211**
Utilisez votre carte comptable Eaton.

Étant donné l'importance de cette vente, il pourrait y avoir un léger délai de livraison.

309.99



MONTRÉAL
677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial Fairview

ANJOU
Les Galeries d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPÔT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique ouvre à 8h30 842-9211

Rien n'est trop beau pour une maman! Ces prix réduits vous permettent de lui offrir plus sans dépenser plus



Prix Eaton

6.99 à 17.99

Maman mérite ce qu'il y a de mieux! Et lorsque vous avez l'occasion de profiter de prix réduits, vous pouvez lui offrir plus pour le montant que vous avez à dépenser. Toutes les mamans aiment les fleurs, aussi apprécieront-elles ces tenues de nuit de Mr Robert et Perri Ann qui en sont parsemées. De plus, ces vêtements sont faciles d'entretien et très féminins.

1. Peignoir long Mr Robert en polyester imprimé d'un gai motif floral en relief. Col chemisier, glissière devant et fleurs multicolores. Tailles: petite, moyenne, grande.

Prix courant Eaton 25.00 17.99 ch.

2. Robe de nuit longue de Perri Ann en nylon «Antron» lavable à la machine. Modèle plissé sur empiècement, imprimé de fleurs des prairies. Tailles: menue, petite, moyenne, grande.

Prix courant Eaton 10.00 7.99 ch.

3. «Baby doll» de Perri Ann en nylon «Antron» avec devant et dos plissés sur empiècement. Culotte bikini assortie de dentelle; Imprimé multicolore. Tailles: menue, petite, moyenne.

Prix courant Eaton 9.00 6.99 l'ens.

4. Ensemble de Perri Ann en nylon «Antron» soyeux. Peignoir boutonné devant. Robe de nuit plissée à encolure arrondie, sans manches. Nombreux imprimés et grands choix de couleurs. Tailles: menue, petite, moyenne, grande.

Prix courant Eaton 25.00 17.99 l'ens.

5. Nuisette de Perri Ann en nylon «Antron» dans un grand choix de motifs dont de nouvelles teintes foncées. Tailles: menue, petite ou moyenne.

Prix courant Eaton 9.00 6.99 ch.

Eaton Centre-ville (quatrième étage), et Félinie (rez-de-chaussée). Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore. Rayon 209.

Venez ou téléphonez 842-9211

Utilisez la carte-comptable Eaton Destination Eaton



Miss Canada 1975 et les modes printanières et estivales... Défilé chez Eaton centre-ville

Terry Meyer, Miss Canada 1975, ainsi que quatre mannequins présenteront les modes tissus Tex-Made printemps-été. Vingt-huit styles différents, de notre sélection de patrons. Les commentaires bilingues seront faits par Mlle Cardinal, coordonnatrice de la mode chez Dominion Textile Limitée.
Jeudi et vendredi, les 8 et 9 mai à 12h30 et 19h30, ainsi que samedi, le 10 mai à 12h30, au deuxième étage, chez Eaton centre-ville.

Une AUBAINE Eaton Canada

Grâce à son imposant pouvoir d'achat d'un littoral à l'autre, Eaton vous assure la meilleure qualité au plus bas prix possible. L'effort le plus sincère qu'Eaton puisse faire pour vous garantir économie et satisfaction porte ce nom: Aubaine Eaton Canada

MONTRÉAL 677, rue Ste-Catherine ouest.
POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
ANJOU Les Galeries d'Anjou
MAIL CAVENDISH Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.
CARREFOUR LAVAL Sortie 7 de l'autoroute, Laval.
MAGASIN-ENTREPÔT 4505 Hickmore
LANGELIER (Centre d'aubaines) Centre commercial Langelier
LASALLE (Centre d'aubaines) Centre commercial Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h 00
Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h 00
Samedi de 9 h 00 à 17 h 00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique ouvre à 8h30. 842-9211

EATON